



MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

CABINET

-----

DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA VULGARISATION



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

-----

---

## STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION

DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT (MEFDDE)

---

Avec l'appui du Projet Forêt  
et Diversification Economique (PFDE)



Comité de Rédaction	Comité de validation	Comité de relecture	Version du document
<p>Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV), avec l'appui du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)</p>	<p>Comité d'analyse et de validation interministériel composé des instances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la République ;</li> <li>- Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;</li> <li>- Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement ;</li> <li>- Banque Mondiale ;</li> <li>- Projet Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation de la biodiversité et accroissement du stock de carbone (REDD+)</li> <li>- Programme National d'Aforestation et de Reboisement (PRONAR) ;</li> <li>- Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE).</li> </ul>	<p>Comité de relecture et de validation interministériel composé des instances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la République ;</li> <li>- Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;</li> <li>- Programme National d'Aforestation et de Reboisement (PRONAR) ;</li> <li>- Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE).</li> </ul>	<p>V03 amendée par le comité de lecture en atelier le 18 décembre 2014</p> <hr/> <p>V02 amendée par le comité d'analyse interministériel en atelier les 27 et 28 novembre 2014</p> <hr/> <p>V01 amendée par le PFDE et la DCV en atelier le 15 octobre 2014</p>

## PREFACE : VERS LA MAITRISE DE NOTRE COMMUNICATION

La République du Congo, consciente du rôle majeur que jouent les écosystèmes forestiers dans la préservation du climat de la planète, s'est engagée à gérer durablement ses ressources forestières. Elle se présente désormais comme pays leader de la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo.

Aujourd'hui, nul ne peut ignorer les transformations que subissent notre environnement et les dégradations qui affectent les ressources naturelles que nous utilisons quotidiennement : réchauffement climatique, affaiblissement de la biodiversité, érosion des sols arables, épuisement probable de certaines ressources forestières, etc. Ainsi, son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, s'est engagé à travers son projet de société « *le Chemin d'Avenir* » dans la préservation des ressources naturelles du pays. Les stratégies du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) qui découlent des orientations du Chef de l'Etat ont permis au Congo de souscrire à de nombreux instruments juridiques de portée sous régionale et internationale en matière de gestion forestière et environnementale.

Ces évolutions du secteur dont nous avons la charge méritent d'être connues du plus grand nombre, tout comme la politique que nous menons ainsi que nos réalisations. Ainsi, le département s'est attelé depuis deux ans à organiser les actions de communication au sein d'un cadre bien circonscrit : la **stratégie de communication 2015-2017**. Cette vision est déclinée en un document annuel de mise en œuvre opérationnelle : le **plan de communication annuel**. Cette stratégie constitue donc, pour les trois (03) prochaines années, l'outil de travail de référence en communication du MEFDD. Les messages que nous souhaitons transmettre, les supports que nous préférons utiliser et les cibles que nous devons toucher y sont ordonnés. La Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) est responsable de sa mise en œuvre.

Avec l'adoption de cette stratégie et de ce plan de communication, nous nous sommes donnés l'ambition de coordonner l'ensemble des actions de communication du secteur forêt / faune / développement durable en République du Congo, par la sensibilisation de la communauté forestière et du grand public en vue d'un changement de comportements dirigés vers la gestion durable des forêts.

Le Ministre de l'Economie Forestière  
et du Développement Durable

**Henri DJOMBO**

## SOMMAIRE

<b>Préface : vers la maîtrise de notre communication .....</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>4</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>7</b>
 <b>INTRODUCTION .....</b>	 <b>9</b>
 <b>I. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.....</b>	 <b>10</b>
<b>1. Contexte du secteur forestier en République du Congo .....</b>	<b>11</b>
1.1 Etat des lieux.....	11
1.2 L'organisation du MEFDD .....	12
1.3 La politique forestière du MEFDD.....	15
1.4 La dynamique du MEFDD.....	18
a) En matière événementielle.....	18
b) En matière d'initiatives .....	19
<b>2. Structuration de la communication au sein du MEFDD .....</b>	<b>20</b>
2.1.Les attributions de la DCV .....	20
2.2Les attributions et missions de la DCV .....	21
2.3. Les ressources humaines de la DCV .....	21
<b>3. Les enjeux de la communication du MEFDD .....</b>	<b>22</b>
3.1 Analyse de la communication au sein du MEFDD.....	22
3.2 Diagnostic des activités de communication du MEFDD.....	25
3.3 Les demandes et les besoins du MEFDD.....	27
 <b>III. PRESENTATION DU PAYSAGE MEDIATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO .....</b>	 <b>31</b>
<b>1. Organisation de la communication institutionnelle en République du Congo .....</b>	<b>32</b>
1.1 Evolutions du paysage médiatique congolais .....	32
1.2 Les approches de la communication institutionnelle .....	33
a) La communication interne .....	33
b) La communication externe.....	35
<b>2. Présentation de l'environnement médiatique.....</b>	<b>37</b>
2.1 Les canaux de diffusion de l'information .....	37
a) Les médias.....	37
b) Les canaux de diffusion non médiatiques .....	39
2.2 Les ménages congolais et les médias.....	43

a)	Biens médiatiques possédés.....	43
b)	Niveaux d'utilisation des médias.....	44
<b>3.</b>	<b>Les forces et limites de la communication INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>46</b>
3.1	Les atouts de la communication institutionnelle.....	46
3.2	Les contraintes de la communication institutionnelle.....	46
<b>IV.</b>	<b>STRATEGIE DE COMMUNICATION 2015-2017 DU MEFDD .....</b>	<b>50</b>
<b>1.</b>	<b>Les objectifs de communication .....</b>	<b>51</b>
1.1	Objectif global.....	51
1.2	Objectifs spécifiques .....	51
1.3	Résultats attendus .....	52
<b>2.</b>	<b>Les piliers et les axes de communication .....</b>	<b>53</b>
<b>3.</b>	<b>Les thématiques de communication.....</b>	<b>55</b>
4.1.	Au niveau national .....	55
4.2.	Au niveau sous régional .....	57
4.3.	Au niveau international.....	57
<b>4.</b>	<b>Les acteurs et les cibles de la communication .....</b>	<b>62</b>
4.1	Les émetteurs et les relais de la communication .....	62
4.2	Les récepteurs et les catégories cibles.....	63
4.3	Méthodologie de circulation de l'information.....	65
<b>V.</b>	<b>PLAN DE COMMUNICATION 2015 DU MEFDD .....</b>	<b>68</b>
<b>1.</b>	<b>Organisation des activités de communication .....</b>	<b>69</b>
1.1	La communication externe .....	70
Produit 1.	Opérationnaliser le site internet du MEFDD .....	70
Produit 2.	Editer le journal du MEFDD .....	73
Produit 3.	Produire une émission radio-télévisée .....	76
Produit 4.	Organiser les activités d'information / vulgarisation .....	79
Produit 5.	Développer la communication événementielle .....	82
1.2	La communication interne.....	85
Produit 6.	Organiser un système de documentation .....	85
Produit 7.	Préparer et utiliser les supports de communication interne.....	88
<b>2.</b>	<b>Organisation du Suivi-évaluation des activités de communication.....</b>	<b>92</b>
2.1	Budgétisation des activités de communication .....	93
2.2	Planification des activités de communication .....	96
	<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>98</b>

<b>Table des illustrations .....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>104</b>
Annexe 1. Méthodologie de l'étude .....	105
Annexe 2. Liste des personnes interrogées .....	116
Annexe 3. Projet d'Arrêté portant organisation des services et bureaux de la DCV .....	119
Annexe 4. Liste des médias nationaux.....	128
Annexe 5. Note de Service désignant les cadres responsables de l'actualisation et de la maintenance du site web du MEFDD .....	136
Annexe 6. Questionnaire de l'enquête de terrain réalisée .....	139

## GLOSSAIRE

<b>ACFAP</b>	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
<b>ACI</b>	Agence Congolaise d'Information
<b>APV/FLEGT</b>	Accord de Partenariat Volontaire sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
<b>ARPCÉ</b>	Agence de régulation des postes et des communications électroniques
<b>CACO REDD</b>	Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones
<b>CCSC</b>	Communication pour le Changement Social et de Comportement
<b>CLFT</b>	Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité
<b>CLIP</b>	Consentement libre et préalable
<b>CLPA</b>	Communauté Locale et Population Autochtone
<b>CNIAF</b>	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>CSLC</b>	Conseil Supérieur de la Liberté de Communication
<b>DCV</b>	Direction de la Communication et de la Vulgarisation
<b>DDEF</b>	Direction Départementale de l'Economie Forestière
<b>DEP</b>	Direction des Études et de la Planification
<b>DFF</b>	Direction du Fonds Forestier
<b>DGACFAP</b>	Direction Générale De L'agence Congolaise De La Faune Et Des Aires Protégé
<b>DGDD</b>	Direction Générale du Développement Durable
<b>DGEF</b>	Direction Générale de l'Economie Forestière
<b>DSRP</b>	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
<b>FAI</b>	Fournisseurs d'accès internet
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FM</b>	Frequency Modulation (traduction : modulation de fréquence)
<b>GTC</b>	Groupe de Travail Communication
<b>IEC</b>	Information, Education et Communication
<b>IGDSEFDD</b>	Inspection Générale des Services de L'Economie Forestière et du Développement Durable
<b>MEFDD</b>	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
<b>MRV</b>	Measurement, Reporting and Verification
<b>PTAB</b>	Plan de Travail Annuel Budgétisé
<b>OCM</b>	Observatoire Congolais des Médias
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ORCCOP</b>	Organe de renforcement des capacités des communautés
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PFDE</b>	Projet Forêt et Diversification Economique
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux

---

<b>P<sub>ro</sub>NAR</b>	Programme National d'Aforestation et de Reboisement
<b>REDD+</b>	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation de la biodiversité et accroissement du stock de carbone
<b>RENAPAC</b>	Réseau national des associations des peuples autochtones
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCPFE</b>	Service National Du Contrôle Des Produits Forestières A L'exploitation
<b>SNR</b>	Service National De Reboisement
<b>UFA</b>	Unité Forestière d'Aménagement
<b>UFE</b>	Unité Forestière d'Exploitation

---

## INTRODUCTION

Dans le but de formaliser sa politique de développement, la République du Congo, a adopté un document de référence décliné en plusieurs livres, présentant la stratégie et les orientations nationales : le Plan National de Développement, couvrant la période 2012-2016<sup>1</sup>. Ce document est fondé sur une approche par « *secteurs de développement* ». C'est ainsi que dans le cadre de la planification des activités du secteur « *forêt et industrie du bois* », une politique forestière nationale a été rédigée pour une période plus longue (2014-2025).

Le présent document prolonge cet exercice de planification, en organisant la communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) à travers une stratégie, développée conformément aux orientations définies par la politique forestière complétée par un plan d'action des activités de communication du Ministère. Cette stratégie vise à donner au Département, un outil opérationnel en vue d'organiser l'information, la vulgarisation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans les activités forestières, fauniques et du développement durable. Il s'agit, en interne, de rendre plus fluide la circulation de l'information entre les agents et cadres du MEFDD et de ses organismes sous tutelle. En externe, il s'agit notamment d'informer, communiquer et vulgariser les textes, les directives et autres messages du Ministère auprès des différents publics cibles. Il permet aussi et surtout, à l'ensemble des agents du secteur d'accéder en temps réel à des informations de qualité, fiables et officielles, susceptibles de les aider à la prise de décision tout en relayant les directives de la hiérarchie.

Ce document est décliné en quatre (04) parties : ***l'environnement institutionnel (partie I), le paysage médiatique national (partie II), la stratégie de communication du MEFDD (partie III)*** proprement dite, déclinée sur la période 2015-2017 et le ***plan de communication établi pour l'année 2015 (partie IV)***.

---

<sup>1</sup> Le PND est organisé en quatre (04) documents : un Document de Stratégie à moyen terme pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016, Livre 1) ; un Programme d'Actions Prioritaires, (PAP 2012-2016) et son Programme d'Investissements Prioritaires (PIP 2012-2016, Livre 2) ; un Cadre des Dépenses à Moyen Terme, (CDMT 2012-2016, Livre 3) ; un document-cadre d'organisation institutionnelle et technique de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes et actions du PND (Livre 4).

## **I. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL**

---

## 1. CONTEXTE DU SECTEUR FORESTIER EN REPUBLIQUE DU CONGO

### 1.1 Etat des lieux

Les forêts du Bassin du Congo représentent environ 300 millions d'hectares. Elles constituent le deuxième poumon de la planète après l'Amazonie, et abritent environ 30 millions de personnes. Au sein de ce vaste espace, la République du Congo possède environ 6 hectares de forêts par habitant et à ce titre, constitue l'un des pays les plus riches de la planète en termes de ressources forestières par habitant<sup>2</sup>.

En effet, avec une superficie estimée à 22,5 millions d'hectares, soit un peu plus de 65% du territoire national, la forêt représente la deuxième source de revenus nationale après le pétrole. Elle contribue à environ 5,6% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB)<sup>3</sup>. De plus, le secteur forestier génère près de 11 000 emplois directs et environ 5 000 emplois induits, soit le deuxième pourvoyeur d'emplois après la fonction publique. Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 100 milliards de Francs CFA, il contribue pour 20 milliards de FCFA aux recettes fiscales de l'Etat.<sup>4</sup>

Cependant, la forêt congolaise se retrouve, aujourd'hui plus que jamais, au centre de nombreux enjeux : pressions foncières, préservation du mode de vie traditionnelle des communautés locales et populations autochtones (CLPA) riveraines des zones forestières, pressions liées à l'industrialisation de la filière bois et à l'exploitation minière pour le développement économique du pays, pressions sur la faune et pressions internationales pour garantir l'équilibre environnemental. Ces enjeux se retrouvent au centre de la politique du MEFDD, qui met en place une gestion rationnelle des ressources forestières en vue de la préservation des écosystèmes, tout en assurant la promotion du développement économique du pays.

---

<sup>2</sup> Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC) (2012), « *Les forêts du Bassin du Congo - Etat des forêts 2010* », Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg, 276 p.

<sup>3</sup> NKODIA A. (2013), « *Diagnostic du secteur forestier en République du Congo. Rapport de consultation* », FAO/MEFDD, 54 p.

<sup>4</sup> Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (2013), « *Plan National de Développement Congo 2012-2016* », Livre 2, 463 p.

### 1.2 L'organisation du MEFDD

Le Ministère de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD) exécute la politique du gouvernement en matière de gestion durable des ressources forestières. Conformément au décret n°2013-219 du 30 mai 2013, portant organisation du MEFDD, il comprend :

- Le Cabinet ;
- Les Directions rattachées au Cabinet ;
- L'Inspection Générale ;
- Les Directions Générales ;
- Les organismes sous tutelle.

Le Cabinet est l'organe de conception, de coordination, d'animation et de contrôle qui assiste Le Ministre dans son action.

Pour son fonctionnement, le MEFDD s'appuie notamment sur :

- l'Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable (IGSEFDD), organe technique spécialisé dans le contrôle interne et l'évaluation de tous les services du Département. Plus spécifiquement, son rôle consiste à optimiser le fonctionnement de ces services et des organismes sous tutelle ;
- les Directions Générales (la Direction Générale de l'Economie Forestière et la Direction Générale du Développement Durable) sont des organes techniques qui assistent le Ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de faune et de forêt, de transformation de produits forestiers, et de développement durable ; Les Organismes sous tutelle sont des établissements publics administratifs, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- La cellule de la légalité forestière et de la traçabilité (CLFT) créée en 2010 pour les besoins de l'APV-FLEGT et rattachée à l'IGSEFDD en raison de l'évolution du contexte national et international.

Au niveau déconcentré, l'administration forestière est représentée par les Directions Départementales de l'Economie Forestière (DDEF), les brigades de l'économie forestière et les postes de contrôle.

Les deux (02) organigrammes ci-dessous visent à présenter la répartition des responsabilités et les relations entre les structures dudit Ministère :

Figure 1. Organigramme du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable

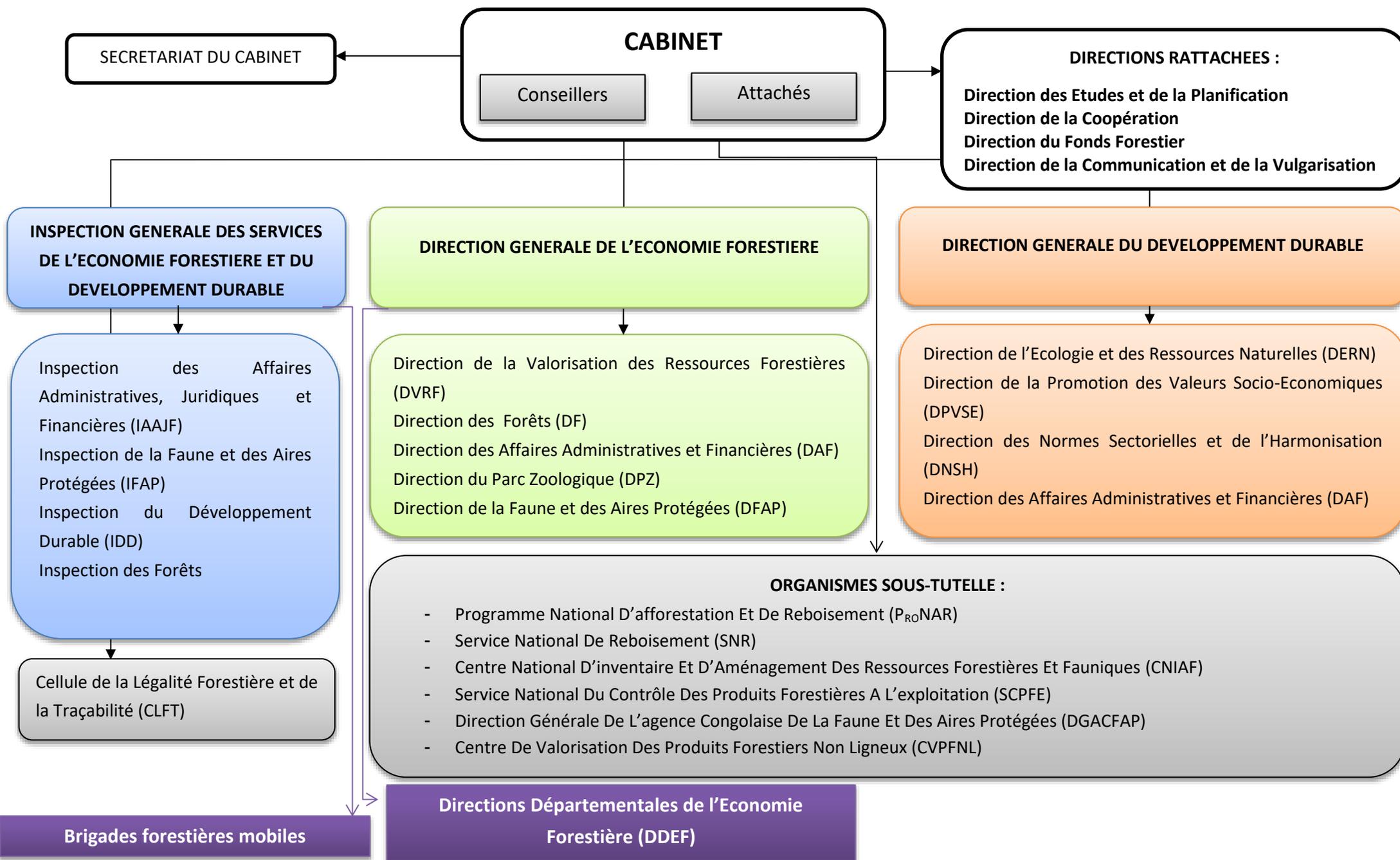
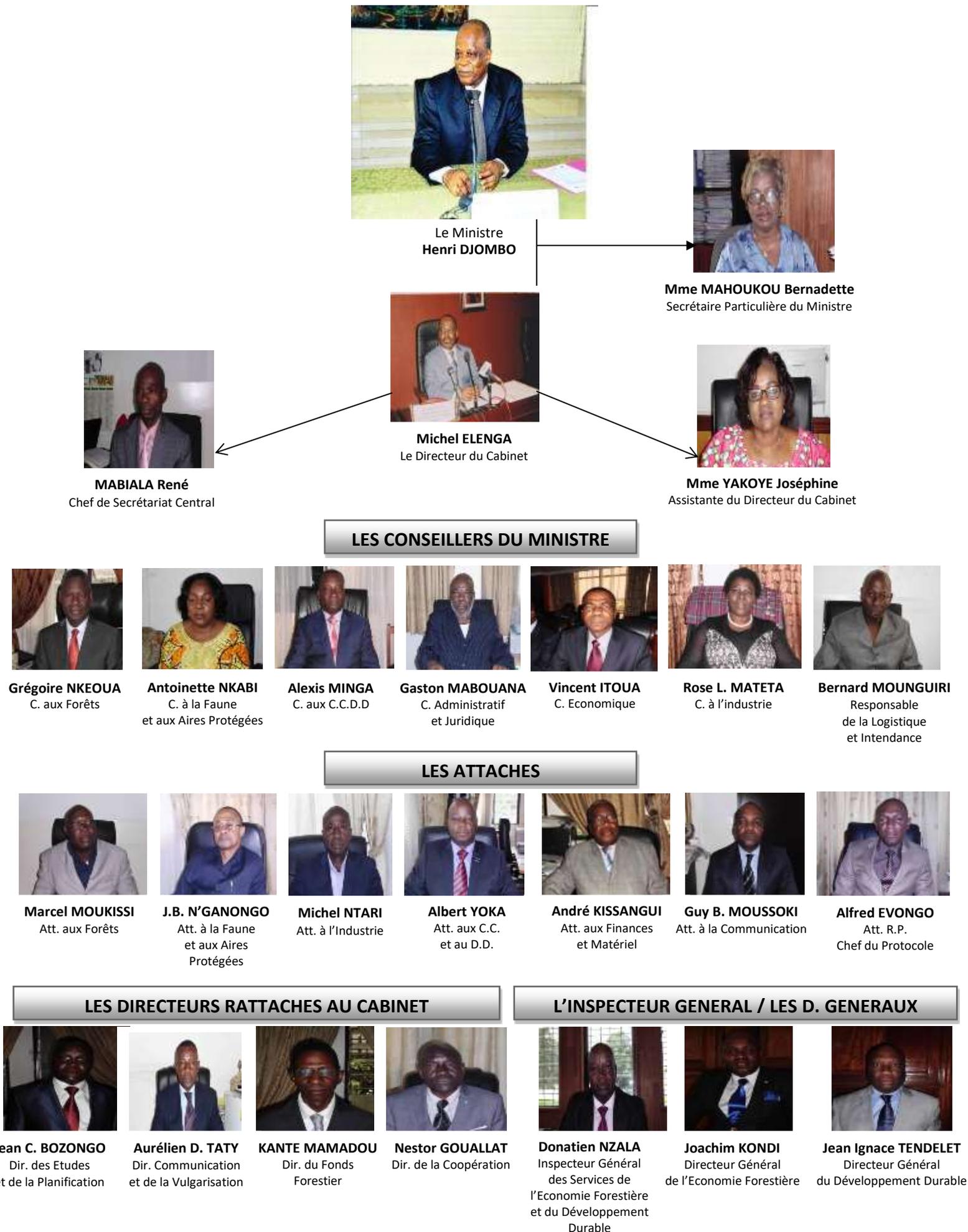


Figure 2. Organigramme nominatif du Cabinet du MEFDD



### 1.3 La politique forestière du MEFDD

La politique forestière nationale définit les axes stratégiques de développement que sont :

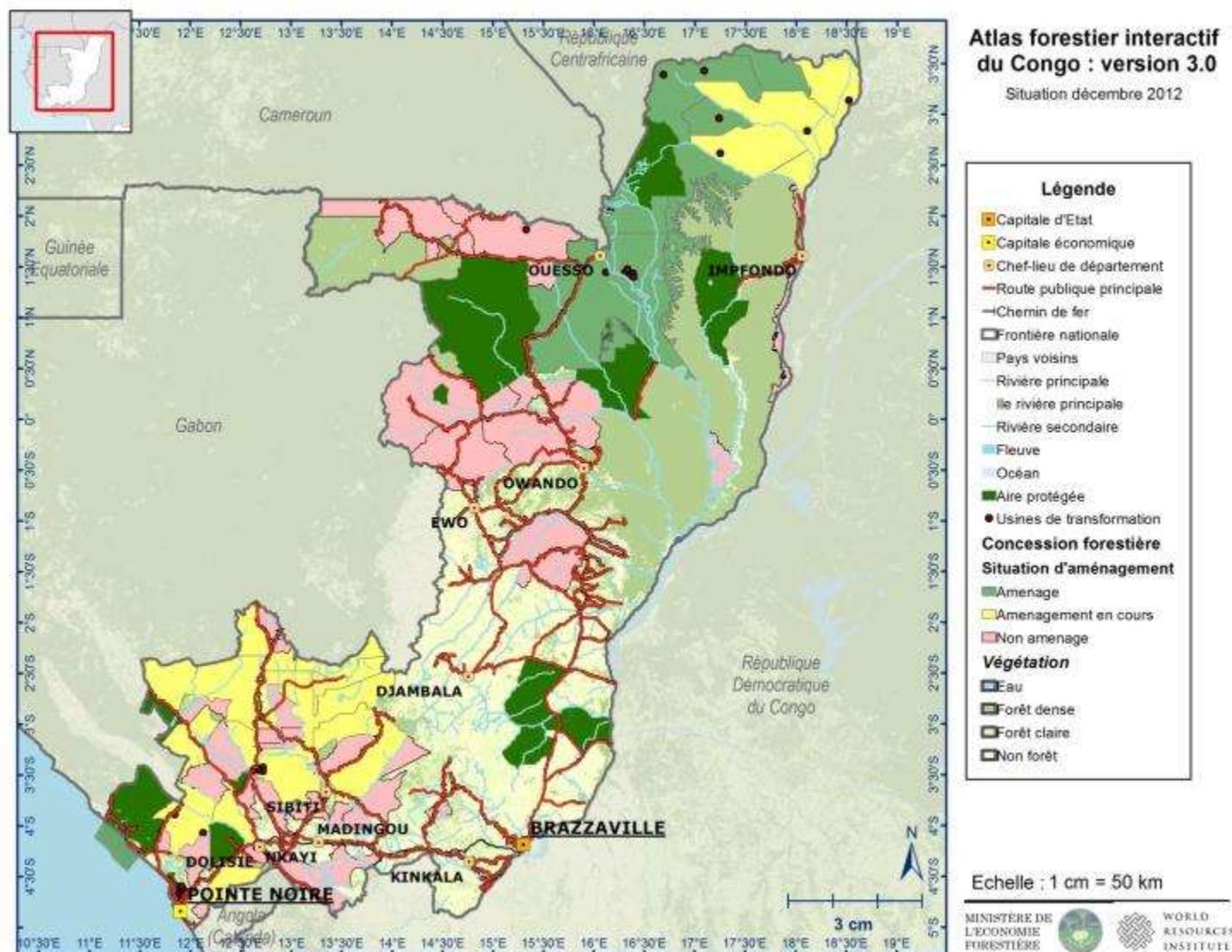
- Le programme d'aménagement durable des concessions forestières ;
- La protection et la conservation de la biodiversité, notamment de la faune ;
- Régénération des forêts ;
- Transformation plus poussée du bois et des PFNL.

Pour parvenir à ces objectifs, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), s'est engagé depuis la fin des années 1990, à faire de la gestion durable de ses forêts, le fondement de sa politique. En effet, la richesse forestière de la République du Congo fait depuis cette période, l'objet d'une gestion organisée à travers le concept de développement durable, dont l'aménagement forestier constitue l'un des socles. Une série de réformes a été initiée en vue de gérer durablement les ressources forestières, d'améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, de préserver l'environnement et de lutter contre la pauvreté. Les textes législatifs nationaux emblématiques en sont notamment la loi n°003-1991 du 23 avril 1991 relative à la protection de l'environnement, la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier (en révision) et la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 relative à la faune et aux aires protégées.

La mise en œuvre de ces lois à travers leurs textes d'application a engendré des progrès notables, symbolisés par l'un des plus faibles taux de déboisement national au monde, avec 0,07% par an. De plus, environ 4 millions d'hectares de forêt de production possèdent aujourd'hui un plan d'aménagement soit 11,70% de la superficie totale attribuée à l'exploitation forestière (dont 2,5 millions d'hectares certifiés FSC) – cf. *carte ci-dessous*. En outre, 6.1 millions d'hectares sont en cours d'aménagement. De ce fait, la République du Congo est reconnue par la communauté internationale comme leader de la sous-région pour avoir placé les trois quarts (75,94%) de ses forêts sous aménagement ou dans une perspective proche d'aménagement, c'est-à-dire sous une forme d'exploitation durable qui n'entame pas le stock de capital naturel.

D'autre part, le Congo a ratifié plusieurs conventions et traités internationaux relatifs au cadre général du développement durable. Avec les autres pays d'Afrique Centrale, le pays s'est volontairement engagé à mettre en œuvre, entre autres, les Conventions-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques (1992), la diversité biologique (1992), le Protocole de Kyoto (1997), le Protocole de Nagoya (2010), le Plan de Convergence pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2005), etc. Parmi les accords internationaux que le Congo a ratifiés, il faut noter l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT (APV/FLEGT) signé avec l'Union Européenne, qui affirme l'engagement du pays à lutter contre l'exploitation illicite du bois et à promouvoir la bonne gouvernance forestière.

Carte 1. Carte du secteur forestier au Congo



Par ailleurs, la République du Congo a été sélectionnée par la Communauté Internationale au titre des financements du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale d'une part et de l'ONU-REDD d'autre part, pour la mise en œuvre du processus REDD+<sup>5</sup> à l'échelle nationale. Le pays se place ainsi dans le peloton de tête des pays forestiers tropicaux à avoir finalisé la première étape du processus REDD+, à savoir le « *Readness Preparation Proposal ou Plan de Préparation à la REDD+* » (R-PP en sigle)<sup>6</sup>.

Dans le cadre de la valorisation de ses avancées dans le domaine du reboisement, la République du Congo a procédé au lancement d'une initiative nationale de grande envergure : le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (P<sub>RONAR</sub>). Ce Programme qui s'exécute au cours de la période 2011-2020, vise à mettre en place, sur l'ensemble du territoire national, un million d'hectares de plantations forestières, en associant les collectivités et les communautés locales, le secteur privé, les particuliers et la société civile.

Concernant le nouveau tournant du secteur forestier que l'on nomme « *l'Economie Verte* », le Congo a adopté le plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts et le livre blanc vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans le Bassin du Congo.

Enfin, la République du Congo a souscrit à de nombreux instruments juridiques de portée sous régionale et internationale en matière de gestion forestière, environnementale et sociale. Il est notamment le seul pays en Afrique à avoir promulgué une loi défendant les droits des populations autochtones, la Loi n°5-2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

Toutes ces réalisations ont permis au Congo de maintenir son leadership en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières, et de justifier le qualificatif de « *laboratoire d'expérimentation et de perfectionnement de la gestion durable des forêts en zone tropicale humide* », selon Monsieur le Président de la République du Congo

---

<sup>5</sup> L'objectif du processus REDD+ vise la compensation des efforts déployés par les pays dans le cadre du processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de leur séquestration, pour une conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone.

<sup>6</sup> Discours de monsieur le Directeur de Cabinet à l'atelier de sensibilisation des partenaires du secteur public sur le projet REDD+/UFE Pikounda Nord.

## 1.4 La dynamique du MEFDD

### a) En matière événementielle

De nombreuses initiatives démontrent la détermination du MEFDD à promouvoir une coopération environnementale internationale dynamique. Parmi elles, l'organisation d'un certain nombre de séminaires aussi bien nationaux qu'internationaux. Nous pouvons citer :

- Le Sixième Forum Mondial du Développement Durable, tenu en 2008 à Brazzaville. Au cours de ce Sommet, le Président Denis SASSOU N'GUESSO avait lancé un appel relatif à la création d'un fonds africain pour le développement durable ;
- L'atelier international sur l'élaboration d'une stratégie de promotion du développement de l'industrie de transformation de bois dans le bassin du Congo, tenu en mars 2011 à Brazzaville ;
- Les trois éditions du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale qui ont eu lieu à Impfondo en 2007, 2011 et 2014 ;
- Le Sommet des Trois Bassins Forestiers Tropicaux du monde, juin 2011 à Brazzaville ;
- Le Race Wood et l'exposition des maisons en bois, septembre 2011 à Pointe Noire ;
- La Conférence Panafricaine sur la lutte contre le commerce illégal de faune et de flore, novembre 2011 à Brazzaville ;
- Le Forum National sur le Développement Durable, tenu en 2013 à Brazzaville sous le haut patronage du Président de la République ;
- Les cinq éditions sur le Green Business, qui ont eu lieu chaque année depuis 2010 à Pointe Noire.

Pour réaliser ces événements, le MEFDD travaille en partenariat avec de nombreuses organisations. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer :

- la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) pour réaliser les événements tels que le Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) et le Green Business ;
- l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), avec laquelle le Congo a développé le Projet de Gestion des zones Périphériques à une concession forestière (PROGEPP) ;
- La Banque Mondiale, qui a permis le lancement du premier projet forestier au Congo, mis en œuvre en partenariat entre la Banque Mondiale et le Congo, en 2013 : le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE). Son objectif est d' « *accroître la capacité du Gouvernement à : promouvoir une meilleure mise en application de sa législation forestière ; et créer un environnement habilitant pour la participation des communautés locales et du secteur privé à la gestion forestière durable et au reboisement* ». <sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Accord de Financement de la l'Association Internationale De Développement (IDA) à la République du Congo pour le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), 30 Avril 2012, 101 p.

### **b) En matière d'initiatives**

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, le Congo s'est illustré en tant qu'initiateur d'un nombre important de mesures, notamment :

- L'inscription du Parc National Nouabalé-Ndoki, composante du Tri National de la Sangha (TNS), au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- L'organisation des aires protégées transfrontalières pour une gestion internationale concertée :
  - o Tri National de la Sangha (TNS) : Cameroun, Congo, RCA ;
  - o Tri National Dja-Odzala-Mikébé ;
  - o Complexe Transfrontalier du Mayombe (CTM) : Angola, République Démocratique du Congo, Gabon, République du Congo ;
- La création des Unités de Surveillance et de Lutte Anti Braconnage (USLAB) pour les concessions forestières aménagées ;
- La mise en place des Unités Pilotes d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA).

Aujourd'hui, 13,2% du territoire national ont été classés en aires protégées, constituées de parcs nationaux, de réserves de faune, de domaines de chasse, de sanctuaires de gorilles et de chimpanzés, de réserve de biosphère, de réserve communautaire et de réserve forestière, soit 4 188 452 hectares.<sup>8</sup>

Enfin, la nouvelle loi portant régime forestier, en voie de promulgation, est une illustration de la dynamique du MEFDD à la recherche d'instruments toujours plus efficaces pour une gestion optimale du secteur forestier congolais.

---

<sup>8</sup> Présidence de la République (2014), « *Discours du Président sur l'Etat de la Nation lors de la fête Nationale du 15 aout 2014 à Sibiti* ».

## 2. STRUCTURATION DE LA COMMUNICATION AU SEIN DU MEFDD

### 2.1. Les attributions de la DCV

Conformément au Décret n°2013-219 du 30 mai 2013 portant organisation du Ministère de l'Economie Forestière et du développement Durable, la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV), est rattachée au Cabinet - cf. tableau ci-dessus.

Outre le Directeur et le Secrétariat particulier, la Direction de la Communication et de la Vulgarisation comprend quatre (04) services. Toutefois en vue de réguler son fonctionnement, la DCV a initié un projet d'Arrêté portant organisation des bureaux comme présenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1. Organigramme de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation**

DIRECTION	SERVICE	BUREAU
<b>La Direction de la Communication et de la Vulgarisation</b>	Service de la Communication	Bureau communication interne et relations publiques
		Bureau communication externe
		Bureaux gestion des projets et programmes
	Service de la Vulgarisation	Bureau politique de vulgarisation
		Bureau gestion participative
		Bureau médias et réseau sociaux
	Service de l'Informatique	Bureau exploitation
		Bureau maintenance
		Bureau réseau
	Service Central des Archives et de la Documentation comprend	Bureau Archives
		Bureau Documentation
		Bureau Reprographie

## 2.2. Les attributions et missions de la DCV

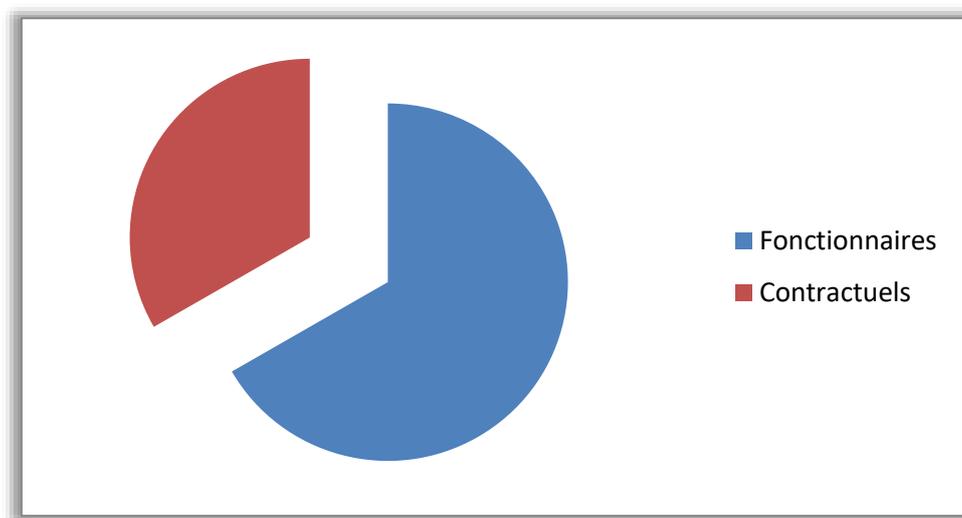
Les attributions de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) sont définies au chapitre 2 du titre I, section 3 en ses articles 7 et 8. Selon les dispositions de l'article 7, la DCV est dirigée et animée par un directeur. Elle est chargée, notamment :

- i. d'assurer la promotion de la gestion participative ;
- ii. d'organiser et gérer le système informatique du ministère ;
- iii. de mobiliser les différents acteurs du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement ;
- iv. de sensibiliser le public sur les effets négatifs des activités anthropiques sur la santé humaine et les écosystèmes ;
- v. d'informer le public sur les normes sectorielles et l'harmonisation des politiques de développement durable et de conservation de la nature.

## 2.3. Les ressources humaines de la DCV

La DCV compte trente-trois (33) agents dont vingt-deux (22) fonctionnaires. Les onze (11) autres sont des temporaires, tous employés au service de l'informatique. Parmi ce personnel, on compte sept (07) journalistes.

Graphique 1. Statut des agents de la DCV



Source : Liste du personnel de la DCV, 2014

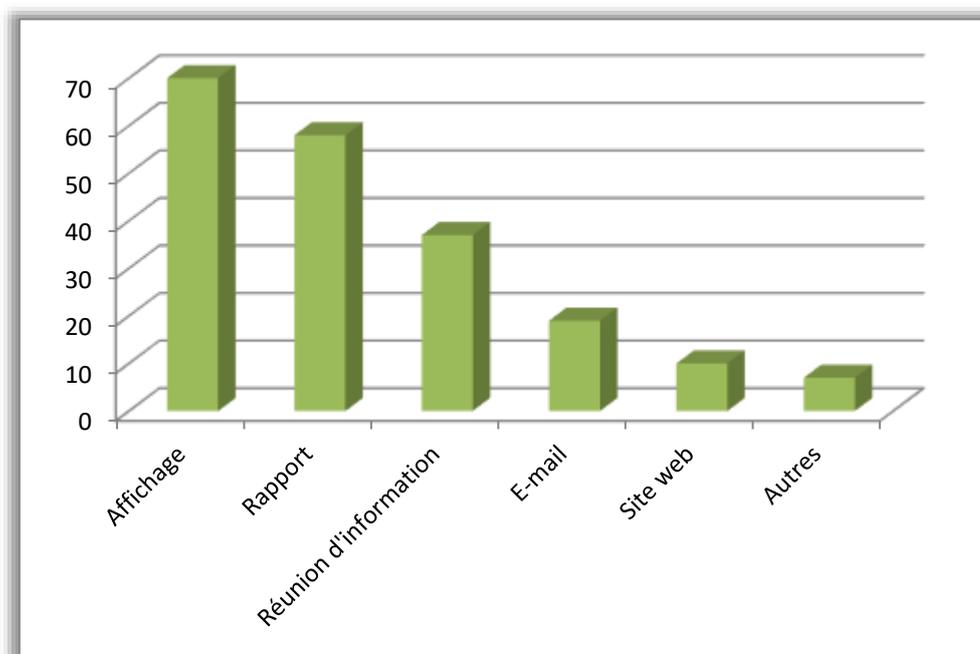
### 3. LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION DU MEFDD

#### 3.1 Analyse de la communication au sein du MEFDD

L'analyse de la communication du MEFDD s'est basée sur l'utilisation, les demandes, les besoins et les attentes des cadres et agents de l'administration forestière, des partenaires directs, des bénéficiaires et d'un échantillon de l'ensemble des membres de la communauté forestières (cf. *Annexe 1. Méthodologie de l'étude*).

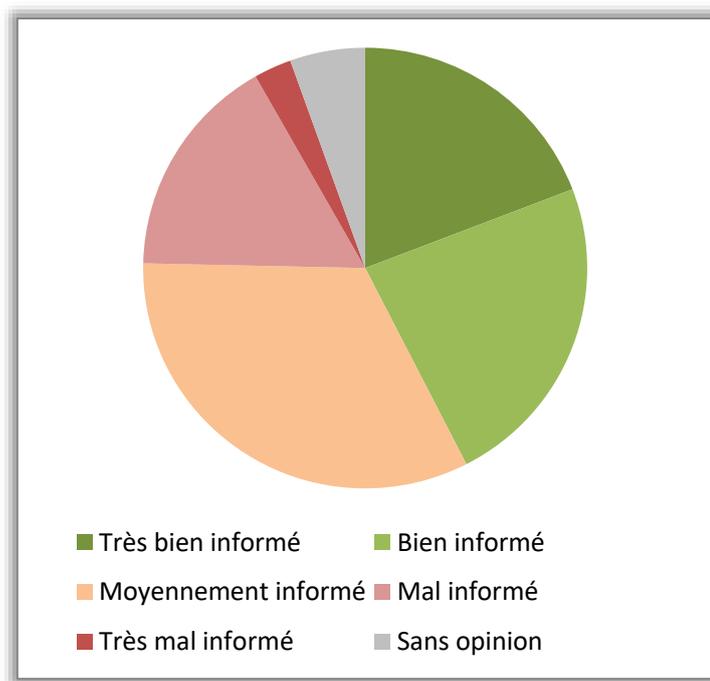
Sur un échantillon représentatif de 73 agents du MEFDD enquêtés, 45% se disent « très bien informés » ou « bien informés » sur les activités du Ministère lorsqu'ils se trouvent en son sein. A contrario, un cinquième des agents (20%) se disent « mal informé » ou « très mal informé ». Globalement, les agents du MEFDD perçoivent donc une communication interne satisfaisante, autour des activités du Ministère.

Les moyens utilisés pour accéder à l'information sont majoritairement l'affichage (70% des agents l'utilisent). Puis viennent, par ordre décroissant d'utilisation les rapports (pour 58% des personnes interrogées), les réunions (37% des cas), les e-mails (19% des cas) et enfin le site web (10% des cas) – cf. *graphique ci-dessous*. Parmi les rares agents qui utilisent le site web, la majorité le consulte très rarement (moins d'une fois par mois). Cette très faible proportion est certainement due au manque de dynamisme de l'ancien site et à un accès limité à la connexion internet au sein du MEFDD<sup>9</sup>.

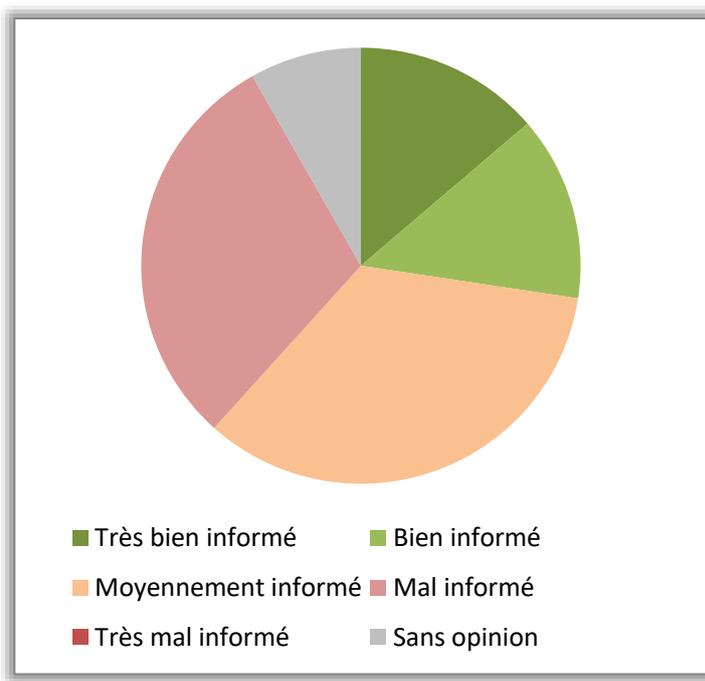


**Graphique 2. Utilisation des moyens de communication en interne au MEFDD**

<sup>9</sup> Le MEFDD a inauguré officiellement le 07 Novembre 2014 son nouveau site internet accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.mefdd.cg/>. Ce site a été réalisé avec l'appui du PFDE pour la maîtrise d'ouvrage et d'un consultant international pour la maîtrise d'œuvre.



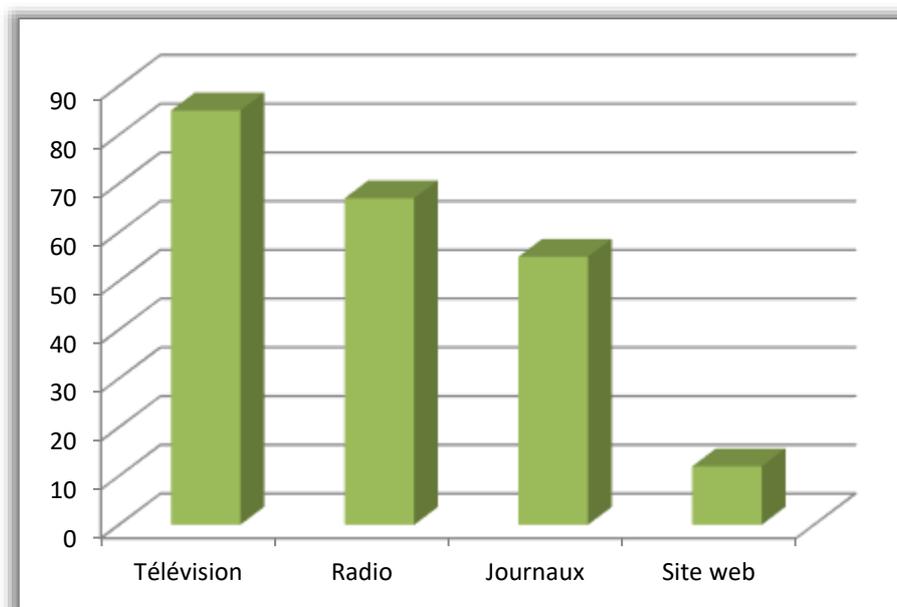
**Graphique 3. Satisfaction de la communication interne au MEFDD**



**Graphique 4. Satisfaction de la communication externe au MEFDD**

Les résultats plutôt positifs de cette communication interne, se dégradent lorsque les agents se positionnent à l'extérieur du Ministère : moins d'un tiers (29%) se disent alors « très bien informés » ou « bien informés » sur les activités du Ministère. En outre, 32% soit presque un tiers se disent « mal informés » - cf. graphiques ci-dessus.

Les canaux utilisés par les agents du MEFDD pour s'informer sont, par ordre décroissant la télévision (85%), puis la radio (68%), les journaux (55%) et enfin internet (12%). Au regard de l'important taux de non satisfaction sur le retour de la visibilité du MEFDD au niveau externe, il semblerait que la communication externe du MEFDD soit insatisfaisante.



**Graphique 5. Utilisation des moyens de communication par les utilisateurs externes**

Dans l'ensemble (sur les plans internes et externes), les agents du Ministère se disent à 53% satisfaits de la communication sur l'aspect quantitatif et à 50 % satisfait sur l'aspect qualitatif. De gros progrès restent donc à réaliser sur ces deux plans afin de satisfaire l'ensemble des agents.

**Ces analyses de la situation de la communication au sein du MEFDD, font ressortir quelques pistes d'amélioration :**

- En interne, le **tableau d'affichage** du MEFDD est très prisé par les agents puisque presque la moitié (47%) le consulte quotidiennement. Il devra donc être utilisé comme vecteur important de diffusion de l'information en interne au MEFDD.
- En externe, il existe une demande importante d'utilisation des supports de **communication médiatiques** et des impacts informatifs potentiellement énormes, à travers notamment la **télévision**, mais aussi la **radio**.
- Le **site web** du MEFDD désormais rendu opérationnel doit être actualisé régulièrement pour améliorer la communication aussi bien en interne que vers l'extérieur du MEFDD. Le potentiel de développement du **site internet** est très important.
- Les **brochures / dépliants / textes synthétiques** pourront être utilisés, mais à travers des objectifs tournés vers la vulgarisation, notamment des textes réglementaires, auprès des différentes structures techniques de l'administration forestière

### 3.2 Diagnostic des activités de communication du MEFDD

La Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) est la structure du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) chargée de gérer les activités de communication et de vulgarisation au sein du département Bien que disposant d'un personnel qualifié et disponible, la DCV accuse quelques faiblesses dans la mise en œuvre de ses activités.

Dans la pratique, il existe peu de différences entre les services de communication et de vulgarisation, qui développent en synergie les programmes de communication/vulgarisation. Cependant, ces programmes d'activités sont très faiblement exécutés, notamment à cause de leur sous financement.

En conséquence les principales activités des deux services se limitent à la couverture des réunions et d'autres activités organisées par le MEFDD lorsque la DCV est conviée et des audiences en vue de l'alimentation du site web. La couverture des réunions se présente sous la forme de publication d'articles dans la presse locale (le journal le Patriote et la Nouvelle République) et de diffusion de reportages dans les médias de la place (Radio, Télévision et Presse écrite). A travers l'émission « *Environnement au quotidien* » la DCV produit quelques émissions radio-télévisées avec les cadres du département. Cependant, les aspects de médiatisation du MEFDD sont exclusivement du ressort de Monsieur l'Attaché à la Communication du MEFDD.

En outre, les projets de création d'un journal du ministère et d'une émission télé restent encore non tangibles pour la DCV à cause du manque de financement. Il en est de même pour le déploiement des journalistes de cette structure dans les départements pour les tournages en vue de la production de films documentaires.

Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT, la DCV a mené quelques actions de communication en partenariat avec la cellule de communication APV-FLEGT qui bénéficie de l'appui financier de l'Union Européenne. Il s'agit de la publication de la lettre d'information de l'APV FLEGT (neuf publications bimensuelles depuis 2012) ; la vulgarisation de l'accord auprès des sociétés forestières et de la société civile ; la campagne de sensibilisation auprès des directions déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre de l'APV.

Ainsi, le travail réalisé par la DCV s'avère insuffisant pour une administration aussi importante que le département de l'économie forestière et du développement durable qui a pour but, entre autres, de conscientiser les populations sur les enjeux de société tels que la lutte contre le braconnage, la lutte contre les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, la préservation de la faune et de la flore, la gestion durable

des forêts, le concept du développement durable, etc. Ces tâches de mobilisation des acteurs et de mise à disposition des partenaires d'une multitude d'informations s'avèrent donc en partie non satisfaisantes.

La présente stratégie de communication qui sera déclinée en plans de communication annuels, devra permettre à la DCV de mettre en œuvre une politique cohérente de communication, notamment :

- vi. en aidant la répartition des tâches auprès du personnel de la DCV
- vii. en facilitant le choix des médias adaptés aux différentes activités ;
- viii. en facilitant les décaissements pour la réalisation d'activités de communication, suivant le budget établi.

### 3.3 Les demandes et les besoins du MEFDD

Les types d'informations souhaitées par les cadres et agents du MEFDD divergent des autres membres de la communauté forestière. Nous avons donc traité distinctement le type d'information requis en interne et le en externe.

**Tableau 2. Les demandes d'informations en interne**

Secteur	Domaine	Thématique
<b>Forêt</b>	Production forestière	Statistiques actualisées du secteur forestier (production grumière, exploitation et transformation du bois)
		Niveaux actualisés des recettes (taxes, transactions, déclarations de recettes)
	Gestion durable des forêts	Nombre de conventions signées et leurs caractéristiques (localisation, société, superficie, etc.)
	Social	Précisions sur la politique communautaire de gestion des forêts (réalisation des projets communautaires, obstacles)
	Reboisement	Bilan régulier des activités de reboisement
<b>Développement Durable</b>	Evolution des réserves	Statistiques actualisées concernant les aires protégées
	Faune	Les catégories d'espèces protégées et leur méthode de distinction Bilan de la lutte anti-braconnage : évolution des statistiques fauniques et des braconniers
<b>Organisation du MEFDD</b>	Evolutions de carrière	Offres de formation (offres des bourses d'étude)
		Mécanismes de gestion du personnel du MEFDD (concours de recrutement, possibilités d'évolution de carrières des agents)
		Situation d'avancement des agents actualisée
		Intégration et mouvement du personnel
		Statut des agents forestier (corps paramilitaire des eaux et forêts) : avantages, conditions particulières, description des grades des agents du corps paramilitaire des eaux et forêts, etc.
		Fonctionnement des services et relations entre eux
	Bilans d'activités	Compte rendu des activités et des missions des cadres aussi bien pour les missions internes qu'à l'extérieur du pays
		Bilan d'activités régulier de chacune des structures du MEFDD
Planification	Calendrier des responsables du Département	
	Agenda des grandes activités du Ministère (tenue des réunions, congrès, conférences)	

Ce tableau montre que les agents du MEFDD attendent une amélioration de la communication interne concernant le bilan actualisé des différents secteurs clés du MEFDD (statistiques de l'exploitation/transformation forestière, de la faune, des aires protégées, du reboisement, de l'aménagement des concessions, des recettes forestières, etc.) et des éléments techniques concernant les secteurs dont ils ont la charge (politique communautaire de gestion des forêts, catégories d'espèces protégées et leur méthode de distinction, etc.). De plus certains agents demandent des informations sur les thématiques émergentes (APV-FLEGT, carbone forestier, REDD+, P<sub>RO</sub>NAR). Mais ce sont en fait surtout des précisions et des actualisations régulières des statistiques du secteur forêt / développement durable et des bilans précis des activités réalisées par les différentes structures du MEFDD et de ses organes sous-tutelle qui sont attendues.

Sur le plan pratique, notons que la création d'un journal du MEFDD est une doléance qui ressort pour près de 20% des agents du Ministère. De plus, pour des raisons organisationnelles, il est demandé qu'un planning précis des événements, séminaires ainsi que des cadres soit mis à la disposition de l'ensemble des agents. Enfin des précisions sont demandées quant aux possibilités de formation et d'évolution de carrière au sein du MEFDD.

**Pour répondre efficacement aux doléances des agents du MEFDD, il semble important d'élaborer et de diffuser un certain nombre d'informations telles que :**

- **L'annuaire statistique annuel du secteur forestier**, à diffuser au plus tard avant la fin du premier trimestre suivant l'année du document ;
- Les **bases de données actualisées** du secteur forêt / faune / environnement, préférentiellement sous SIG comprenant les rubriques : exploitation forestière, aires protégées/biodiversité, reboisement, aménagement forestier, recettes forestières ;
- Les **documents cadres du MEFDD** (politique forestière, stratégie de développement durable, code forestier, etc.) en **version intégrale et synthétisée** ;
- Un **calendrier des événements du MEFDD** pour diffusion large ; avec les personnes impliquées pour diffusion restreinte ;
- Le **Plan de Travail Annuel Budgétisé du MEFDD**, décliné par Directions et Services ;
- Les **cahiers des charges** des directions, services, bureaux et organismes sous tutelle du MEFDD ;
- Un **manuel des procédures** décrivant les modes opératoires de fonctionnement internes, intégrant un organigramme détaillé et un règlement intérieur ;
- Les **rapports annuels des structures liées au MEFDD** (P<sub>RO</sub>NAR, PFDE, REDD+, SCPFE, etc.) en versions complète et synthétisée ;
- Une description du fonctionnement du corps paramilitaire des eaux et forêts ;

**Tableau 3. Les demandes de diffusion de l'information en externe**

Secteur	Domaine	Thématique
<b>Forêt</b>	Gestion durable des forêts	Conséquences néfastes des feux de brousse produisant la perte de la faune sauvage et la dégradation des sols
		Importance de la forêt et de ses écosystèmes
		Les méfaits de l'occupation anarchique des domaines forestiers
		Dynamique et enjeux de la gouvernance forestière
		Organisation, réalisation et implications des plans d'aménagement
		Disponibilité des permis forestiers
	Organisation sociale en forêt	Vie des communautés riveraines de la forêt
Reboisement	Danger d'utilisation de certains produits chimiques sur les sols	
<b>Environnement</b>		Stigmatisation des comportements polluants
		Lutte contre la désertification
<b>Développement Durable</b>	Changements climatiques	Protection de la couche d'ozone
		Lutte contre les gaz à effet de serre
	Conservation des écosystèmes	Gestion des ressources naturelles
		Importances et enjeux des réserves naturelles, des aires protégées
		Enjeux de la conservation et de la dégradation de la flore et de la faune (gestion et conservation de la faune et la biodiversité, lutte anti-braconnage)
	Economie verte	Valorisation économique de la biodiversité par l'écotourisme
		Retombées économiques de l'exportation des produits forestiers ligneux et non ligneux

Sur un plan externe au MEFDD, les membres de la communauté forestière et le grand public souhaitent valoriser les thématiques tournées vers la conservation des écosystèmes, notamment fauniques. Les enjeux de développement durable devront donc être présentés à travers les richesses que possède la République du Congo dans le secteur des ressources naturelles, aussi bien forestières et fauniques, qu'à travers son organisation pour les préserver (plans d'aménagement, réserves naturelles). De plus, certaines informations relatives au secteur public du domaine forêt / environnement sont attendues comme la disponibilité des permis forestiers, la législation/réglementation nationale, les secteurs d'investissements potentiels (écotourisme, exportation/transformation des produits forestiers, gestion du carbone, etc.).

**Pour répondre efficacement aux attentes des membres de la communauté forestière, il semble important d'élaborer et de diffuser un certain nombre d'informations telles que :**

- **L'état d'avancement des concessions forestières** (certifié, aménagé, attribué mais non aménagé, permis forestier disponible, appel d'offre en cours ou prévue, etc.).
- La **législation/réglementation nationale** cadre des secteurs forêts/faune/environnement et leurs modalités d'application sur le terrain (textes réglementaires).
- Les **secteurs d'investissements potentiels** de l'économie verte au Congo, déclinée sectoriellement par département (ou plus localement).

Le site internet constitue l'outil approprié pour la diffusion de ce genre d'informations.

**En ce qui concerne la communication pour le changement de comportement, il semble important d'accorder une priorité aux secteurs suivants :**

- L'importance des **services environnementaux** pour la préservation des écosystèmes, du changement climatique, de la faune et de la flore nationales ;
- Le danger de certains **comportements destructeurs** (feux de brousse, chasse non réglementée, comportements polluants
- Le suivi de **l'application des activités liées aux documents d'aménagement forestier**, auprès des Communautés Locales et Populations Autochtones (plans d'aménagement, conventions forestières, cahier des charges, plans de gestion communautaire, etc.).
- Les **droits et devoirs** de tous dans les zones forestières ;

La campagne d'information / vulgarisation incarne le vecteur de diffusion de ce type d'informations le mieux adapté.

NB. Nous précisons ici que bien que le MEFDD soit considéré comme le chef de file de l'essor des thématiques tournant autour du développement durable, ce travail est transversal. En effet, les activités de sensibilisation, pour être efficace devront, être organisées en coordination avec les autres Administrations, impliquées dans ces thématiques, notamment l'Agriculture, les Mines, l'Environnement et le Tourisme

### **III. PRESENTATION DU PAYSAGE MEDIATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO**

---

## 1. ORGANISATION DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE EN REPUBLIQUE DU CONGO

### 1.1 Evolutions du paysage médiatique congolais

En République du Congo, le paysage médiatique était placé sous l'influence du Parti Unique de 1969 à 1992. Il n'existait alors que des médias publics (radio et télé Congo, « *Mweti* », hebdomadaire sportif « *Le Stade* », l'Agence Congolaise d'Information (ACI), l'Organe de Presse du Parti Congolais du Travail (PCT) « *Etumba* », Congo Magazine). La seule presse privée était alors la Semaine Africaine, gérée par l'Eglise Catholique. Avec l'avènement du multipartisme au début des années 1990, la République du Congo est ensuite entrée dans un pluralisme médiatique, avec la multiplication des organes de presse écrite. C'est à cette période que sont nés les titres majeurs des années 90, pour la plupart des journaux d'opinions. On peut citer « *Les Chiens écrasés* », « *Madoukou Tsiékélé* », « *La Corne enchantée* » ou « *le Canard du mercredi* », etc. En revanche, ce n'est qu'au début des années 2000 que l'espace audiovisuel congolais s'ouvre aux médias privés avec l'émergence notamment de la DRTV (radio-TV), DVS+ (TV Pointe-Noire), TPT (TV Pointe-Noire), etc.

Actuellement, d'un point de vue organisationnel, les médias congolais sont placés sous la tutelle du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, qui a pour mission principale la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de l'information et de la communication. Pour une bonne régulation des médias, il a été créé le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) qui tire sa légitimité de la Constitution du 20 janvier 2002. Cet organe de contrôle est chargé de veiller à la bonne application par les médias de loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Par ailleurs, l'Observatoire Congolais des Médias (OCM) veille au respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques, tout en œuvrant pour le renforcement des capacités des professionnels des médias. Il existe également des structures d'appui à la profession à l'instar du Centre International de Presse (CIP) et du Centre de Documentation pour les Médias (CDM), ainsi que le Centre de Ressources de la Presse (CRP). Enfin, l'Agence de Régulation des Postes et des Communication Electroniques (ARPCE), est l'autorité congolaise de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des postes et communications électroniques. Elle gère notamment le domaine Internet du pays, autrement dit le « *.cg* ».

A une échelle plus fine, au sein des institutions de la République, ce sont les attachés de presse et les chargés de la communication qui organisent la gestion de l'information. Ces responsables de communication sont, au sein de certaines institutions, regroupés dans une Direction responsable de la communication. C'est par exemple le cas du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, avec une Direction de la

Communication et de la Vulgarisation ; du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération avec une Direction de la Communication ; du Ministère à la Présidence chargé des Grands Travaux avec une Cellule de Communication ; du Parlement avec une Direction de la Communication ; et de la Présidence de la République, avec un département de la communication et des médias. En outre, le Parlement dispose d'une chaîne de télévision qui couvre les activités du Parlement (Sénat et Assemblée Nationale). Mais, c'est le Journal Officiel qui consigne et publie tous les actes officiels de l'Etat. Par ailleurs, certains Ministères développent des émissions spécialisées. C'est le cas du Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public avec « *Le Foncier* » et du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage avec « *L'Etoile des champs* ».

Au niveau décentralisé, seules les Préfectures et les Conseils Départementaux disposent d'une personne chargée de la communication ou d'un attaché de presse. Concernant la presse publique, elle est représentée par un Directeur Départemental ou un correspondant attitré.

Enfin la presse en ligne est représentée par « *Congo Site* » qui est le site officiel de la République du Congo.

### 1.2 Les approches de la communication institutionnelle

La communication institutionnelle regroupe l'ensemble des actions de communication qui visent à promouvoir l'image d'une organisation publique ou privée<sup>10</sup>. Elle se distingue de la communication commerciale qui a pour but de vendre un produit. La communication institutionnelle a elle pour objectif de promouvoir l'image, dans le cas ici étudié, des institutions de la République. La communication institutionnelle repose sur deux niveaux : l'interne (les agents et cadres de l'institution) et l'externe (les clients, fournisseurs, autres administrations, partenaires privés, médias, etc.).

#### a) La communication interne

Elle consiste à organiser au mieux la gestion et la circulation des informations au sein d'une institution, en utilisant les canaux de diffusion appropriés. Pour que la communication interne soit efficace et performante, elle doit prendre en compte la communication ascendante, descendante et horizontale.

---

<sup>10</sup> Giuily E. (2009), « *La communication institutionnelle* », Broché, Paris, 192 p.

- **Organisation de la communication interne :**

- i. *La communication ascendante* permet à l'information de remonter hiérarchiquement. L'information véhiculée est utile pour identifier les aspirations du personnel, améliorer les performances de fonctionnement et désamorcer les tensions. Elle contribue au développement de la gestion participative et permet au décideur d'agir en toute connaissance de cause.
- ii. *La communication descendante* est la plus naturellement pratiquée. Elle forme, informe et dirige le personnel ou les collaborateurs. Cette communication doit être rationalisée selon une organisation et des supports qui lui sont associés.
- iii. *La communication horizontale* consiste en un échange d'informations sans lien hiérarchique entre les services mais aussi entre les organismes sous tutelles, les projets et programmes. Sa reconnaissance et sa rationalisation renforce la solidarité au sein de l'Institution.

Les principales approches de communication institutionnelles internes sont les suivantes :

- **Système d'affichage**

La mise en place d'un système d'affichage au sein d'une Institution permet de faire vivre l'information interne et de la faire circuler. Le journal mural peut également faire office de bulletin d'information interne.

- **Site internet et intranet**

Les informations concernant l'Institution peuvent être collectées, triées, traitées et diffusées dans un site web, éventuellement avec un usage interne restreint. De plus, la mise en place d'un réseau intranet permet la diffusion de documents à diffusion limitée.

- **Diffusion/circulation de l'information en interne**

La diffusion de l'information interne descendante peut se faire avec des supports de communication tels que les rapports de mission, les comptes rendus, les circulaires, les notes de service, les documents administratifs et financiers, les avis de réunion, etc.

- **Réunion**

Les réunions offrent la possibilité de donner l'information en direct que ce soit de manière descendante, ascendante ou horizontale, d'offrir des sessions de débats et de réflexions, de susciter les initiatives et de faire partager les décisions. Elle met en contact l'émetteur et le récepteur, avec feed-back direct.

- **Centre de documentation**

Il permet au personnel de consulter les archives et documents dont il a besoin professionnellement (texte réglementaires, notes de services, documents techniques sur le secteur du Département, etc.).

## **b) La communication externe**

Elle consiste à structurer au mieux le système de communication afin de promouvoir les particularités de ladite institution auprès de ses partenaires externes, développer son image auprès de ses différents publics et déployer ses relations auprès de l'ensemble des parties prenantes.

En République du Congo, les approches de communication institutionnelles externes peuvent être déclinées de la manière suivante :

### **o La communication médiatique**

C'est l'utilisation de la télévision, radio, internet et presse écrite. Elle sert de relai dans l'information, la vulgarisation et la sensibilisation des cibles institutionnelles. Elle est un moyen important pour atteindre le grand public et permet de sensibiliser efficacement l'opinion publique.

*Exemples : débat télévisé, reportage audiovisuel, passage au Journal Télévisé, article de presse écrite.*

### **o La mobilisation sociale**

Il s'agit d'utiliser les campagnes d'information, de vulgarisation et de sensibilisation auprès des populations sur des thématiques correspondant à un besoin ou à une demande locale spécifique, afin de générer une adhésion ou une participation.

*Exemples : campagne nationale d'information / vulgarisation en s'appuyant sur des relais de communication (leaders locaux d'opinion).*

### **o La communication grand public**

Elle touche les différentes cibles que constituent la population avec une approche pédagogique et de vulgarisation en des termes clairs pour tous. Elle favorise le changement de comportements dirigés, par exemple, vers la gestion durable des forêts.

*Exemples : affichage, atelier/conférence d'information et/ou de sensibilisation.*

### **o Le plaidoyer**

Il s'adresse aux partenaires internationaux et aux décideurs politiques étatiques et sociaux. Il est utilisé pour mobiliser, susciter une acceptation ou un engagement de la cible visée en faveur d'une institution, comme le MEFDD.

*Exemples : audiences, interventions lors des colloques, séminaires ou forums.*

### **o La communication événementielle**

Cette approche permet de faire passer un message en profitant des opportunités qu'offrent certains événements. Elle contribue à obtenir une visibilité plus renforcée auprès des cibles.

*Exemple : participer à des événements à travers une exposition, un sketch théâtral, une table ronde.*

- **La communication interpersonnelle**

Cette approche de communication permet d'être en contact direct avec la cible visée et de recueillir son feed-back en échangeant des informations, des connaissances, des réflexions ou des initiatives.

*Exemples : réunion, événement, exposition.*

## 2. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

### 2.1 Les canaux de diffusion de l'information

Nous détaillons ici les principaux canaux de diffusion de l'information utilisés au Congo.

#### a) Les médias

##### **Audiovisuel**

Description. Le Congo compte trente-huit (38) chaînes de télévision<sup>11</sup>, dont une chaîne nationale, la Télévision Nationale Congolaise (TV Congo ou Télé Congo) qui émet sur satellite et dispose de deux (02) antennes. Toutes les autres chaînes sont privées, dont les plus regardées sont DRTV, MNTV, C2+, TOPTV, ESTV. La diffusion télévisuelle est assurée dans tous les centres urbains du pays et dans la plupart des zones rurales, au moins pour la chaîne nationale (via Canal SAT). De plus, on compte au moins une chaîne locale par département, hormis pour le département du Pool.

Emploi. La télévision constitue un vecteur d'information à fort impact car elle est regardée par une très grande partie de la population, environ deux (02) heures par jour<sup>12</sup>. En ce qui concerne les hommes, elle est utilisée pour les besoins d'information (actualité, affaires, documentaires, etc.). Les femmes, elles, sont intéressées par les feuilletons, les séries et les sketches. Les jeunes s'intéressent quant à eux aux films, à la musique et aux sports. Les enfants suivent beaucoup plus les dessins animés. La télévision constitue un moyen persuasif et attractif pour communiquer.

##### **Radiophonique**

Description. Malgré ses quatre-vingt-dix-huit (98) chaînes de radio<sup>13</sup>, ce média anciennement prisé, notamment en milieu rural, est en train de perdre son audience au profit de la télévision. La République du Congo est dotée d'une chaîne de radio nationale avec trois (03) stations :

- Radio Congo (FM 96.4 Mhz pour Brazzaville et FM 105.5 Mhz pour Pointe-Noire) également accessible sur Canal SAT (Canal 236) diffuse une émission intitulée « *Environnement au quotidien* » avec des thématiques sur la forêt et l'environnement chaque vendredi à partir de 20h15 ;
- Radio Brazza (FM 98 Mhz) diffuse une émission sur la thématique environnementale, « *Environnement et développement* », chaque vendredi de 15h30 à 16h ;
- Radio Pointe-Noire (FM 90.5 Mhz).

---

<sup>11</sup> Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (2013), « *Rapport de contrôle des entreprises de presse* ».

<sup>12</sup> DCV et PFDE (2014), « *Enquête stratégie et plan de communication du MEFDD* ».

<sup>13</sup> Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (2013), « *Rapport de contrôle des entreprises de presse* ».

La radio rurale (FM 100.7 Mhz), est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Elle diffuse chaque mardi de 15h00 à 15h30, une émission intitulée « *Echos de la Forêt* ». De plus le pays compte environ quatre-vingt-dix (90) radios privées (communautaires, confessionnelle, religieuse, départementale et commerciale) dont les plus écoutées sont : Radio Mucodec, Radio Manificat, DRN°1, Radio MN. Ces radios émettent en français, en langues nationales (Kituba, Lingala) et en langues locales car dans chaque département on trouve au moins une chaîne de radio dont le rayon de diffusion est réduit. Certaines radios sont organisées au sein du « *Réseau national des radios locales et communautaires du Congo* » et du « *Réseau des Radios Communautaires (REAC)* ». Signalons que deux (02) radios internationales sont très prisées par les congolais : Radio France Internationale et BBC, dont le signal vient de Kinshasa.

**Emploi.** En milieu rural, la radio est le média le plus utilisé, notamment en début et en fin de journée. De manière générale, les hommes suivent les programmes d'information et les communiqués nécrologiques, alors que les femmes s'intéressent plus aux émissions interactives avec appel des auditeurs, qui traitent des sujets de société. Elles aiment suivre aussi les faits divers et les sketches. Les jeunes quant à eux préfèrent les programmes musicaux et sportifs. Ainsi, la radio informe, éduque et divertit.

### **La presse**

**Description.** La presse écrite est abondante en République du Congo, puisque cinquante-huit (58) journaux y paraissent, quoique irrégulièrement. En effet, certains journaux/magazines ne paraissent que lors des échéances électorales. Les titres à parution régulière sont « *Les Dépêches de Brazzaville* », « *la Semaine* » et « *Le Patriote* ». La presse écrite publique est portée par « *La Nouvelle République* ».

**Emploi.** La lecture reste une activité prisée par une grande partie des cadres du pays qui lisent environ une heure par jour en dehors du temps de travail. Ainsi la presse écrite permet de diffuser les articles de fond sur les questions politiques, économiques, sociales et environnementales. Cependant, il paraît important de noter que les journaux n'arrivent pas dans la plupart des départements du pays. Même quand c'est le cas, il y a un décalage par rapport à leur jour de parution, en fonction de l'enclavement.

### **Presse en ligne**

**Description.** La presse en ligne est officiellement représentée par Congo-site (URL : <http://www.congo-site.com/>). Certains journaux de presse écrite, en plus de leur version papier, proposent des versions électroniques gratuites. C'est le cas de : Les Dépêches de

Brazzaville (URL : <http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/>), La Semaine Africaine (URL : <http://www.lasemaineafricaine.net/>), La Rue meurt (URL : <http://www.laruemeurt.com>) ou le Patriote (<http://www.lepatriote-congobrazza.com/>). En outre, certains sites internet sont entièrement dédiés à l'information en ligne comme Journal de Brazza (URL : <http://journaldebrazza.com>).

**Emploi.** Ces dernières années, grâce à l'utilisation de l'internet via les smartphones, les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter sont largement utilisés, mais par une catégorie de population limitée essentiellement aux jeunes.

### **Les Agences d'information**

**Emploi.** L'agence d'information officielle est l'Agence Congolaise d'Information (ACI). D'autres agences d'information privées existent, dont ADIAC (Agence D'Information d'Afrique Centrale), Associated presse (Etats-Unis), Agence France Presse (France), Reuters (Anglais).

### **b) Les canaux de diffusion non médiatiques**

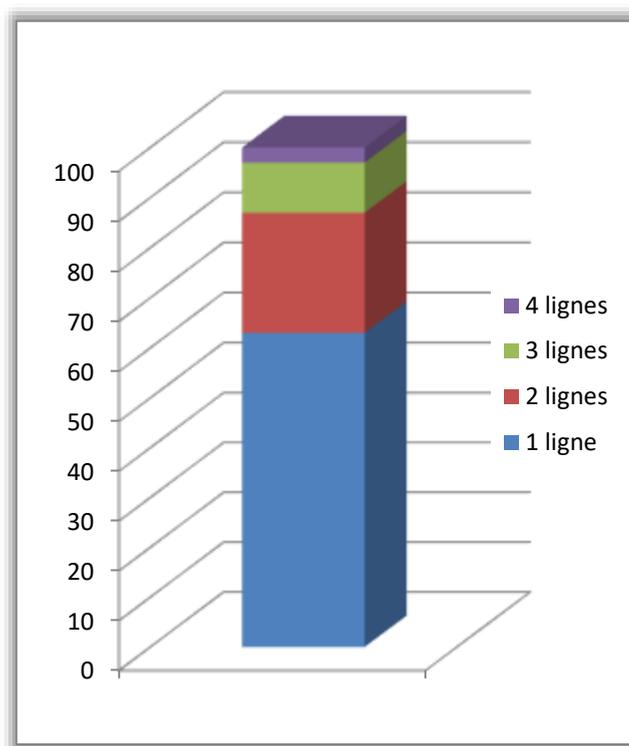
#### **Le téléphone**

**Emploi.** Le marché congolais de la téléphonie mobile est régi par un (01) opérateur public (Congo télécom) et trois (03) opérateurs privés (Airtel, MTN et Azur) après la fusion entre Airtel et Warid. Il enregistre une croissance exponentielle puisque le pays compte aujourd'hui 4,73 millions d'abonnés<sup>14</sup> pour 3 697 490 millions d'habitants (CNSEE, RGPH 2007). Ce chiffre s'explique par le « *multi-équipement* », soit le fait que 37% des utilisateurs de mobiles possèdent plus d'une seule ligne pour bénéficier de divers avantages et d'une , couverture réseau nationale complémentaire – cf. *graphique ci-dessous*. Le taux de croissance du nombre d'abonnés est impressionnant, puisqu'entre les troisièmes trimestres de 2013 et de 2014, 500 000 abonnés supplémentaires ont été enregistrés, soit 10,6% du marché en une année.

**Emploi.** La communication du MEFDD pourrait s'appuyer sur le désormais très répandu marché des SMS, puisqu'au troisième trimestre 2013, le total du trafic SMS était de 718,7 millions de SMS contre 433,2 millions de SMS au troisième trimestre 2012 ; soit un taux de croissance de 65,9% en une année. Ainsi le réseau de téléphonie peut être utilisé, notamment dans le cadre de l'information événementielle.

---

<sup>14</sup> ARCPE, (2013), « Observatoire du marché de la téléphonie mobile », Rapport du troisième trimestre 2013, 31p.

**Graphique 6. Nombre de lignes détenues par les utilisateurs de téléphonie**

Source : Agence de Régulation des Postes et des Communication Electroniques, 2013

**Le courrier postal**

Description. Selon l'Agence de Régulation des Postes et des Télécommunication Electroniques (ARPCE), de nombreux opérateurs et prestataires de services exercent, à titre informel pour la plupart, au côté de la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO).

Emploi. Malgré cette multiplicité d'acteurs, seulement 20% de la population utilise le service postal, dont 29% sont situés à Pointe Noire et 23% à Ouesso. Dans 77% des cas, les transferts/envois se font à l'intérieur du Congo. Ce service semble peu utilisé en raison de ses retards et du risque important d'échecs dans l'arrivée du courrier. Il est de plus en plus remplacé par le courrier électronique (les e-mails) qui correspond au prix d'une connexion internet et qui permet d'attacher plusieurs documents.

**La musique**

Description. Depuis des générations, les populations recourent à la tradition orale et à la culture traditionnelle, aussi bien pour le divertissement que pour le partage du savoir et des informations. A cet effet, la musique constitue un vecteur intéressant pour l'évolution

des comportements et la participation des populations, notamment rurales. Elle véhicule un message, sensibilise et participe de manière pédagogique à l'éveil ou à la prise de conscience

Emploi. Il est nécessaire que les acteurs en charge de la vulgarisation fournissent de la matière aux artistes, afin que ceux-ci intègrent au mieux les messages à véhiculer dans leurs œuvres.

### ***La banderole***

Description. C'est un canal qui permet de mobiliser, d'indiquer le lieu et la date d'un événement. Elle donne une information et sensibilise l'opinion.

Emploi. La banderole permet d'informer le grand public d'un événement. Elle est placée dans les endroits stratégiques comme les marchés, les ronds-points, les grandes artères, les places publiques et les lieux les plus fréquentés.

### ***Le théâtre***

Description et emploi. Des pièces de théâtre peuvent être produites et jouées. Elles seront basées sur des thématiques diverses et pourront donner lieu à des débats après présentation.

### ***Le film***

Description et emploi. Les films, notamment les films documentaires permettent de vulgariser un message en vue d'une adhésion, d'une prise de conscience ou d'un changement de comportement.

### ***La réunion***

Description et emploi. C'est une communication interpersonnelle et d'échanges d'informations qui met en relation un ou plusieurs émetteurs avec un ou plusieurs récepteurs. Elle s'appuie sur une thématique donnée et se décline en conférences, ateliers, forums, etc.

**La brochure, le dépliant**

Description et emploi. Ces documents, de plus en plus utilisés, synthétisent une information et permettent de véhiculer un message précis. Ils sont diffusés ou distribués dans la rue, les écoles, les marchés et autres lieux publics.

**L'affichage**

Description et emploi. On distingue deux types d'affichage :

- *Le grand affichage* : il est représenté par les grands panneaux publicitaires qui arborent les artères principales, les ronds-points et autres lieux stratégiques. Le grand affichage est utilisé pour la sensibilisation et la communication en vue d'un changement de comportement.
- *Le petit affichage* : c'est le plus pratiqué au Congo, car plus accessible du point de vue du coût. On le trouve notamment sur les murs jouxtant les grandes artères. Il véhicule une information, mobilise et sensibilise l'opinion.

## 2.2 Les ménages congolais et les médias

Les données concernant la relation des ménages congolais aux médias et la place qu'ils occupent dans leurs milieux professionnel et privée sont d'une grande importance car elles permettent d'élaborer une stratégie de communication adaptée.

### a) Biens médiatiques possédés

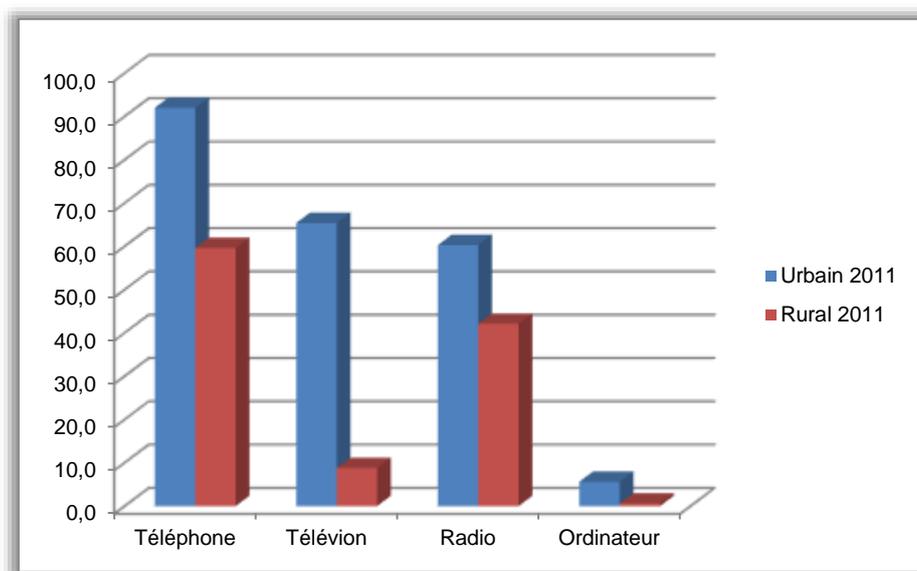
Selon la *Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2)*, réalisée par Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, (CNSEE) en 2012, les moyens de communication possédés par les ménages se caractérisent de la manière suivante :

- le téléphone est possédé par plus de 4/5 des ménages congolais (92,0% en milieu urbain et 59,6% en milieu rural) ;
- la radio, présente en 2005 dans la majorité des ménages (56,5%), n'est possédée en 2011 que par 44,1% des ménages dans l'ensemble du pays. Elle est détenue par 60,3% des ménages en milieu urbain contre 42,1% en milieu rural ;
- La télévision est présente dans 46,1% des ménages. Les écarts entre les milieux urbains et ruraux sont très importants puisque les taux de possession sont respectivement de 65,4% en milieu urbain et 8,8% en milieu rural.
- L'ordinateur est disponible dans 3,9% des ménages, dont 5,6% en milieu urbain et 0,6% en milieu rural.

NB. Il convient de noter que certaines personnes peuvent être exposées aux médias en écoutant la radio ou en regardant la télévision chez des amis ou des voisins, sans pour autant posséder ce bien.

Commentaire. Ces chiffres nous montrent une évolution extrêmement rapide de l'utilisation des moyens de communication. En effet, le taux de possession d'une télévision en milieu urbain a doublé en six (06) ans, puisqu'il est passé de 38,0% des ménages en 2005 à 65,4% en 2011. De même, la propriété d'un téléphone est passée de 48,9% en 2005 à 92,0% en 2011, soit une augmentation de 43,1 points sur la même période. En revanche le taux de possession de la radio a diminué, notamment en milieu urbain, au profit de la télévision. Ces évolutions dénotent des changements de comportements sociaux auxquels la communication d'aujourd'hui doit pouvoir s'adapter pour toucher un maximum d'individus.

### Graphique 7. Taux de possession des moyens d'information par les ménages en 2011



Source : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, (2012), « Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM) », Brazzaville, 142 p.

#### b) Niveaux d'utilisation des médias

Les milieux de résidence (zone rurale ou urbaine) font apparaître des écarts importants d'utilisation des biens de communication. En effet, en milieu rural, la proportion d'individus n'ayant accès à aucun média est environ deux fois et demie plus élevée que celle observée en milieu urbain. Cet écart entre les milieux de résidence provient essentiellement du plus faible niveau d'équipement des ménages du milieu rural par rapport à ceux du milieu urbain, comme présenté précédemment. Mais il faut aussi savoir que le niveau d'exposition aux médias est fortement influencé par le niveau d'instruction et le pouvoir d'achat du ménage : plus les ménages sont instruits et nantis, mieux ils seront informés.

Concernant les niveaux d'utilisation des médias, nous pouvons affirmer que :

- Pour des raisons de disponibilité et d'autonomie de fonctionnement, la radio est le moyen le plus utilisé en zone rurale, souvent dépourvue d'électricité, où moins de 5% des habitants possèdent un groupe électrogène. La radio constitue donc le moyen le plus accessible aux populations des zones rurales. Pour l'association Abiel Azi, la radio est le meilleur canal de communication dans ces zones. Elle constitue un outil puissant pour influencer sur les dynamiques communautaires. Aussi, les langues de diffusion des émissions doivent être adaptées aux différentes zones.

- Par contre, en milieu urbain, dans les ménages qui possèdent un poste téléviseur, la télévision est le moyen par lequel s'informent 53 % des femmes et 44 % des hommes. C'est donc le média par excellence pour toucher un grand nombre de décideurs, de cadres nationaux et de personnes influentes.
- Malgré un très bon taux d'alphabétisation national des 15-24 ans, la presse écrite constitue un moyen d'information assez peu utilisé (moins d'une personne sur 5<sup>15</sup>). Il est à noter que la presse écrite est pour la grande majorité vendue dans les centres urbains (notamment Brazzaville et Pointe-Noire). Les facteurs de blocage semblent être une culture et des habitudes peu portées à la lecture. Cette presse non distribuée en milieu rural est en outre onéreuse, notamment pour les magazines.
- Une grande partie de la population, environ un tiers, n'a aucun accès aux médias, ne fut-ce que une fois par semaine. Il faut donc prévoir des activités de terrain pour atteindre ces cibles.

---

<sup>15</sup> Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Économique et Centre National de la Statistique et des Études Économiques, (2011), « *Enquête Démographie et Santé (EDS II)* » 452 p.

### 3. LES FORCES ET LIMITES DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

#### 3.1 Les atouts de la communication institutionnelle

Parmi les potentiels au développement de la communication, nous notons l'utilisation exponentielle de l'informatique et de l'internet. En effet, le Gouvernement Congolais s'est récemment engagé dans une stratégie de déploiement des infrastructures de télécommunication de haut débit, afin que l'informatique et l'Internet, soient rendus accessibles au plus grand nombre de citoyens (Projet de Couverture National, Projet Central African Backbone, Projet West Africa Cable System). Cependant les effets tardent à se faire sentir et le taux de desserte des populations reste très faible, ne dépassant pas 7% de la population des deux (02) plus grandes villes du pays (6% à Brazzaville et 11% à Pointe-Noire). De plus, la majorité des connexions utilisées offrent un débit faible, ne dépassant pas 128KBps notamment en raison des coûts prohibitifs.

D'autre part, la grande majorité de la population s'informe avec un nombre réduits de canaux de diffusion : Télé Congo, DRTV. Cette concentration permet de faire passer des messages à une grande partie de la population.

#### 3.2 Les contraintes de la communication institutionnelle

L'organisation institutionnelle de la communication accuse quelques limites. Entre autres :

- Le faible taux de desserte des populations (seule 41,1% de la population nationale vit en dehors des trois plus grandes villes du pays) ;
- Le faible débit des connexions utilisées, ne dépassant pas 128 Kbps, notamment en raison des coûts prohibitifs ;
- La marge de manœuvre limitée à cause de l'insuffisance des fonds alloués aux structures médiatiques en charge de la communication ;
- La disparité dans l'organisation de la communication du fait de la non centralisation des personnes en charge de la communication ;
- Le rôle limité des Attachés de presse, réduit au contact avec la presse et à la modération lors des cérémonies ;

En dehors de ces difficultés, la diffusion de l'information au Congo rencontre deux obstacles majeurs que sont les langues de communication et le difficile accès à l'information.

#### **Les langues de communication**

Au Congo il existe une cinquantaine de langues. Cette diversité de langues constitue une difficulté pour l'élaboration et la diffusion de messages susceptibles de toucher le plus grand nombre de citoyens. Cependant, le français étant parlé par 78 % des congolais de plus de 10

ans<sup>16</sup>, en zone urbaine, la communication pourra être faite ici, dans cette langue. Cependant, en zone rurale, la communication pourra être dans l'une ou l'autre des langues nationales : le lingala ou le kituba. Les autres langues spécifiques à certaines zones du pays pourront être utilisées, notamment dans le cas de descentes de terrains et de formation des communautés locales et des populations autochtones et/ou pour les activités de sensibilisation et de vulgarisation.

Certaines langues étrangères, notamment l'anglais, le chinois et d'autres, pourront servir pour communiquer avec les communautés étrangères.

### ***Le difficile accès à l'information***

Au Congo, l'accès à l'information peut être considéré comme difficile, notamment en zone rurale, pour différentes raisons :

- La faible couverture du réseau électrique (seulement quatre ménages sur dix - 38,0% utilisent l'électricité -SNE, groupes électrogènes et plaque solaire-, sans compter les incessants délestages)<sup>17</sup>. Très peu de personnes possèdent un groupe électrogène (moins de 5%) et son utilisation reste coûteuse ;
- La pauvreté économique des ménages, notamment ruraux limite l'achat des moyens d'information : seuls 8,8% de ménages en milieu rural possèdent un poste téléviseur<sup>18</sup> ;
- L'insuffisance des infrastructures de transport restreint la capacité d'acheminement des journaux et du courrier ;
- L'irrégularité des contacts entre les personnes en charge de la communication et les populations. Aussi, les ONGs qui devraient assurer le relais de communication rencontrent des difficultés de divers ordres.

---

<sup>16</sup> Organisation Internationale de la Francophonie

<sup>17</sup> Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, (2012), « *Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM)* », Brazzaville, 142 p.

<sup>18</sup> Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, (2012), « *Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM)* », Brazzaville, 142 p.

Le tableau ci-dessous offre une analyse synthétique du paysage médiatique en République du Congo. Elle permet de résumer les forces et les faiblesses des différents médias, afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des médias au Congo.

**Tableau 4. Analyse SWOT / FODA du paysage médiatique en République du Congo**

CANAL DE COMMUNICATION	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Télévision</b>	Vecteur de propagande à fort impact, notamment sur les jeunes. Moyen de communication beaucoup apprécié et utilisé par les politiques, les décideurs et les personnalités influentes.	Ne touche pas une certaine catégorie de la population (les personnes moins nanties et dépourvues d'électricité). La faible capacité d'émission (faible capacité des émetteurs).	Moyen de diffusion le plus percutant et le plus utilisé en zone urbaine (correspondant à la majorité de la population congolaise).	Les insuffisances en approvisionnement électriques, notamment en zone rurale.
<b>Radio</b>	Grande écoute en zone rurale. Accès à l'énergie à moindre coût (piles). Utilisation parallèle à d'autres activités.	Délaissée au profit de la télévision au cours du temps, surtout en zone urbaine.	Moyen de diffusion le plus large en zone rurale (correspondant à environ un tiers de la population congolaise).	Manque d'attractivité pour la jeunesse.
<b>Presse écrite</b>	Information disponible à tout moment de la journée. Bon pour les archives et la documentation.	Les personnes non alphabétisées ne peuvent pas être informées. Faiblesse des circuits de distribution. Le sous financement et manque de soutien des éditeurs de journaux.	Possibilité de conserver l'information pendant longtemps.	Les habitudes ont tendance à délaissier la presse écrite par manque de développement de la culture de la lecture. Le faible pouvoir d'achat des ménages, notamment en zones rurales. Le coût élevé de la fabrication du journal.

<b>Internet</b>	Développement rapide de l'internet et utilisation attractive pour les usagers, notamment les jeunes.	Faible taux d'utilisation des ménages en zone urbaine, extrêmement faible en zone rurale. Faible accessibilité, notamment en zone rurale. Mauvaise qualité de la connexion par rapport aux coûts.	Permet de toucher un grand nombre de personnes aux niveaux national et international à faible coût. Utilisation facile par les jeunes. Développement en cours de la connectivité.	Les projets d'investissements dans les NTIC durent longtemps.
<b>Téléphone</b>	Très fort taux d'utilisation et en hausse constante, y compris pour l'utilisation des SMS.	Coûts de diffusion pour faire passer les messages à un grand nombre d'utilisateurs.	Permet de toucher le plus grand nombre d'individus.	La croissance du taux d'utilisation pourrait stagner.
<b>Panneau d'affichage</b>	Touche un large public même les personnes qui ne sont pas concernées.	Cout élevé, il doit être planifié.	Les messages d'intérêt généraux sont gratuits.	Le coût peut démotiver les décideurs à réaliser cette activité.
<b>Banderole</b>	Message d'accès facile. Moindre cout de fabrication.	Large diffusion mais public informé restreint. Cout élevé.	Possibilité d'une large diffusion.	Les formalités administratives peuvent bloquer l'affichage.
<b>Réunion</b>	Le moyen de communication existant le plus efficace car il permet un contact direct entre l'émetteur et le récepteur, afin d'assurer la bonne compréhension du message.	Barrière linguistique.	Toutes les cibles peuvent être informées, en adaptant le message.	Nécessite une préparation logistique et financière pour des réunions mobilisant un nombre important de personnes.
<b>Brochure et dépliant</b>	Impression et diffusion facilement ciblée.	Moyen de communication limité (à la personne qui a reçu le document).	Facile à dupliquer.	Manque d'importance accordée au dépliant.

## **IV. STRATEGIE DE COMMUNICATION 2015-2017 DU MEFDD**

---

## 1. LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION

De nos jours, l'information et la communication deviennent essentielles dans les activités d'un groupe régit institutionnellement, du fait des relations qui existent d'une part entre le groupe et son environnement et d'autre part entre les membres de ce groupe. La communication au sein d'un groupe facilite d'une part la participation et l'action de ses membres en interne et d'autre part la compréhension et l'adhésion du public cible en externe.

L'information et la connaissance doivent constituer une fonction intégrée au groupe. Pour cela le groupe doit faire appel à une personne physique ou moral chargée de l'accomplissement de cette fonction. Celui-ci peut être un attaché de presse, un chargé de la communication ou une équipe de communicateurs réunis dans une structure en charge de la communication. Leur mission est de concevoir et mettre en œuvre les politiques et programmes en matière de communication afin d'informer les publics tant interne qu'externe des objectifs, des missions et des réalisations du groupe. C'est le cas de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) qui a en charge toutes les questions de communication au sein du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD).

### 1.1 Objectif global

L'objectif global de la stratégie de communication du MEFDD est d'organiser une meilleure gestion des activités d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans le domaine des forêts et de développement durable.

### 1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont complémentaires et interactifs. Ils génèrent une dynamique de communication et se comptent au nombre de quatre (04) pour la stratégie de communication du MEFDD :

#### **Objectif spécifique 1.**

Assurer la visibilité des missions et des activités du MEFDD.

#### **Objectif spécifique 2.**

Contribuer à l'amélioration les connaissances sur les grandes thématiques dans le domaine de la forêt, de la faune et du développement durable (gestion durable des forêts, changements climatiques, etc.).

**Objectif spécifique 3.**

Améliorer la gestion et la circulation des informations au sein du MEFDD, en utilisant les canaux de diffusion appropriés.

**Objectif spécifique 4.**

Renforcer le partenariat avec les autres institutions impliquées dans les secteurs du développement durable, de la forêt et de la faune, pour une meilleure appropriation et cohérence dans la vulgarisation du concept.

**1.3 Résultats attendus**

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie de communication sont les suivants :

**Résultat spécifique 1**

La visibilité des missions et des activités du MEFDD est assurée.

**Résultat spécifique 2**

Les connaissances sur les grandes thématiques dans le domaine de la forêt, de la faune et du développement durable (gestion durable des forêts, changements climatiques, etc.) sont améliorées.

**Résultat spécifique 3**

La gestion et la circulation des informations au sein du MEFDD est améliorée en utilisant les canaux de diffusion appropriés.

**Résultat spécifique 4**

Le partenariat avec les autres institutions impliquées dans les secteurs du développement durable, de la forêt et de la faune est renforcé.

De manière transversale, la **vision globale** de la stratégie de communication est : vers une meilleure gestion des activités de l'information et de la communication du MEFDD à l'horizon 2017.

## 2. LES PILIERS ET LES AXES DE COMMUNICATION

Les analyses précédentes, portant notamment sur les doléances, les demandes et les besoins en communication des agents du MEFDD, de l'ensemble de la communauté forestière et du grand public, nous permettent de faire ressortir les piliers, les axes et les vecteurs préconisés pour organiser la communication institutionnelle du Ministère présentés dans le tableau 5 ci-dessous.

Dans ce tableau, la communication du MEFDD est structurée en deux (02) piliers majeurs, au sein desquels devront être abordées les aspects suivants :

- I. La communication interne au MEFDD portera autant sur les aspects de connaissances des nouvelles thématiques, que sur les aspects organisationnel, de planification et de bilan. Ceci, devra permettre à chaque agent d'avoir une vision d'ensemble sur l'évolution des activités entreprises et réalisées par l'administration forestière. En termes opérationnel cette partie devra se décomposer en un travail de planification, de suivi et d'évaluation des activités entreprises par le MEFDD, notamment à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des Plans de Travail Annuels Budgétisés par Directions et Services, qui devront être rendus publics et servir de feuille de route à tous les agents du MEFDD. Ce travail devrait permettre, à terme de dynamiser l'organisation et la réalisation des activités du MEFDD.
- II. La communication externe au MEFDD portera sur les thématiques spécifiques liées au secteur forêt / faune / environnement / développement durable, mais axés principalement sur la préservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources forestières. Ce travail passera par des activités d'information, d'éducation et de communication auprès du grand public à travers les médias, mais aussi à travers des actions de terrain de vulgarisation / formation / sensibilisation / renforcement des capacités des cibles. D'autre part les missions de l'Administration forestière centrale et décentralisée devront prendre une part importante dans les thématiques de communication.

Tableau 5. Les piliers et les axes de communication du MEFDD

PILIER	BUTS	AXE	VECTEUR D'INFORMATION	IMPACT ATTENDU
<b>Communication interne</b>	Susciter une plus grande efficacité dans la réalisation des activités du MEFDD	Partage d'informations au sein des différentes structures du MEFDD	Rapports, statistiques et bases de données actualisées	La base de travail et de réflexion des cadres et agents du MEFDD s'améliore et leurs réalisations sont plus pertinentes
	Améliorer les connaissances de l'ensemble des agents par une bonne gestion de la circulation des informations au sein du MEFDD		Documents synthèses de planification et de fonctionnement internes	Les cadres et agents comprennent mieux le fonctionnement du MEFDD et sont plus efficaces et dynamiques au travail
<b>Communication externe</b>	Améliorer la connaissance des populations autour des thématiques liées au secteur forêt / faune / environnement	Vulgarisation des principes de gestion durable et de préservation des écosystèmes	Campagne de vulgarisation	Les populations connaissent et s'approprient les concepts du secteur forêt / faune/environnement, ce qui aboutit à des changements de comportements
	Augmenter la visibilité des actions du MEFDD	Communication et sensibilisation sur le MEFDD	Campagne d'information médiatique, site web du MEFDD	L'image de l'administration forestière est améliorée grâce à une meilleure compréhension de ses missions
	Créer une synergie de communication avec les autres institutions et partenaires	Partage de connaissances et des bonnes pratiques		Meilleure coordination des actions

### 3. LES THEMATIQUES DE COMMUNICATION

#### 4.1. Au niveau national

La politique forestière du Congo 2014-2025 qui est en cours de validation, est un important repère qui permet d'identifier les différentes thématiques de communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable. Elle a énoncé les axes stratégiques à développer, afin d'atteindre l'objectif général qui est de gérer durablement les écosystèmes forestiers pour la promotion de l'économie verte, la réduction de la pauvreté et le maintien des autres fonctions écosystémiques :

1. Aménagement du territoire et constitution d'un domaine forestier permanent ;
2. Promotion de la gestion et de l'aménagement durables des forêts et de la certification forestière ;
3. Conservation de la biodiversité, valorisation et certification de la faune et des aires protégées ;
4. Promotion de la foresterie Communautaire ;
5. Promotion des forêts et des aires protégées privées et des collectivités locales ;
6. Boisements et reboisements ;
7. Valorisation des Produits Forestière Non Ligneux ;
8. Valorisation et transformation diversifiée et plus poussée du bois
9. Promotion des métiers de la forêt, du bois et de la faune ;
10. Accords de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT) ;
11. Gouvernance en matière de gestion des ressources forestière et fauniques ;
12. Promotion de la REDD+ et mise en œuvre des mécanismes de paiement des services environnementaux ;
13. Financement durable de la forêt, de la faune et des aires protégées ;
14. Développement de la recherche forestière et faunique ;
15. Promotion de la coopération en matière forestière et faunique ;
16. Promotion du bois énergie et du marché local de bois d'œuvre.

De même, la lettre de mission 2014 du Président de la République à Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, compte parmi les documents de références qui fixent les principales missions du MEFDD citées ci-dessous, missions qui ne sont autres que les thématiques de communication du Ministère.

- i. L'aménagement des forêts de production ;
- ii. Le reboisement et la régénération des ressources forestières ;
- iii. La valorisation des produits ligneux ;
- iv. L'aménagement des parcs et des aires protégées ;
- v. L'élaboration de la stratégie du développement durable;

- vi. La création de la Commission Nationale du Développement durable ;
- vii. La création du parc animalier au nord de Brazzaville ;
- viii. La création du laboratoire de géomantique de la cellule MRV (Measurement, Reporting and Verification) ;
- ix. La promotion de l'économie verte.

La loi forestière de la République du Congo présente certains concepts autour desquels il paraît important d'organiser la diffusion de messages clés, au niveau national :

- I. Les types de forêts du domaine forestier permanent :
  - des forêts du domaine privé de l'état ;
  - des forêts des personnes morales de droit public ;
  - des forêts des collectivités locales ;
  - des forêts communautaires.
- II. Les procédures de classement et de déclassement
- III. L'utilisation du domaine forestier de l'Etat :
  - Les droits d'usage ;
  - Contrôle de la légalité forestière et de la traçabilité des produits forestiers ;
  - La certification forestière ;
- IV. L'accès aux ressources génétiques forestières et du partage des bénéfices issus de leur exploitation ;
- V. La déforestation ou le déboisement / l'afforestation et la reforestation ;
- VI. La lutte contre le changement climatique et le paiement pour services environnementaux ;
- VII. Les taxes forestières ;
- VIII. Les prix de vente des bois des plantations ;
- IX. Les infractions et les pénalités ;
- X. Le droit des communautés locales et des populations autochtones à apporter leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) dans la gestion durable des ressources forestières.

#### 4.2. *Au niveau sous régional*

Les axes stratégiques et les axes transversaux d'intervention du plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), correspondent à des thématiques de communication à développer par le Ministère pour la période 2015-2025 :

- Axe prioritaire d'intervention 1 : harmonisation des politiques forestières et environnementales ;
- Axe prioritaire d'intervention 2 : gestion et valorisation durable des ressources forestières ;
- Axe prioritaire d'intervention 3 : conservation et utilisation durable de la diversité biologique ;
- Axe prioritaire d'intervention 4 : lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;
- Axe prioritaire d'intervention 5 : développement socio-économique et participation multi-acteurs ;
- Axe prioritaire d'intervention 6 : financements durables.

Axes transversaux :

- Axe transversal 1 : Formation et renforcement des capacités ;
- Axe transversal 2 : Recherche développement ;
- Axe transversal 3 : Communication sensibilisation, information et éducation.

#### 4.3. *Au niveau international*

Nous pouvons évoquer les nouvelles thématiques ou processus auxquels le Congo a adhéré sur le plan international, notamment la REDD+ et l'APV-FLEGT. De plus, les différentes conventions, protocoles et accords internationaux, correspondent également à des choix de thématiques à vulgariser.

Ces grandes orientations thématiques, mises en perspective avec les demandes évoquées par la communauté forestière aboutissent au tableau ci-dessous visant à organiser la diffusion des thématiques clés du Ministère.

Tableau 6. Les thématiques de communication et l'organisation de leur diffusion

PI-LIER	AXE DE COMMUNICATION	SUPPORT DE COMMUNICATION	GROUPE CIBLE PRINCIPAL	PARTENAIRE DE MISE EN ŒUVRE
COMMUNICATION INTERNE	Partage d'informations au sein des différentes structures du MEFDD	<p>Organiser un système de documentation et d'archivage numérique et physique permettant l'accessibilité aux documents du MEFDD par l'ensemble des agents du MEFDD, avec notamment l'édition et le partage des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'annuaire statistique annuel du secteur forestier ;</li> <li>- Les bases de données actualisées du secteur forêt / faune / environnement, préférentiellement sous SIG ;</li> <li>- Les documents cadres du MEFDD (politique forestière, stratégie de développement durable, code forestier, etc.) en version intégrale et synthétisée ;</li> <li>- Les rapports annuels des structures liées au MEFDD (P<sub>RO</sub>NAR, PFDE, REDD+, SCPFE, etc.) en versions complète et synthétisée ;</li> </ul>	Cadres et agents du MEFDD aux niveaux central et décentralisé	<p>MEFDD, DEP pour la production des différents documents</p> <p>Consultance pour organiser le système de documentation et d'archivage puis les formations</p> <p>Partenariat avec un éditeur / imprimeur</p>
		<p>Préparer, diffuser et organiser l'utilisation des supports de communication internes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan de Travail Annuel Budgétisé du MEFDD, décliné par Directions et Services ;</li> <li>- Un calendrier des évènements du MEFDD pour diffusion large ; avec les personnes impliquées pour diffusion restreinte</li> <li>- Un manuel des procédures décrivant les modes opératoires de fonctionnement internes, intégrant un organigramme détaillé et un règlement intérieur ;</li> <li>- Une description du fonctionnement du corps paramilitaire des eaux et forêts ;</li> <li>- Les perspectives d'évolution de carrière et les concours organisés au sein du MEFDD, à intégrer au site internet du MEFDD.</li> </ul>	Cadres et agents du MEFDD aux niveaux central et décentralisé	<p>MEFDD, DEP pour la centralisation des différents documents</p> <p>Consultance pour le manuel des procédures</p>

<b>COMMUNICATION EXTERNE</b>	Améliorer la connaissance des populations autour des thématiques liées au secteur forêt / faune / environnement	- Informations et vulgarisation autour des missions et des activités du MEFDD, des DDEF, des brigades et des postes de contrôle	Grand public et CLPA	Médias, relais communautaires et OSC
	Augmenter la visibilité des actions du MEFDD	<b>Gestion durable des ressources forestières :</b> - Reboisement et régénération des ressources forestières : les dangers du déboisement et de la déforestation (impact de l'abattage abusif des arbres, usage de feux de brousse, prélèvement excessif du bois ne permettant pas la reconstitution forestière, problème d'abandon du bois coupé, diamètre de coupe des bois, espèces de flore menacées d'extinction, etc.) : Convention sur la désertification, convention sur la diversité biologique, Convention sur les changements climatiques ;	Populations vivant dans et autour des plantations	MEFDD DGEF Relais communautaires et OSC
	Créer une synergie de communication avec les autres institutions et partenaires	- Valorisation et transformation diversifiée et plus poussée du bois : Loi de coupe et enjeux des coupes illégales (montant des amendes et ampleur du préjudice) ; - Contrôles de coupes industrielles (contrôles de terrain, suivi de la coupe des bois, abandon de bois, diamètre de coupe des bois) ; - Gouvernance forestière et traçabilité du bois : Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), Accord de Partenariat Volontaire/Application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux (APV/FLEGT) ; - Dispositions de la nouvelle loi forestière.	Coupeurs fraudeurs  Travailleurs des sociétés forestières	
		<b>Economie Verte / Développement Durable :</b> - Aménagement des forêts de production: les lois induites pour l'implication des CLPA dans l'aménagement des territoires (FDL, suivi de l'application des cahiers des charge) ; - Promotion de la foresterie Communautaire : les droits et devoirs des populations riveraines pour la valorisation de l'aménagement forestier et	Grand public  Députés et élus locaux	Communautés locales et populations autochtones riveraines des concessions forestières MEFDD CNIAF OSC

<p>l'exploitation durable des forêts : loi N°5-2011 portant protection et promotion des populations autochtones ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la Certification forestière : contraintes et bénéfices pour les différents acteurs ;</li> <li>- Pollution environnementale : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination ; Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer les déchets dangereux et le contrôle de leur mouvement en Afrique.</li> </ul>	
<p><b>Economie Verte / services environnementaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des Produits Forestière Non Ligneux : lutte contre la pauvreté (sylviculture des espèces forestières locales et exotiques, extraction et production des huiles essentielles, droits d'usage, cueillette des PFNL, et</li> <li>- Boisements et reboisements : promotion de l'agroforesterie et du bois énergie ;</li> <li>- Explication de la loi de conservation ;</li> <li>- Espèces de flore endémiques : convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou convention de Washington ;</li> <li>- Accroissement des stocks de carbone : Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ;</li> <li>- Mise en œuvre du processus REDD+ dans le pays ;</li> <li>- Changement climatique : Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Protocole de Kyoto, Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone.</li> </ul>	<p>Voyageurs (aéroport Maya Maya et Agostino Neto, port) Forestiers, douaniers, ONG, Sociétés forestières Députés et élus locaux OSC, CLPA et les sociétés privées d'exploitation Ecoles (enseignants et élèves)</p> <p>Comité de gestion Autorités politiques, traditionnelles, ONG</p> <p>FAO</p> <p>Centres de recherche forestière</p>
<p><b>Conservation de la Biodiversité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des aires protégées : réglementation sur la faune (réglementation de la chasse, périodes d'ouverture de la chasse, Protocole d'accord sur la lutte anti-braconnage dans les parcs nationaux) ;</li> <li>- Lutte contre le braconnage : les méfaits du braconnage et du commerce illicite transfrontalier des produits de faune et de flore sauvages (changement d'habitudes alimentaires en consommant moins de viande de brousse,</li> </ul>	<p>Grand public Décideurs politiques CLPA Braconniers Associations de</p> <p>ACFAP Programme de conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) Union Mondiale pour la Nature (UICN)</p>

	<p>importance de la faune et de la flore dans l'existence humaine, etc.) ;</p> <p>- Aménagement des parcs et des aires protégées : promotion de la conservation de la biodiversité, protection de la faune, devoirs/responsabilités liées aux aires protégées et leurs perspectives d'éco tourisme : Convention de Londres pour la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel. Convention sur la Diversité Biologique (CDB).</p>	<p>chasseurs</p> <p>OSC</p>
--	--	-----------------------------

Regroupant quatre (04) thématiques principales, une proposition est faite ici d'entamer un roulement des thématiques annuel, afin d'axer la production de supports de communications et les sensibilisations autour d'une thématique différente chaque année. Ceci permettra de gagner en efficacité sur la diffusion et la réception des messages.

Les activités de mise en œuvre de la diffusion de ces thématiques stratégiques, seront décrites dans la troisième partie du présent document, le plan de communication.

## 4. LES ACTEURS ET LES CIBLES DE LA COMMUNICATION

### 4.1 Les émetteurs et les relais de la communication

#### Les émetteurs

La stratégie de communication du MEFDD sera pilotée par la DCV mais pour obtenir des résultats tangibles, devra impliquer l'ensemble des parties prenantes aux activités du MEFDD (les Directions Générales, les Services, les directions rattachées, les organismes sous-tutelle, les partenaires privés, la société civile, etc.). Les activités de communication pourront être mises en œuvre par des points relais de la communication. C'est le cas notamment pour les activités de terrain, qui pourront être confiées aux Directions Départementales de l'Economie Forestière, à des Organisations de la Société Civiles présélectionnées, des Projets et/ou organismes sous-tutelle du MEFDD ayant un Siège décentralisé.

#### Les relais de la communication

Concernant les Organisations de la Société Civile (OSC), seules une très faible partie d'entre elles, souvent d'envergure internationale, travaillent avec un budget communication attribué. Les activités de communication du MEFDD qui seront réalisées en partenariat avec des OSC locales, devront donc faire l'objet d'une budgétisation précise.

Concernant les DDEF, leur budget communication est compris dans la ligne comptable « mission », car les sensibilisations se réalisent de manière transversale. Quasiment aucune mission n'est donc réalisée avec pour objectif principal la vulgarisation de telle ou telle thématique. Du reste, selon les entretiens réalisés, il semblerait que cette ligne n'évolue pas et qu'elle soit insuffisante pour répondre aux besoins de vulgarisation des DDEF. Par conséquent, dans l'administration décentralisée les besoins en moyens de communication sont très importants. Une liste de ces besoins prioritaires est présentée dans la partie plan de communication, tout comme la liste des formations préconisées pour que les agents des DDEF puissent acquérir les compétences requises à la réalisation des activités de communication de terrain - cf. *Partie IV, Produit 7 : Préparer et utiliser les supports de communication internes*.

Les Projets et les Organismes sous tutelle du MEFDD sont en grande partie autonomes dans leur fonctionnement. Ils sont donc souverain d'organiser leur propre plan de communication, à partir du moment où ils s'inscrivent dans les orientations énoncées par la présente stratégie de communication. Il serait souhaitable qu'ils proposent un appui dans les zones décentralisées.

#### 4.2 Les récepteurs et les catégories cibles

Pour mettre en œuvre une stratégie de communication, il convient d'identifier les groupes cibles visés par le MEFDD. Ces cibles peuvent se répartir en différentes catégories et sous-catégories, comme présenté dans le tableau ci-dessous. A chacun de ces ensembles, des messages spécifiques doivent être portés afin d'améliorer l'impact et la portée des communications envisagées.

**Tableau 7. Catégorisation des cibles de communication**

CATEGORIE PRINCIPALE	SOUS-CATEGORIE	TYPE DE COMMUNICATION A REALISER
<b>Secteur interne</b>	Le personnel de l'administration forestière centralisée et décentralisée	Informar sur les thématiques émergentes et sur les activités et l'organisation du MEFDD
<b>Secteur public</b>	Les politiques (Parlementaires, Conseillers Départementaux et Municipaux)	Contribuer à la vulgarisation des textes et lois du secteur forêt/ faune/ environnement pour leur compréhension
	Autorités locales (Préfecture, Sous-Préfecture, Chefs de village)	Sensibiliser pour une application effective des textes en vigueur
	Autres Administrations publiques	Développer une coopération plurisectorielle, notamment dans les activités de sensibilisation
	Secteur de l'éducation et de la formation (les universitaires, les chercheurs, les écoles de formation)	Eduquer sur les enjeux de l'avenir (changements climatiques, économie verte, fonds carbone) pour expliciter autour de ces thématiques de préservation des écosystèmes
<b>Secteur privé</b>	Sociétés forestières	Sensibiliser sur les contrôles de coupes industrielles et la nouvelle loi forestière dans sa globalité pour son application effective
	Petites et Moyennes Entreprises œuvrant dans le commerce et la transformation du bois et/ou petits exploitants forestiers	Sensibiliser sur la réglementation sur les coupes, la commercialisation des produits forestiers et les conséquences néfastes des feux de brousse pour des changements de comportements vertueux
	Braconniers / chasseurs	Sensibiliser sur la réglementation concernant la faune pour des changements de comportements vertueux
<b>Société civile</b>	La société civile (OSC, ONG, association, groupement) impliquées dans le secteur forêt / faune / environnement	Vulgariser les droits et devoirs des populations riveraines en matière de gestion durable des forêts.
	Grand public : population	Connaître les thématiques liées au secteur forêt / faune / environnement

<b>Communauté internationale</b>	Banque Mondiale	Informersur les réalisations de l'administration forestière, notamment via le PFDE
	Agences du Système des Nations Unies, particulièrement la FAO ; Agence Française de Développement (AFD) ; Union Européenne (UE)	Informersur les activités réalisées dans le secteur forêt / faune / environnement / agriculture au Congo afin d'envisager le montage et la mise en œuvre de Projets d'envergure internationales
	Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEAC), Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT)	Informersur les activités réalisées dans le secteur forêt / environnement au Congo
	Ensemble de la communauté internationale	Mener des actions de mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des projets du secteur forêt/faune/environnement

### 4.3 Méthodologie de circulation de l'information

La méthodologie de circulation de l'information entre les différents acteurs devra s'articuler comme présenté dans le tableau ci-dessous. Ce tableau de synthèse met en cohérence les axes de communication, les thématiques, les émetteurs, les cibles, les canaux de diffusion à privilégier et les risques de la non perception / compréhension des messages.

**Tableau 8. Organisation de la diffusion des messages clés du MEFDD**

AXE	OBJECTIF	EMETTEUR	CIBLE	CANAL DE DIFFUSION	RISQUE
<b>Susciter une plus grande efficacité dans la réalisation des activités du MEFDD</b>	Utilisation des données informatisées rendues disponibles dans l'ensemble des domaines des secteurs forêt / faune / environnement, préférentiellement sous SIG	DCV, appuyée par les services techniques	Cible interne : - Cadres du MEFDD	Communication interpersonnelle : - Mailing List - Courrier interne pour les documents papiers - Site internet pour téléchargement	La mauvaise connexion internet ne permet pas le téléchargement des données Le système de documentation / archivage n'est pas fonctionnel
<b>Améliorer les connaissances de l'ensemble des agents par une bonne gestion de la circulation des informations au sein du MEFDD</b>	Dynamisme des agents du MEFDD au travail motivés par une meilleure compréhension du fonctionnement interne et pour obtenir des promotions en internes	DCV appuyée par les services techniques	Cible interne : - Agents du MEFDD	Mise à disposition de l'information : - Mailing List - Courrier interne pour les documents papiers - Site internet pour téléchargement	Informations non rendues disponibles par les Directions et Services concernées, notamment pour les PTAB
Moderniser l'image du MEFDD et de ses agents	Assurer la visibilité des missions et des activités du MEFDD	DCV appuyée par les services techniques	Cible externe : - Grand public	Communication grand public et médiatique : - campagne d'information/ vulgarisation - Radio et télévision	La population ne manifeste pas d'engouement aux missions des agents des Eaux et Forêts

<b>Partage de connaissances et des bonnes pratiques</b>	Créer une synergie de communication avec les autres institutions et partenaires	DCV	Cible externe : - Partenaires du MEFDD	Plaidoyer	Non adhésion des partenaires à la vision de partenariat du MEFDD
<b>Vulgariser les principes de gestion durable et de préservation des écosystèmes suivants :</b>	Améliorer la connaissance des populations autour des thématiques liées au secteur forêt / faune / environnement		Cible externe :		Insuffisance de structures relais
- <i>Gestion durable des ressources forestières</i>	Enrayer les coupes illégales et les feux de forêts Informer et appuyer les initiatives de reboisement traditionnelles et/ou mécanisées Accompagner le développement de la traçabilité, de la certification et de la gestion transparente des forêts	P <sub>RO</sub> NAR, SNR, SCPFE DDEF OSC UE	- Coupeurs fraudeurs - Exploitants forestiers	Mobilisation sociale, communication grand public et communication médiatique : - Campagne d'information/vulgarisation - Emission radiotélévisée et débats médiatisés	La loi prévoit des amendes trop fortes par rapport aux infractions commises, qui ne sont donc pas payées
- <i>Economie Verte et Développement Durable</i>	Application des droits et devoirs des populations riveraines en matière de gestion durable des forêts	REDD+, CNIAF DDEF OSC	- CLPA riveraines des concessions forestières - Sociétés forestières - Autorité publique	Mobilisation sociale et communication grand public : - Campagne d'information/vulgarisation - Emission radiotélévisée	Lenteur dans l'avancement des plans d'aménagement du territoire
- <i>Economie Verte et services environnementaux</i>	Perspectives de développement socio-économique des zones rurales forestières en valorisant les savoirs et pratiques endogènes (perspectives de	REDD+, CVPFNL DDEF OSC	- CLPA riveraines des concessions forestières - Entrepreneurs actifs et	Mobilisation sociale et communication grand public : - Campagne d'information/vulgarisation	Marginalisation persistante des populations autochtones Faible niveau d'appui aux initiatives communautaires

	valorisation du bois, des PFNL, de la reforestation, des énergies alternatives, activités agro sylvo pastorale, etc.)		potentiels		de développement et activités alternatives de développement
- <i>Préservation de la Biodiversité</i>	Respecter les lois de conservation de la biodiversité (périodes de fermeture et d'ouverture de la chasse, espèces protégés, etc.) et promouvoir la gestion et la conservation Changement d'habitudes alimentaires en consommant moins de viande de brousse afin de satisfaire les besoins alimentaires et économiques des générations présentes et futurs	DGACFAP DDEF OSC	- CLPA riveraines des aires protégées et des concessions forestières - Braconniers et associations de chasseurs - Administration Forestière décentralisée	Mobilisation sociale, communication grand public et communication médiatique : - Campagne d'information/vulgarisation - Emission radiotélévisée et débats médiatisés	Faible degré d'implication des communautés Locales au processus de conservation de la biodiversité Obligation pour les DDEF de fermer les yeux sur la chasse sinon eux-mêmes ne peuvent plus manger

## **V. PLAN DE COMMUNICATION 2015 DU MEFDD**

---

## 1. ORGANISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION

La stratégie de communication a permis de mettre en cohérence des thématiques de communication avec leurs supports de transmission, les groupes cibles et les canaux de diffusion. Cette quatrième partie concerne le volet opérationnel de la stratégie, c'est-à-dire les activités de communication à mettre en œuvre. Nous déclinons donc, dans cette partie plus pragmatique, les réalisations que le MEFDD prévoit en terme de communication, pour l'année 2015. Ces activités sont résumées dans le tableau suivant, avant d'être détaillées par produits.

**Tableau 9. Activités de communication du MEFDD**

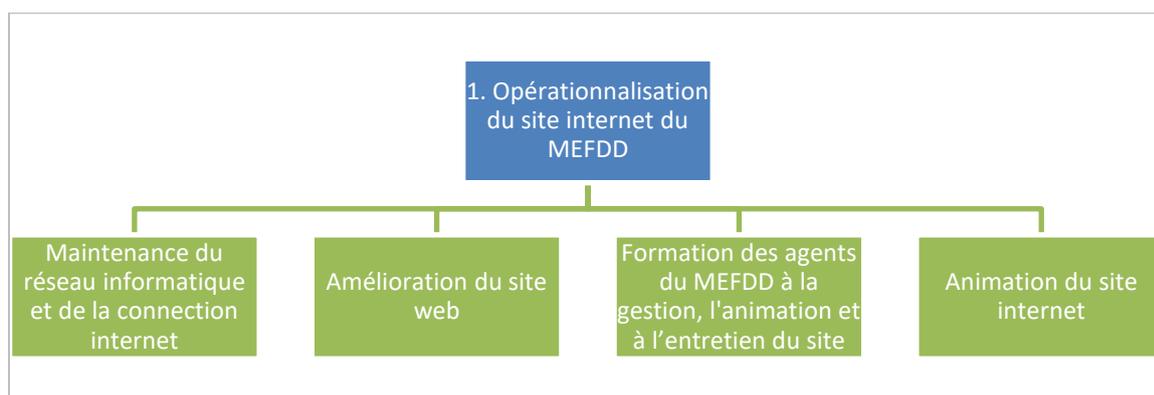
PILIER	APPROCHE DE COMMUNICATION	ACTIVITE
<b>Communication externe</b>	Communication médiatique	Produit 1. Opérationnaliser le site internet du MEFDD
		Produit 2. Editer le journal du MEFDD
		Produit 3. Produire une émission radio-télévisée
	Mobilisation sociale, communication grand public et plaidoyer	Produit 4. Organiser les activités d'information / vulgarisation
	Communication événementielle et plaidoyer	Produit 5. Développer la communication événementielle
<b>Communication interne</b>	Mise à disposition de l'information	Produit 6. Organiser un système de documentation
	Communication interpersonnelle	Produit 7. Préparer et utiliser les supports de communication internes

## 1.1 La communication externe

La communication externe concerne les partenaires externes au MEFDD. Elle consiste à organiser et structurer le système de communication pour répondre aux attentes de toutes les parties prenantes en matière d'information, de sensibilisation et de vulgarisation ; promouvoir les particularités du MEFDD ; développer son image auprès de ses différents publics ; déployer ses stratégies relationnelles auprès de l'ensemble des parties prenantes.

### PRODUIT 1. OPERATIONNALISER LE SITE INTERNET DU MEFDD

Figure 3. Organisation des activités d'opérationnalisation du site internet



#### Présentation de l'activité

Le site internet du MEFDD doit permettre d'informer la communauté forestière et le public au niveau national et international, des actions et des activités menées au sein dudit Ministère. Le site internet est alimenté par l'ensemble de la communauté forestière à travers des points focaux qui sont désignés dans une Note de Service de la DCV - cf. *Annexe 5. Note de service désignant les cadres responsables de l'actualisation et de la maintenance du site web du MEFDD.*

#### Méthodologie organisationnelle

Au niveau des ressources humaines, et selon cette même Note de Service, trente-sept (37) agents du MEFDD aux niveaux central et décentralisé, ainsi que des organismes sous tutelle

sont responsabilisés pour effectuer l'actualisation et la maintenance du site internet, selon l'organisation suivante :

**Tableau 10. Organisation des Ressources Humaines pour la gestion du site web du MEFDD**

TYPE DE FONCTION	FONCTION SPECIFIQUE	RESPONSABILITE	NOM ET SERVICE EN CHARGE
<b>Coordination</b>			
<b>Responsable</b>	Directeur de publication	Responsable de l'organisation et du bon fonctionnement du site web	Directeur de Cabinet
	Rédacteur en chef + secrétariat	Responsable du contenu du site : valide et trie tous les articles	Directeur de la DCV + secrétaire
<b>Administrateur</b>	Webmaster et son adjoint	Responsables de la gestion du site : conception et mise à jour	02 agents de la DCV, Service Informatique
<b>Agent technique</b>	Responsable technique et son adjoint	Responsable de la maintenance du site et de son bon fonctionnement.	02 agents de la DCV, Service Informatique
<b>Editeur</b>	Publicateur et son adjoint	Responsable : sélection et correction des articles	02 agents de la DCV, Service Communication et Vulgarisation
<b>Points focaux</b>			
<b>Rapporteur</b>	Points focaux	Chargés de collecter les informations concernant les domaines de l'économie forestière, du développement durable et de la faune. Il doit toujours être en éveil et scruter l'actualité tant au niveau local, national qu'international	28 agents de la communauté forestière : 02 agents de l'IGSEFD 02 agents de la DGEF 02 agents de la DGDD 01 agent de la DCOOP 02 agents de la DEP 02 agents de la DGACFAP 01 agent du SNR 01 agent du PRONAR 01 agent du CNIAP 01 agent de la REDD+ 01 agent du SCPFE 12 agents pour les DDEF (1 agent par DDEF)
<b>TOTAL</b>			<b>37 agents</b>

La DCV est chargée de centraliser les informations envoyées par les points focaux, de les traiter et de mettre à jour le site internet. Une cellule de validation rassemblant les instances décisionnelles du MEFDD, est chargée de valider les articles avant qu'ils ne soient publiés.

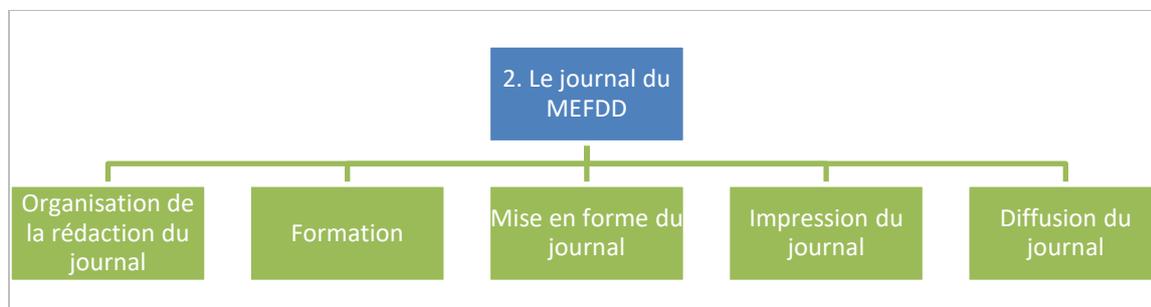
Au niveau de la gestion du site, deux (02) responsables, sont chargés d'organiser l'animation du site internet, appuyées par le secrétariat. Au niveau de la maintenance, deux (02) informaticiens sont chargés du bon fonctionnement du site. Concernant l'édition, deux (02) communicateurs sont chargés de la sélection et de la correction des articles envoyés par les vingt-six (28) points focaux.

L'ensemble de ces membres est tenu de se réunir au moins une fois par mois afin de faire le point des publications. Une fois approuvées par la Cellule de validation, ces publications peuvent être mises en ligne. L'idéal serait que le site soit actualisé une fois par semaine.

Pour gérer de manière efficace ce site, la, DCV a besoin d'un équipement informatique complet, d'une bonne connexion internet, de la refonte de l'intranet (câbles de connexion). , de la prise en charge de la motivation financière de l'équipe technique chargée de l'animation du site. Ces aspects seront pris en charge par le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), ainsi que la connexion pour les deux (02) prochaines années. .

### **Réseaux sociaux**

Parallèlement au développement du site internet, il convient de veiller à l'inscription du MEFDD dans les deux (02) principaux réseaux sociaux actuels : *Facebook®* et *Twitter®*.

**PRODUIT 2. EDITER LE JOURNAL DU MEFDD****Figure 4. Organisation des activités d'édition du journal****Présentation de l'activité**

Le MEFDD produira un magazine trimestriel dénommé « *Forêt et Développement Durable* » de quarante-huit (48) pages qui sera distribué gratuitement. L'objectif est d'informer la communauté forestière, les Universitaires, les partenaires au développement et le grand public sur les activités du département

**Méthodologie organisationnelle**

La rédaction du journal commence par une conférence de rédaction qui détermine les thèmes à traiter, désigne les différents rédacteurs des articles et fixe les délais de livraison. . L'impression sera réalisée par une société professionnelle extérieure au MEFDD. Elle sera faite sur papier glacé en 1500 exemplaires. La diffusion sera également réalisée sous forme de lettre d'information électronique envoyée de manière périodique. Des numéros hors-série pourront être publiés pour des événements spéciaux.

## Composition de l'équipe

La coordination du journal sera composée d'agents de la DCV (environ 16), appuyés par les points focaux (environ 20) présentée dans le tableau comme suit :

**Tableau 11. Composition de l'équipe rédactionnelle du Journal du MEFDD**

Equipe	Responsabilités
<b>Equipe rédactionnelle</b>	L'éditorialiste (Ministre)
	Un (01) directeur de publication (Directeur de Cabinet)
	Un (01) rédacteur en chef (le DCV)
	Un (01) secrétaire de rédaction
	Deux (02) rewriters (relecteurs)
	Vingt (20) points focaux répartis au sein des Directions Générales, de l'Inspection Générale, des organismes sous-tutelle, des DDEF, des Projets forestiers, de la société civile
	Deux (02) journalistes reporters
	Cinq (05) opérateurs de saisie
<b>Infographie</b>	Deux (02) metteurs en page
<b>Relations publiques</b>	Un (01) responsable de la diffusion du journal (service de la vulgarisation)
<b>Marketing</b>	Un (01) responsable marketing du journal (annonces)

L'équipe des points focaux retenue dans le cadre du site web sera la même pour le journal.

## Budgétisation

La centralisation de l'organisation du journal sera basée au MEFDD (DCV). La ligne budgétaire annuelle est organisée comme suit :

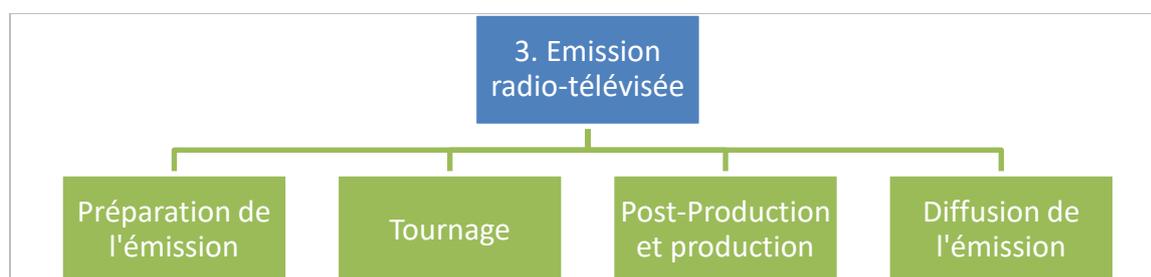
**Tableau 12. Budgétisation annuelle de l'édition du journal du MEFDD**

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	C.U.	C.T.
<b>Consommables</b>				
Ordinateur portable	Unité	3	750 000	2 250 000
Anti-virus	Unité	3	20 000	60 000
Disques durs externes	Unité	2	100 000	200 000
Clés USB	Unité	05	15 000	75 000
Dictaphones	Unité	3	100 000	300 000
Appareils photos	Unité	1	150 000	150 000
Stylos	Boite	50	5 000	5 000
Blocs Notes	Unité	30	1 400	42 000
Formations aux techniques de montage du journal	Personne	15		7 000 000
<b>Sous Total Investissement</b>				<b>10 082 000</b>
<b>Production</b>				
Défraiement global pour la réalisation du journal (opérateur de saisie, metteurs en page, correcteurs, etc.)	Forfait			300 000
Mission de collecte d'informations	Forfait	1 / trimestre	3 000 000	3 000 000
<b>Sous Total Production</b>				<b>3 300 000</b>
<b>Impression</b>				
Impression professionnelle sur papier glacé, agrafé	Forfait	1 500 exemplaires		3 990 000
<b>Sous Total Impression</b>				<b>3 990 000</b>
<b>Diffusion</b>				
Carburant	Forfait			20 000
Envoi par courrier dans les 12 départements	Forfait			25 000
<b>Sous Total Diffusion</b>				<b>45 000</b>
<b>Sous Total Edition d'un numéro = Production + Impression + Diffusion</b>				<b>4 335 000</b>
<b>Sous Total Edition annuelle (4 numéros)</b>				<b>17 340 000</b>
<b>TOTAL Investissement + édition annuelle (4 numéros)</b>				<b>39 422 000</b>

### PRODUIT 3. PRODUIRE UNE EMISSION RADIO-TELEVEISEE

La communication média est un moyen important pour atteindre toutes les couches sociales et toutes les catégories socio culturelles. Elle permet de sensibiliser l'opinion publique sur les thématiques liées entre autres aux changements climatiques, à la conservation de faune, de la flore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité sans oublier le concept du développement durable.

Figure 5. Organisation des activités de production d'une émission radio-télévisée



#### Présentation de l'activité

Le MEFDD produira une émission radio-télévisée bimensuelle dénommée « *Forêt et développement Durable* » qui sera diffusée sur les chaînes publiques, privées ou internationales, en fonction des partenariats avec les médias élaborés par le Département. L'objectif est d'informer, de vulgariser, de sensibiliser, d'éduquer le grand public, la société civile, la communauté forestière sur les thématiques liées au secteur forêt/bois/environnement.

#### Méthodologie organisationnelle

L'émission prendra 30 minutes et sera divisée en deux (02) parties : un reportage et un débat. Une feuille de route sera rédigée intégrant les thèmes précis qui seront développés tout au long des tournages des émissions. Un synopsis doit être produit avant chaque tournage d'émission. Il doit être validé avant de procéder à la mobilisation des ressources. Une fois le thème choisi des tournages seront réalisés. Une mission de terrain sera organisée par trimestre et devra permettre la production de six (06) émissions.

Après le tournage la production sera réalisée au sein de la DCV.

La diffusion de l'émission sera faite de préférence sur les chaînes Télé Congo et communautaires ainsi que sur les stations Radio Congo et radio communautaires.

**Composition de l'équipe :**

- 01 chef de production
- Equipe de tournage : composée de 03 caméramans (techniciens télé)
- 01 éclairagiste
- 01 preneur de son
- 02 journalistes/présentateurs (01 télé et 01 radio)
- 02 aides présentateurs (01 TV et 01 radio)
- 01 Technicien radio
- 01 technicien TV
- 02 Monteurs (01 radio et 01 TV)
- 02 réalisateurs (01 pour la radio, 01 pour la télévision)
- 01 scripteur
- 01 conseiller technique à la TV
- 01 conseiller technique à la radio
- 01 traducteur (lingala/kituba/langues autochtones)

Au total, dix-huit (18) personnes de la DCV et de l'extérieur seront responsabilisées pour réaliser l'émission radio télévisée. Les coûts de production de l'émission sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13. Evaluation des coûts d'une émission radio-télévisée

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	C.U.	C.T.
<b>Consommables</b>				
Batteries dictaphone	Forfait	1	5 000	5 000
CD-DVD	Forfait	120	500	60 000
Cassettes mini DVD (DV-CAM)	Forfait	120	5 000	600 000
<b>Sous-total Consommables</b>				<b>665 000</b>
<b>Réalisation d'un spot introductif (générique)</b>				
Montage	Forfait			50 000
<b>Sous-total Réalisation spot</b>				<b>50 000</b>
<b>Sous total Investissement</b>				<b>715 000</b>
<b>Tournage</b>				
Frais de mission de 6 personnes (Caméraman, journaliste, technicien radio, ingénieur son, chauffeur, personne ressource)	6 personnes	5	56 000	1 680 000
Personne ressource locale	Forfait	5	30 000	150 000
Déplacement (avion, véhicule, carburant)	Forfait	-	-	600 000
<b>Sous-total tournage</b>				<b>2 430 000</b>
<b>Réalisation émission</b>				
Invité(s)	Forfait	3	10 000	30 000
Assistance technique (montage, réalisation, conseil technique)	Forfait	1	120 000	120 000
<b>Sous-total réalisation émission</b>				<b>150 000</b>
<b>Sous total production d'une émission</b>				<b>2 580 000</b>
<b>Diffusion</b>				
Radio	Forfait	1	150 000	150 000
Télévision	Forfait	1	300 000	300 000
Archivage et diffusion des émissions produites aux membres de la communauté forestière et au grand public	Forfait	1	100 000	100 000
<b>Sous-total diffusion</b>				<b>550 000</b>
<b>Sous-total (tournage + réalisation d'une émission + diffusion)</b>				<b>3 130 000</b>
<b>TOTAL GENERAL pour la production d'une émission radiotélévisée annuelle</b>				<b>27 235 000</b>

## PRODUIT 4. ORGANISER LES ACTIVITES D'INFORMATION / VULGARISATION

La communication grand public sera utiliser pour les campagnes d'information, de vulgarisation et de sensibilisation pour mobiliser les populations cibles sur des thématiques liées au secteur forêt /faune / environnement, afin de susciter une participation active en vue d'un changement de comportement et / ou une prise de conscience.

**Figure 6. Organisation de l'activité de communication / information / vulgarisation**



### Présentation de l'activité

Le MEFDD a pour mission de vulgariser les textes réglementaires et toute information relative au secteur forêt et développement durable utile au fonctionnement de l'Administration forestière. La DCV a la responsabilité de réaliser cette tâche à travers des activités d'information/vulgarisation de terrain, ateliers, séminaires, colloques, etc. Ces activités seront réalisées en direction des Communautés Locales et Populations Autochtones, la société civile, l'administration forestière centralisée et décentralisée, le secteur éducatif, les Autorités Locales et les Administrations publiques, les sociétés forestières, les médias et le grand public. Ces campagnes devront être complétées par des annonces sur les canaux de presse, télé radio et site web. Ces activités d'information/vulgarisation se réaliseront deux (02) fois par an dans l'ensemble des départements du pays.

### Méthodologie organisationnelle

Une campagne d'information sur l'ensemble du territoire national autour d'une thématique précise sera organisée conjointement par la DCV et une agence de communication recrutée

par le PFDE. Un transfert de compétence sera fait par la suite entre l'agence et la DCV pour la suite des campagnes à organiser. Au cours de ces campagnes un réseau de relais communautaires (ONG, association de la société civile, leaders d'opinion) sera mis en place au niveau de l'ensemble des départements du pays, afin de faciliter la réalisation des campagnes d'informations et d'accompagner la diffusion des messages clés.

Les campagnes d'information / vulgarisation s'effectueront avec l'appui de différents supports de communication correspondant aux thématiques décrites dans la stratégie de communication – cf. *Tableau 5. Les axes de communication et leurs supports*, notamment :

- **Brochures résumées** (du code forestier par thématiques : faune, coupe du bois, PFNL, etc., de la loi N°5-2011 et des documents stratégiques : stratégie nationale de développement durable, politique forestière au Congo) ;
- **Boîte à images** : permet de susciter le débat à travers l'illustration technique et/ou la visualisation d'une situation ;
- **Projection des films et documentaires** commentés en langues locales : moyen mobilisateur pour attirer la population et leur attention car il permet de faire passer nombre d'informations et suscite le débat ;
- **Débats, réponses aux questions** : le but est de susciter un débat afin de répondre aux préoccupations du public cible ;
- **Installation de banderoles et de panneaux d'information**, de sensibilisation et de vulgarisation dans les endroits stratégiques tels que les marchés, les grandes artères etc.

Dans un autre registre mais toujours autour des campagnes de vulgarisation des actions de plaidoyer envers les partenaires internationaux et les décideurs politiques étatiques et sociaux devront être menés. Ces actions de plaidoyer permettront de mobiliser, susciter une acceptation ou un engagement de la cible visée en faveur du MEFDD ou de l'une de ses structures.

Actions de plaidoyer :

- Organiser des rencontres avec les cibles visées pour leur expliquer ce qu'est le MEFDD, ce qu'il a déjà fait, ce qu'il fait et ce qu'il veut faire. Par exemple des descentes parlementaires pour expliquer ce qu'est et contient la nouvelle loi forestière ;
- Organiser des audiences. Les audiences sont une occasion par excellence pour un plaidoyer pour obtenir quelque chose de son interlocuteur ;
- Produire et distribuer auprès des cibles lorsque l'occasion se présente, les outils de plaidoyer que sont les dépliants, les synthèses des rapports, les plaquettes d'information et les notes d'information.

Ci-dessous sont précisés les types d'activités, le matériel et le cout estimatif de ces d'information / vulgarisation semestrielles :

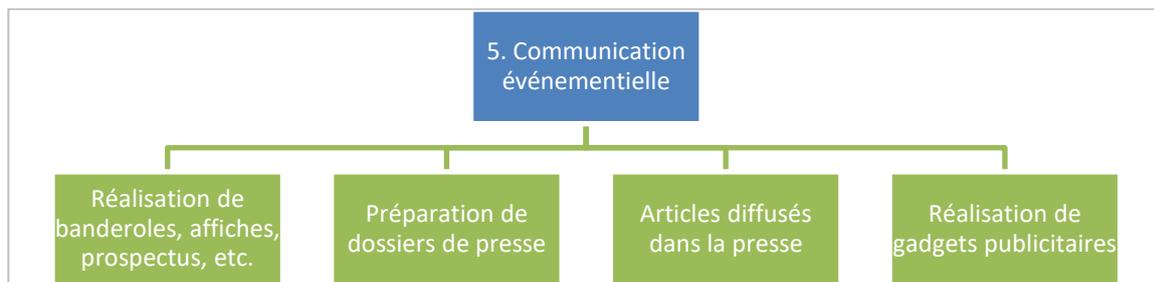
**Tableau 14. Evaluation des coûts pour les activités d'information/vulgarisation**

ACTIVITES DE VULGARISATION	MATERIEL DE VULGARISATION	COUT ESTIMATIF
Campagne d'information / vulgarisation de terrain	Supports CD-ROM et DVD. Diffusion avec écran, vidéoprojecteur, groupe électrogène	1 CD et 1 DVD par thématique multiplié au nombre de cibles soit environ 150. Prix : 750 000 FCFA pour les DVD et 150 000 FCFA pour les CD
	Boite à image	1 boite à images par thématique, comprenant environ 50 images en format A4 et A3 soit 100 000 FCFA
	Brochures sur les thématiques spécifiques	1 brochure par thématique d'une dizaine de pages glacées en couleur reliées pour chaque bénéficiaire soit 7 500 000 FCFA (plus appui d'un consultant externe pour environ 1 500 000 FCFA)
	Mégaphone	15 mégaphones soit 150 000 FCFA
	Mission de terrain	Déplacements une fois par semestre de 3 personnes, sur le terrain : 5 millions x 2 = 10 millions
<b>Sous-Total vulgarisation de terrain</b>		<b>21 200 000 FCFA</b>
Participation à des émissions/débats radio télévisées et diffusion d'articles dans la presse	5 passages médiatiques	4 passages annuels, soit 1 200 000 FCFA
	5 articles	4 articles d'une-demi page (150 000 FCFA) diffusés dans 3 journaux soit 1 800 000 FCFA.
<b>Sous-Total vulgarisation médiatique</b>		<b>3 000 000 FCFA</b>
<b>Total annuel activités d'information/vulgarisation</b>		<b>24 200 000 FCFA</b>

**PRODUIT 5. DEVELOPPER LA COMMUNICATION EVENEMENTIELLE**

La communication événementielle s'appuie sur les opportunités qu'offrent certains événements pour faire passer des messages. Elle contribue à obtenir une visibilité plus renforcée auprès des cibles et développer une bonne image du ministère.

**Figure 7. Organisation des activités de communication événementielles**

**Présentation de l'activité**

La communication événementielle permettra de faire connaître les principales activités du MEFDD lors des événements majeurs qu'il organise, tel que :

- La journée d'ouverture de la chasse ;
- La journée de fermeture de la chasse ;
- La journée de l'arbre ;
- La journée de la biodiversité ;
- La journée internationale des forêts ;
- La journée des zones humides ;
- Un événement sur une thématique choisie ;
- Etc.

## Méthodologie organisationnelle

L'organisation de la communication autour des événements susnommés devra se réaliser de la manière suivante :

1. Une conférence de presse sera organisée à laquelle sera conviée les journalistes une semaine avant l'événement. A cette occasion des dossiers de presse seront mis à la disposition pour faciliter leur travail.
2. A l'ouverture de l'événement, une séquence de pièce théâtrale permettra de faire passer le message. Cette méthode permet d'éduquer, d'informer et de sensibiliser de manière efficiente les populations. En plus de la pièce, il pourrait être distribué un bulletin en guise de lettre d'information.
3. Au cours de l'événement et en fonction des cibles visées, des actions de plaidoyer pourront être organisées.

**Tableau 15. Exemples d'activités de communication événementielles à réaliser**

<b>Avant l'évènement</b>	Préparation des gadgets : casquettes, T-shirts, porte-clés, pagnes, des clés USB, stylos,
	Préparation des supports de communication (affiches, banderoles)
	Organisation de conférence de presse
	Réalisation de dossiers de presse
<b>Pendant l'évènement</b>	Réalisation d'une pièce théâtrale
	Réalisation d'un stand d'exposition
	Organisation d'atelier d'échanges, table ronde de débat et partage d'expérience (B to B)
	Mettre en place un livre d'or
<b>Après l'évènement</b>	Montage d'un documentaire
	Rédaction d'un article

Les coûts sont estimés pour l'animation de quatre (04) événements (1 événement par trimestre) au choix des événements présentés précédemment.

Tableau 16. Estimation des coûts de la communication événementielle

ACTIVITES DE VULGARISATION	MATERIEL DE VULGARISATION	COUT ESTIMATIF
<b>Diffusion médiatique</b>		
Dossier de presse	4 dossiers de presse pour 20 journalistes (5000 FCFA / dossier)	400 000
Conférence de presse	4 conférences de presses annuelles (400 000 FCFA / conférence)	1 600 000
Emissions, débats, tribunes, documentaires, gazettes, (achats d'espaces divers) radio-télévisées	4 passages audio-visuels annuels (300 000 FCFA / passage)	1 200 000
Presse écrite (articles, publicités, publi-reportage)	4 articles d'une page (300 000 FCFA) diffusés dans 3 journaux	3 600 000
<b>Sous Total diffusion médiatique</b>		<b>6 800 000</b>
<b>Supports de communication</b>		
Supports de communication (affiche, banderole, flyers, brochure, etc.)	Kaké Mono, affiches, panneaux de sensibilisation sur les thématiques de vulgarisation (5 par thématiques annuelles)	1 000 000
Gadgets publicitaires	casquettes, T-shirts, pagnes, porte-clés	3 000 000
Mettre en place un livre d'or	Livre	5 000
<b>Sous Total supports de communication</b>		<b>4 005 000</b>
<b>Ateliers de vulgarisation</b>		
Organisation de table ronde de débat	Défraiement des consultants	350 000
Sketchs (à travers les activités Spots publicitaires pièces théâtrales sur l'environnement) à l'occasion d'ouvertures d'événements exceptionnels avec déplacement ministériel ou pour le secteur éducatif	Création, répétitions, préparation des costumes des comédiens et accessoire de scène. Réunions avec les parties prenantes pendant les missions (12 mois). Représentation théâtrale dans le site retenu avec toute la troupe pendant 12 mois et prise en charge des artistes (10 pers) Production des affiches spot et médiatisation	3 000 000 1 000 000 10 000 000 3 000 000
<b>Sous Total Ateliers de vulgarisation</b>		<b>17 350 000</b>
<b>Total communication événementielle</b>		<b>38 005 000</b>

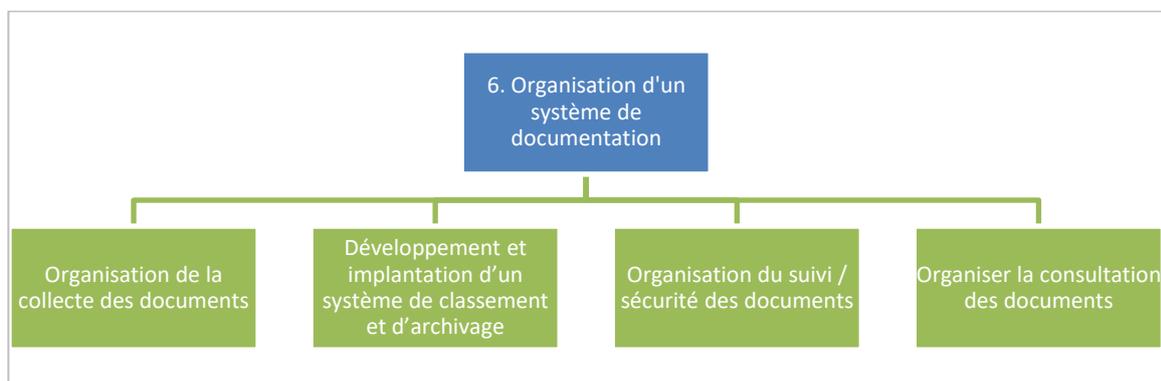
## 1.2 La communication interne

Les objectifs de communication interne consistent à organiser au mieux la gestion de l'information au sein de l'institution en utilisant les canaux de diffusion appropriés.

Dans la gestion de l'information documentaire, le Service Central des Archives et de la Documentation (DCV), en tant que mémoire du département doit être l'organe de référence.

### PRODUIT 6. ORGANISER UN SYSTEME DE DOCUMENTATION

Figure 8. Organisation des activités d'organisation d'un système de documentation



#### Présentation de l'activité

Le Service Central des Archives et de la Documentation, placé au sein de la DCV gère actuellement deux fonds : un fonds documentaire et un fonds d'archives. Le fonds d'archives gère les documents administratifs produits par le MEFDD (notes de service, arrêtés, rapports, décrets, etc.). Le fonds documentaire gère les monographies, périodiques, articles scientifiques, magazines spécialisés du domaine forêt, faune et développement durable. Le fonds documentaire regroupe aujourd'hui environ 800 documents classés manuellement. Un registre de consultation est mis en place. L'archivage numérique est en cours d'élaboration par la DCV.

L'objectif du Centre de documentation et d'archivage est de mettre à la disposition des cadres et agents du département ainsi qu'au public externe (étudiants, chercheurs universitaires, ou toute autre personne intéressée), des informations documentaires disponibles.

## Méthodologie organisationnelle

Ces fonds documentaires nécessitent une actualisation des documents qui tiennent compte des évolutions du secteur forêt, faune et développement durable. Le bon fonctionnement du fonds documentaire nécessite son informatisation (ordinateur, imprimante des codes-barres, scanner de documents pour la mise sous format numérique de l'ensemble des documents et des archives, photocopieur). Un budget annuel sera prévu pour le bon fonctionnement du centre (commandes de livres et abonnements aux magazines et périodiques).

En matière du suivi et de la sécurisation des documents mis à la disposition du public, un règlement intérieur sera élaboré à cet effet.. La mise en place de ce système nécessitera une assistance extérieure pour le lancement et l'organisation de base du fonds documentaire informatisé.

De plus, le renforcement des capacités des cadres et agents de ce service par les séminaires et stages doit être organisé.

**Tableau 17. Evaluation des coûts pour la mise en place d'un système de documentation**

LIBELLE	NOMBRE	PU	PT
<b>Investissements</b>			
Ordinateur	3	750 000	2 250 00
Disque Dur externe	2	100 000	200 000
Photocopieur	1	300 000	300 000
<b>Total investissements</b>			<b>2 750 000</b>
<b>Classement et archivage</b>			
Développement et implantation d'un système de classement et d'archivage	2 consultants archiviste / documentaliste pendant 1 an		Prise en charge par le PFDE
Formation du personnel administratif à l'utilisation du système d'archivage			36 000 000

Vulgarisation du système auprès des cadres techniques			12 000 000
<b>Total Système de classement et d'archivage</b>			<b>48 000 000<sup>19</sup></b>
Abonnements aux magazines & journaux du secteur forêt/ développement durable/ faune	10	200 000	2 000 000
<b>TOTAL mise en place d'un système de documentation</b>			<b>52 750 000</b>

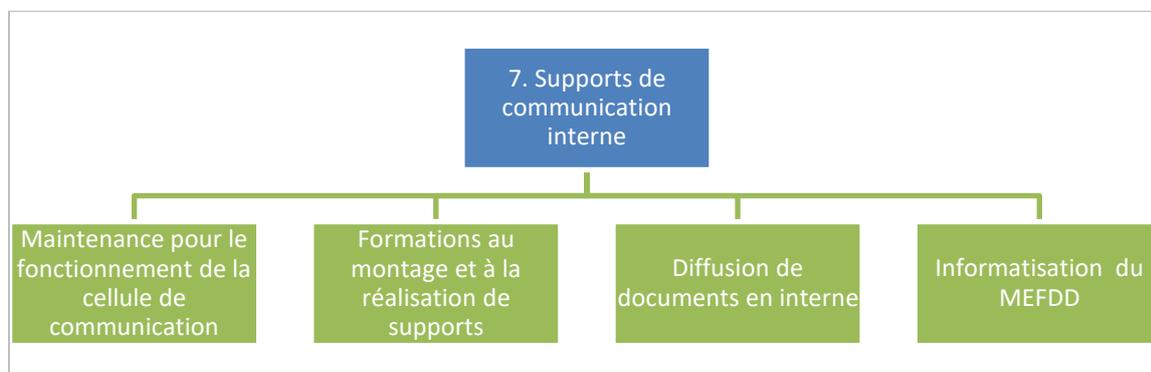
NB. Les consultants recrutés pour la réorganisation du centre de documentation et d'archivage seront en mesure d'établir une liste budgétisée plus exhaustive des besoins matériels et de formation pour la création du centre documentation.

---

<sup>19</sup> AGRECO (2014), « Analyse des besoins en renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous-tutelle », 133 p.

## PRODUIT 7. PREPARER ET UTILISER LES SUPPORTS DE COMMUNICATION INTERNE

Figure 9. Organisation des activités de production des supports de communication interne



Les supports de communication interne du ministère serviront à mieux diffuser les informations auprès des agents de l'administration forestière et appuyer les médias dans leur production.

Le PFDE aidera la DCV à mettre en place une cellule de montage audiovisuelle. Cette cellule permettra de réaliser et multiplier les supports nécessaires à la réalisation des activités de vulgarisation. Elle permettra de couvrir les activités du MEFDD dans son intégralité (car la presse invitée ne couvre que l'ouverture et la clôture des événements). Les images produites permettront d'organiser une Base de Données audiovisuelle (vidéothèque/photothèque) afin d'alimenter le site internet, les documentaires et autres productions. Cette cellule donnera une autonomie de tournage et de production à la DCV, ce qui diminuera considérablement les coûts de couverture médiatique du MEFDD. Enfin, cette cellule permettra de réaliser des documentaires sur divers sujets en fonction des thématiques d'actualité.

Une **boîte à idées**, placée à l'accueil du MEFDD, doit permettre de recueillir les suggestions des agents afin d'améliorer la gestion participative et les réalisations des activités de communication du Ministère. Les informations recueillies seront triées, traitées et diffusées dans le site web et la revue du Ministère.

Le Ministère disposera d'un deuxième babillard qui permettra à la DCV de faire vivre l'information interne et de la faire circuler. Seront affichés des articles rédigés par des agents de la DCV, des coupures de presse et des expositions photos temporaires..

Seront aussi utilisés pour communiquer autour des réalisations du ministère, les **brochures**, **dépliants**, et autres flyers.

Il est également primordial d'éditer pour diffusion les documents suivants :

**Tableau 18. Les documents à éditer**

DOCUMENT A EDITER	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	PRIX INDICATIF
Impression des documents pour affichage interne		600 000
Les annuaires statistiques annuels du secteur forestier	500	Prise en charge par le PFDE
Les bases de données du secteur forêt / faune / environnement, éventuellement sous SIG	200	0
Les documents officiels une fois validés (politique forestière, stratégie de développement durable, code forestier, etc.)	1000	Prise en charge par le PFDE
Les rapports annuels des structures sous tutelles du MEFDD (P <sub>RO</sub> NAR, REDD+, SNR, ACFAP, etc.)	500	A la charge des structures
Un organigramme détaillé du MEFDD	1000	1 000 000
Le règlement intérieur du MEFDD	1000	Document à réaliser
Les cahiers des charges des services du MEFDD	1000	Document à réaliser
Le fonctionnement du corps paramilitaire des eaux et forêts	1000	Document à réaliser
Un calendrier des évènements du MEFDD et les personnes impliquées	1000	Document à réaliser
Les Plans de Travail Annuels Budgétisés, éventuellement déclinés par Directions et Services	500	Documents à réaliser
Les perspectives d'évolution de carrière et les concours organisés au sein du MEFDD	200	Document à réaliser
Une brochure présentant le MEFDD, ses activités et ses réalisations	500	Document à réaliser
<b>Sous Total édition de documents</b>		<b>1 600 000</b>

Sur le plan informatique, il est nécessaire de rendre opérationnel, pour tous les agents du MEFDD, **l'électrification, l'informatisation et l'installation de la connexion internet** aux niveaux de l'ensemble des structures du MEFDD (niveau central, VSAT pour les DDEF, connexion des brigades et postes de contrôles). En effet, le développement et le déploiement de plusieurs systèmes de gestion informatisés sont prévus dans un futur

proche. Il apparaît donc essentiel que la circulation de l'information électronique puisse se faire de manière optimale. Selon AGRECO<sup>20</sup> les coûts seraient les suivants :

- Plan d'installation du réseau : 4 000 000 FCFA
- Acquisition de l'équipement et installation du réseau : 33 000 000 FCFA
- Équipement bureautique : 98 000 000 FCFA

Cependant, afin de préciser ces informations trop générales, nous recommandons de **réaliser un plan de déploiement budgétisé du réseau**, intégrant les deux sous-activités suivantes :

- plan d'installation et de déploiement du réseau,
- acquisition de l'équipement réseau et bureautique (remplacement ou la dotation de nouveaux ordinateurs).

Ce plan permettrait en outre de répartir les tâches qui peuvent être faites à l'interne et celles qu'il vaudrait mieux sous-traiter. Ce plan pourra intégrer le plan de communication 2016 pour sa mise en œuvre.

Enfin, l'organisation de sessions de formation du personnel du ministère sur les logiciels bureautiques et les NTIC (Suite Office<sup>®</sup> : Microsoft Word, Excel, Publisher, Power Point, explorateur Windows<sup>®</sup>, navigation Web) est une activité au rapport impact / coût très positif. Les agents pourront suivre la formation quelques heures par semaine sans devoir être mis en congé, et le perfectionnement pourra se prolonger car les apprenants ont un accès facile à leurs formateurs à l'intérieur des murs du Ministère. L'exercice peut être renouvelé chaque année pendant 5 ans.<sup>21</sup>

D'autre part, différents types de formations devront être proposés aux agents de la DCV, afin d'actualiser leurs niveaux de compétences et l'utilisation des matériels et techniques récentes de communication (*cf. tableau ci-dessous*).

---

<sup>20</sup> AGRECO (2014), « Analyse des besoins en renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous-tutelle », 133 p.

<sup>21</sup> bis

**Tableau 19. Les besoins en renforcement des capacités du MEFDD et de la DCV**

BESOINS EN FORMATIONS	CIBLES	COUT ESTIMATIF
Formation en outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, internet)	100 cadres et agents du MEFDD	4 400 000
Techniques d'éducation à l'environnement	Agents du Service Vulgarisation de la DCV	
Techniques de vulgarisation : améliorer la communication à travers le plaidoyer et les techniques de négociations	Agents du Service Vulgarisation de la DCV	400 000
Montage audiovisuel et animation des programmes radio et télé	Agents du Service Communication de la DCV	300 000
Anglais pour traduction des articles du site web	Agents de la DCV	200 000
<b>Sous Total formations</b>		<b>5 300 000</b>

## 2. ORGANISATION DU SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION

L'organisation du suivi-évaluation des activités de communication du MEFDD se base sur un document de référence qui est le Plan de Travail Annuel Budgétisé. Il est donc primordial de le valider annuellement.

Sur la base des indicateurs contenus dans le cadre logique et le plan de communication, des évaluations annuelles seront organisées par le PFDE lors des trois (03) premières années de mise en œuvre, en plus d'une évaluation finale à la fin du Projet. La DCV devra également produire en interne des rapports trimestriels et annuels portant notamment sur les réalisations, manquements et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les appuis potentiels qui pourront être apportés par le Projet Forêt et Diversification Economiques (PFDE) dans la réalisation des activités de communication du MEFDD :

**Tableau 20. Appuis potentiels du PFDE dans les activités de communication du MEFDD**

ACTIVITES DE COMMUNICATION DU MEFDD	APPUI POTENTIELS DU PFDE
1. Opérationnaliser le site internet du MEFDD et des structures sous tutelle	Financement de l'opérationnalisation du site web, de la formation des agents du MEFDD à l'entretien du site
2. Editer Le journal du MEFDD	Appui technique en cas de besoin
3. Produire une émission radio-télévisée	Financement du matériel de production audiovisuel Financement de certaines émissions en fonction des thématiques
4. Organiser les activités d'information / vulgarisation	Financement de la première campagne d'information, de la sélection de relais communautaires départementaux et de la formation des vulgarisateurs aux techniques de diffusion de l'information
5. Développer la communication événementielle	Non
6. Organiser un système de documentation	Financement de la mise en place d'un système de gestion des documents et publications du MEFDD
7. Préparer et utiliser les supports de communication internes au MEFDD	Financement de certains supports de communication, notamment dans l'édition de documents Financement de la mise en réseau du MEFDD

## 2.1 Budgétisation des activités de communication

**Tableau 21. Cadre Logique de la stratégie et du plan de communication du MEFDD**

Maitre d'œuvre : Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) du MEFDD

Zone d'intervention : République du Congo

	<b>LOGIQUE D'INTERVENTION</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES</b>	<b>SOURCES DE VERIFICATION</b>	<b>HYPOTHESES / FACTEURS DE RISQUE</b>
<b>Stratégie de communication 2015 - 2017</b>				
<b>OBJECTIF GENERAL</b>	Organiser une meilleure gestion des activités d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans le domaine des forêts et de développement durable.	Les thématiques liées à la gestion durable des forêts, la préservation de la faune et de la flore ainsi que la conservation de la biodiversité sont diffusées et les cibles sont informées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports trimestriel et annuel de la DCV</li> <li>- Rapport d'évaluation annuel du PFDE</li> <li>- Rapport d'évaluation final du PFDE</li> </ul>	Les demandes de décaissement de la DCV ne sont pas honorées
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1</b>	Assurer la visibilité des missions et des activités du MEFDD	Les missions et les activités du MEFDD sont connues en interne par la quasi-totalité des agents et en externe par la communauté forestière et la grande majorité des citoyens congolais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'enquête auprès des agents du MEFDD et de la population en général par la DCV</li> <li>- Rapport d'évaluation annuel du PFDE</li> </ul>	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2</b>	Contribuer à l'amélioration les connaissances sur les grandes thématiques dans le domaine de la forêt, de la faune et du développement durable (gestion durable des forêts, changements climatiques, etc.)	La majorité des populations locales s'approprient le processus de gestion durable de la forêt et de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'enquête auprès des communautés locales et des populations autochtones par la DCV</li> <li>- Rapport d'évaluation annuel du PFDE</li> </ul>	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 3</b>	Améliorer la gestion et la circulation des informations au sein du MEFDD, en utilisant les canaux de diffusion appropriés	Les agents et cadres du MEFDD ressentent une amélioration de la gestion et de la circulation des informations au sein de leur structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'enquête auprès des agents et cadres de l'Administration Forestière centralisée et décentralisée</li> <li>- Rapport d'évaluation annuel du PFDE</li> </ul>	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 4</b>	Renforcer le partenariat avec les autres institutions impliquées dans les secteurs du développement durable, de la forêt et de la faune, pour une meilleure appropriation et cohérence dans la vulgarisation du concept	La majorité des partenaires du MEFDD connaissent les activités et les missions du Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'enquête auprès des partenaires</li> <li>- Rapport d'évaluation annuel du PFDE</li> </ul>	

PRODUIT	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE	COUTS (annuel)
<b>Plan de communication 2015</b>				
<b>Produit 1</b>  <b>Opérationnaliser le site internet du MEFDD</b>	1.1 Dresser un état des lieux du site Web du MEFDD et faire des propositions d'amélioration du site	1.1 rapport comprenant l'état des lieux de l'ancien site et un draft de design du nouveau site	DCV + points focaux	Prise en charge du Consultant individuel par le PFDE
	1.2 procéder aux travaux d'opérationnalisation du site	1.2 Le site internet est mis en ligne et opérationnel		
	1.3 Assurer la formation des agents du MEFDD à la conception et à l'entretien du site Web	1.3 10 cadres et agents du MEFDD sont formés à la conception et à l'entretien du site Web		
	1.4 Réaliser la mise à jour et la maintenance du site	1.4 Des actualisations du site sont postées au moins une fois par semaine		
<b>Total Produit : prise en charge PFDE</b>				
<b>Produit 2</b>  <b>Editer Le journal du MEFDD</b>	2.1 Produire un magazine trimestriel	2.1 Un magazine de 48 pages est produit en format numérique trimestriellement et mis en forme	DCV + points focaux	Investissements : 10.082.000 Production : 3.300.000/n°
	2.2 Imprimer le magazine	2.2 Le magazine est imprimé en 1500 exemplaires		Impression : 3.990.000/n°
	2.3 Diffuser le magazine	2.3 Le magazine est distribué aux membres de la communauté forestière		Diffusion : 45.000 /n°
	2.4 Assurer la formation du personnel de la DCV à l'édition professionnelle du magazine	2.4 15 responsables de l'édition du journal au sein de la DCV sont formés		Cf. Produit 7
<b>Total Produit : 39.422.000 FCFA</b>				
<b>Produit 3</b>  <b>Produire une émission radio-télévisée</b>	3.1 Produire une émission radio-télévisée	3.1 L'émission radio-télévisée est produite bimensuellement	Service communication	Investissements : 715.000 Production : 2 580 000 / émission
	3.2 Diffuser l'émission sur Télé Congo et Radio Congo	3.2 L'émission est diffusée bimensuellement sur Télé Congo et Radio Congo	Service communication	Diffusion : 550 000
	3.3 Diffuser / vulgariser les émissions produites auprès des membres de la communauté forestière et au grand public	3.3 Les émissions produites sont diffusées aux membres de la communauté forestière		
<b>Total Produit : 27 235 000 FCFA</b>				
<b>Produit 4</b>  <b>Organiser les activités d'information vulgarisation</b>	4.1 Former des vulgarisateurs sur les thématiques forestières et les techniques de diffusion de l'information	4.1 10 vulgarisateurs sont formés sur les thématiques forestières et les techniques de diffusion de l'information	Service vulgarisation	Prise en charge par le PFDE
	4.2 Organiser des ateliers de vulgarisation de l'information sur le terrain	4.2 Des ateliers de vulgarisation sur le terrain sont organisés une fois par semestre	Service vulgarisation	Campagne de vulgarisation sur le terrain : 21 200 000 FCFA / an
	4.3 Participer à des émissions/débats radio télévisées et diffusion d'articles dans la presse	4.3 Au moins 4 articles et 4 passages médiatiques sont organisés chaque année	Service vulgarisation	Vulgarisation médiatique : 3 000 000 FCFA
<b>Total Produit : 24.200.000 FCFA</b>				

<b>Produit 5</b>  <b>Développer la communication événementielle</b>	5.1 Participer à des émissions/débats radio diffusées et télévisées et publication d'articles dans la presse	5.1 Au moins 4 activités événementielles réalisées par le MEFDD paraissent dans les médias et la presse écrite	Service communication	Diffusion médiatique : 6.800.000
	5.2 Préparer et produire des supports de communication (gadgets publicitaires, affiches, panneaux)	5.2 Les supports de communication événementiels sont produits	Service communication	Supports de communication : 4.005.000
	5.3 Organiser des ateliers de vulgarisation : animation d'événements en rapport avec le secteur forestier (musique, sketch, théâtre, etc.)	5.3 Des animations d'événements ont lieu au moins une fois par trimestre	Service vulgarisation	Ateliers de vulgarisation 17.350.000 / an
<b>Total Produit : 38.005.000 FCFA</b>				
<b>Produit 6</b>  <b>Organiser un système de documentation</b>	6.1 Développement et implantation d'un système de classification et d'archivage des documents	6.1 Un système de classement et d'archivage des documents est fonctionnel	Service des archives et de la documentation	Prise en charge par le PFDE
	6.2 Formation du personnel administratif du Service des Archives et de la Documentation et les secrétaires de Direction à l'utilisation du système d'archivage	6.2 Les agents administratifs du Service des Archives et de la Documentation et les secrétaires de Direction sont formés au système d'archivage		36.000.000 FCFA
	6.3 Vulgarisation du système auprès des cadres techniques	6.3 Le système est vulgarisé auprès des cadres techniques		12.000.000 FCFA
	6.4 Mise à la disposition des agents du MEFDD de ces documents en version numérique et physique	6.4 Les documents sont disponibles à travers le site internet du MEFDD et le centre documentaire		2.000.000 FCFA
<b>Total Produit : 52.750.000 FCFA</b>				
<b>Produit 7</b>  <b>Préparer et utiliser les supports de communication internes</b>	7.1 Organiser la diffusion des informations au sein du MEFDD	7.1 Les informations au sein du MEFDD sont diffusées avec l'appui d'outils (boîte à idée, alimentation du babillard, etc.)	Service communication	1.600.000 FCFA
	7.2 Organiser des sessions de formation du personnel du ministère sur les logiciels bureautiques et les NTIC	7.2 100 agents du MEFDD sont formés annuellement à l'utilisation de base des logiciels bureautiques	Service informatique	5.300.000 FCFA
<b>Total Produit : 6.900.000 FCFA</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>188 512 000 FCFA</b>

## 2.2 Planification des activités de communication

Lors de l'année 2015, la DCV devra réaliser vingt (20) principales activités de communication présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 22. Plan de Travail Annuel de la Communication du MEFDD pour l'année 2015**

N°	Activité	Indicateur	Période d'exécution													
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
<b>Produit 1 Opérationnaliser le site internet du MEFDD et des structures sous tutelle</b>																
1	1.4 Réaliser la mise à jour et la maintenance du site internet du MEFDD	1.4 Le consultant international accompagne le MEFDD dans les opérations de maintenance et de mise à jour du site Web pendant la première année de fonctionnement du site, y compris l'organisation des activités de formation ponctuelles au besoin (une fois par trimestre)														
		1.4 Des actualisations du site sont postées au moins une fois par semaine														
<b>Produit 2 Editer Le journal du MEFDD</b>																
2	2.1 Rédaction des articles pour le magazine trimestriel du MEFDD	2.1 Les articles du magazine sont rédigés														
3	2.2 Imprimer le magazine	2.2 Le magazine est imprimé en 1500 exemplaires sur papier glacé														
4	2.3 Diffuser le magazine	2.3 Le magazine est distribué aux membres de la communauté forestière														
5	2.4 Assurer la formation du personnel de la DCV à l'édition professionnelle du magazine	2.4 15 responsables de l'édition du journal au sein de la DCV sont formés														
<b>Produit 3 Produire une émission radio-télévisée</b>																
6	3.1 Produire une émission radio-télévisée bimensuelle « Forêt et développement Durable »	3.1 L'émission radio-télévisée est produite bimensuellement														
7	3.2 Diffuser l'émission sur Télé Congo et Radio Congo	3.2 L'émission est diffusée bimensuellement t sur Télé Congo et Radio Congo	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
8	3.3 Diffuser / vulgariser les émissions produites aux membres de la communauté forestière et au grand public	3.3 Les émissions produites sont diffusées aux membres de la communauté forestière														
<b>Produit 4 Organiser les activités d'information / vulgarisation</b>																
9	4.1 Former des vulgarisateurs sur les thématiques forestières et les techniques de	4.1 10 vulgarisateurs sont formés sur les thématiques forestières														



## CONCLUSION GENERALE

Loin d'être figée, la stratégie de communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) donne ses grandes lignes directrices, pour une communication organisée dans le secteur forêt / faune / développement durable. Les objectifs de cette première stratégie de communication ont été élaborés en tenant compte des orientations du Gouvernement de la République, issues du Plan National de Développement 2012-2016, de la politique forestière du Congo 2014-2025 et des besoins exprimés par les agents du département et de ses organismes sous-tutelle, aux niveaux central comme décentralisé. Les stratégies et les lignes d'actions retenues ont fait l'objet d'un large consensus qui a été facilité par l'approche participative ayant guidé la phase d'élaboration du document.

En adoptant le plan d'opérationnalisation de cette stratégie, le Ministère marque sa volonté de contribuer efficacement à organiser et mettre en œuvre la sensibilisation de toutes les parties prenantes impliquées dans les activités forestières, fauniques et du développement durable pour la gestion durable des forêts.

Des contraintes ne manqueront pas de surgir tout au long de la mise en œuvre des activités inscrites, mais le respect des principes de participation, de consentement libre, informé et préalable, de transparence et de solidarité, permettront de surmonter bon nombre de difficultés. La réussite des activités de communication à venir reposeront sur la capacité de la DCV à tirer les conclusions qui s'imposeront après chaque activité réalisée.

Pour une meilleure efficacité dans l'exécution de ce plan opérationnel, les activités, indicateurs et les cibles seront actualisés annuellement. Le plan de communication ou plan de travail annuel de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) définira les points faibles et les points forts qui ont marqué la réalisation des précédentes activités ainsi que les activités qui seront reconduites, supprimées ou ajoutées. Le plan de travail annuel budgétisé du MEFDD déterminera le budget dont dispose la DCV pour mettre en œuvre cette stratégie de communication du Ministère.

Le Ministère possède désormais les outils pour anticiper, se projeter et organiser sa communication. Il convient dès lors de dérouler cette feuille de route, afin de faire recourt aux supports de communication les plus aptes à atteindre les cibles concernées par les opérations prévues ou surgies en fonction de l'actualité.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### TABLE DES FIGURES

FIGURE 1. ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	13
FIGURE 2. ORGANIGRAMME NOMINATIF DU CABINET DU MEFDD	14
FIGURE 3. ORGANISATION DES ACTIVITES D'OPERATIONNALISATION DU SITE INTERNET	70
FIGURE 4. ORGANISATION DES ACTIVITES D'EDITION DU JOURNAL	73
FIGURE 5. ORGANISATION DES ACTIVITES DE PRODUCTION D'UNE EMISSION RADIO-TELEVESEE	76
FIGURE 6. ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE COMMUNICATION / INFORMATION / VULGARISATION	79
FIGURE 7. ORGANISATION DES ACTIVITES DE COMMUNICATION EVENEMENTIELLES	82
FIGURE 8. ORGANISATION DES ACTIVITES D'ORGANISATION D'UN SYSTEME DE DOCUMENTATION	85
FIGURE 9. ORGANISATION DES ACTIVITES DE PRODUCTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION INTERNE	88

### TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA VULGARISATION	20
TABLEAU 2. LES DEMANDES D'INFORMATIONS EN INTERNE	27
TABLEAU 3. LES DEMANDES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION EN EXTERNE	29
TABLEAU 4. ANALYSE SWOT / FODA DU PAYSAGE MEDIATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO	48
TABLEAU 5. LES PILIERS ET LES AXES DE COMMUNICATION DU MEFDD	54
TABLEAU 6. LES THEMATIQUES DE COMMUNICATION ET L'ORGANISATION DE LEUR DIFFUSION	58
TABLEAU 7. CATEGORISATION DES CIBLES DE COMMUNICATION	63
TABLEAU 8. ORGANISATION DE LA DIFFUSION DES MESSAGES CLES DU MEFDD	65
TABLEAU 9. ACTIVITES DE COMMUNICATION DU MEFDD	69
TABLEAU 10. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA GESTION DU SITE WEB DU MEFDD	71
TABLEAU 11. COMPOSITION DE L'EQUIPE REDACTIONNELLE DU JOURNAL DU MEFDD	74
TABLEAU 12. BUDGETISATION ANNUELLE DE L'EDITION DU JOURNAL DU MEFDD	75
TABLEAU 13. EVALUATION DES COUTS D'UNE EMISSION RADIO-TELEVESEE	78
TABLEAU 14. EVALUATION DES COUTS POUR LES ACTIVITES D'INFORMATION/VULGARISATION	81
TABLEAU 15. EXEMPLES D'ACTIVITES DE COMMUNICATION EVENEMENTIELLES A REALISER	83
TABLEAU 16. ESTIMATION DES COUTS DE LA COMMUNICATION EVENEMENTIELLE	84
TABLEAU 17. EVALUATION DES COUTS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE DOCUMENTATION	86
TABLEAU 18. LES DOCUMENTS A EDITER	89
TABLEAU 19. LES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MEFDD ET DE LA DCV	91
TABLEAU 20. APPUIS POTENTIELS DU PFDE DANS LES ACTIVITES DE COMMUNICATION DU MEFDD	92
TABLEAU 21. CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN DE COMMUNICATION DU MEFDD	93
TABLEAU 22. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DE LA COMMUNICATION DU MEFDD POUR L'ANNEE 2015	96
TABLEAU 23. ORGANISATION DES BASES DE DONNEES	107
TABLEAU 24. LISTE NON EXHAUSTIVE DES PERSONNES INTERROGEEES	116
TABLEAU 25. LISTE DES MEDIAS NATIONAUX	128

**TABLE DES PHOTOS**

PHOTO 1. EQUIPE DE LA DDEF DE LA CUVETTE-OUEST APRES L'ENQUETE	107
PHOTO 2. ENQUETE DES OSC D'EWO	107
PHOTO 3. ENQUETE AUPRES DU SNR A POINTE-NOIRE	107

**TABLE DES GRAPHIQUES**

GRAPHIQUE 1. STATUT DES AGENTS DE LA DCV.....	21
GRAPHIQUE 2. UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION EN INTERNE AU MEFDD .....	22
GRAPHIQUE 3. SATISFACTION DE LA COMMUNICATION INTERNE AU MEFDD .....	23
GRAPHIQUE 4. SATISFACTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE AU MEFDD .....	23
GRAPHIQUE 5. UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION PAR LES UTILISATEURS EXTERNES .....	24
GRAPHIQUE 6. NOMBRE DE LIGNES DETENUES PAR LES UTILISATEURS DE TELEPHONIE .....	40
GRAPHIQUE 7. TAUX DE POSSESSION DES MOYENS D'INFORMATION PAR LES MENAGES EN 2011 .....	44

**TABLE DES CARTES**

CARTE 1. CARTE DU SECTEUR FORESTIER AU CONGO .....	16
--	----

**BIBLIOGRAPHIE**

Agence de Régulation des Postes et des Communication Electroniques - ARCPE, (2013), « *Observatoire du marché de la téléphonie mobile* », Rapport du troisième trimestre 2013, 31p.

APV/FLEGT, EFI et FRM (2012), « *Plan national de communication pour l'APV-FLEGT Congo 2012-2013* », 68 p.

AGRECO (2014), « *Analyse des besoins en renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous-tutelle. Diagnostic sur les besoins de renforcement* », 128 p.

AGRECO (2014), « *Analyse des besoins en renforcement des capacités institutionnelles du MEFDD et des agences sous-tutelle. Plan de renforcement des capacités et plan de mise en œuvre* », 135 p.

Banque Mondiale (28 mars 2013), « *Discours de Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale pour la République du Congo* », Atelier de lancement du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), Brazzaville.

BOUHOYI A. T. et KOUDIMBILA H. (2013), « *Stratégie et plan de communication REDD+* », 87p.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, (2012), « *Deuxième enquête congolaise auprès des ménages pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (ECOM II)* », Brazzaville, 142 p.

Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (2013), « *Rapport de contrôle des entreprises de presse* ».

GAKOSSO J.-C., (1997), « *La nouvelle presse congolaise - Du goulag à l'agora* », L'Harmattan, 126 p.

GIUILY E. (2009), « *La communication institutionnelle* », Broché, Paris, 192 p.

Ministère de L'Economie, du Plan, de L'Aménagement du Territoire et de L'Intégration (2013), « *Plan National de Développement Congo 2012-2016 : Livre 1 – Document de stratégie à moyen terme pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté – DSCERP 2012-2016* », 400 p.

Ministère de L'Economie, du Plan, de L'Aménagement du Territoire et de L'Intégration (2013), « *Plan National de Développement Congo 2012-2016 : Livre 2 – Document de programmation multisectorielle intégrée pour identifier, mettre en cohérence et budgétiser* ».

*les actions prioritaires PAP (Programme d'Action Prioritaire) 2012-2016 et son PIP (Programme d'Investissement Prioritaire) 2012-2016* », 463 p.

Ministère de L'Economie, du Plan, de L'Aménagement du Territoire et de L'Intégration (2013), « *Plan National de Développement Congo 2012-2016 : Livre 3 – Document d'orientation budgétaire pour projeter les perspectives macroéconomiques et les ressources budgétaires du Plan National de Développement (PND) 2012 – 2016* », 450 p.

Ministère de L'Economie, du Plan, de L'Aménagement du Territoire et de L'Intégration (2013), « *Plan National de Développement Congo 2012-2016 : Livre 4 – Document cadre d'organisation institutionnelle et technique de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes et actions du Plan National de Développement (PND) 2012 – 2016* », 450 p.

Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Économique et Centre National de la Statistique et des Études Économiques, (2005), « *Enquête Démographie et Santé (EDS I)* », 365 p.

Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intégration Économique et Centre National de la Statistique et des Études Économiques, (2011), « *Enquête Démographie et Santé (EDS II)* », 452 p.

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), « *Discours de Monsieur le Directeur de Cabinet à l'atelier de sensibilisation des partenaires du secteur public sur le projet REDD+/UFE Pikounda Nord* ».

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable - MEFDD, (janvier 2013), « *Discours de Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, à la cérémonie de Présentation des vœux de Nouvel An* », Brazzaville.

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable - MEFDD (juillet 2011), « *Discours de son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, à l'ouverture de la Conférence des Directeurs Départementaux* ».

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable – MEFDD, « *Discours de son Excellence monsieur le Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, à l'occasion de l'adoption du plan d'aménagement de l'UFA Missa* ».

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable – MEFDD (2009), « *Discours du Ministre du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement, à l'occasion du lancement du P<sub>RO</sub>NAR* ».

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable – MEFDD, (21 mars 2014), « *Déclaration du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, à l'occasion de la célébration de la deuxième journée internationale des forêts* ».

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable – MEFDD, (2014), « *Avant-projet de loi portant régime forestier* ».

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc (2012), « *Stratégie et plan de communication, département de l'environnement* », 114 p.

NKODIA A. (2013), « *Diagnostic du secteur forestier en République du Congo. Rapport de consultation* », FAO/MEFDD, 54 p.

Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC) (2012), « *Les forêts du Bassin du Congo - Etat des forêts 2010* », Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg, 276 p.

Présidence de la République (6 décembre 2011), « *Discours de son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo, à la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques* », Durban.

Présidence de la République (2014), « *Discours du Président sur l'Etat de la Nation lors de la fête Nationale du 15 aout 2014 à Sibiti* ».

Présidence de la République (2014), « *Lettre de mission 2014 du Président de la République à Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable* ».

Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD Congo, (2010), « *Stratégie de Communication pour plus de visibilité des actions du PNUD et une plus grande mobilisation des ressources 2010-2013* », Brazzaville, 39 p.

Système des Nations Unies en République du Congo (avril 2013), « *Message de circonstance lu par Dieudonné KOGUIYAGDA, Représentant de la FAO au nom du Système des Nations Unies, lors du Forum National sur le Développement Durable* ».

## ANNEXES

---

Annexe 1. Méthodologie de l'étude .....	105
Annexe 2. Liste des personnes interrogées .....	116
Annexe 3. Projet d'Arrêté portant organisation des services et bureaux de la DCV .....	119
Annexe 4. Liste des médias nationaux.....	128
Annexe 5. Note de Service désignant les cadres responsables de l'actualisation et de la maintenance du site web du MEFDD .....	136
Annexe 6. Questionnaire de l'enquête de terrain réalisée .....	139

## Annexe 1. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Le présent document élaborant la stratégie de communication 2015-2017 et le plan de communication 2015 de Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) a été préparé sous l'égide d'un comité de rédaction composé des membres suivant :

**Aurélien Després TATY**, *Directeur de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) ;*

**Guy Barthélémy MOUSSOKI**, *Attaché à la communication du MEFDD ;*

**Erwan MORAND**, *Spécialiste en Sciences Sociales et Communication du PFDE ;*

**Paul SONI-BENGA**, *Homologue au Spécialiste en Sciences Sociales et Communication du PFDE ;*

**Arsène YENGUITTA**, *Chef de Service de la Vulgarisation ;*

**Delphine Clarisse MBESSA**, *Chef de Service de la Communication ;*

**Goy NGING-BALA**, *Chef de Service de l'Informatique ;*

**Zéphirin KINTANA**, *Chef de Service du Service Central des Archives et de la Documentation ;*

**Bienvenu LOUZOLO**, *Chef de Bureau Gestion Participative ;*

**Marie Odette ITANGO**, *Chef de Bureau Communication interne et relations publiques ;*

**Hubert Serge BINKOUNDA**, *Chef de Bureau de la Communication externe par intérim ;*

**Badiata Helsia MAKAMONA**, *Collaboratrice à la DCV ;*

**Roland Charol MOKENGUE MODZATA**, *Collaborateur à la DCV.*

### Organisation de l'étude

#### *Présentation des enquêtes*

L'enquête de collecte des informations pour réaliser la stratégie et le plan de communication a été réalisée en plusieurs phases. La première phase a consisté à enquêter les agents du MEFDD et de ses agences sous tutelles afin de dégager un bilan de la communication et comprendre les attentes internes au MEFDD. La deuxième phase a consisté à enquêter les partenaires du MEFDD travaillant à Brazzaville, afin de comprendre les jeux d'acteurs et

l'organisation de la communication au sein de la communauté forestière. Enfin, la troisième phase a permis d'enquêter les partenaires du MEFDD travaillant à l'intérieur du pays (administration décentralisée, sociétés forestières, société civile, médias spécialisés) afin de cerner les niveaux de réception de l'information en zone rurale et les axes de communication à développer au niveau national.

#### ***Enquête au niveau central***

Quatre-vingt-cinq (85) questionnaires ont été soumis en interne, au sein des différents services du Ministère et de ses structures sous tutelles. Soixante-treize (73) questionnaires ont été remplis, soit un taux de remplissage de 86%.

Pour les structures sous tutelles du MEFDD, des questionnaires spécifiques ont été transmis afin de cibler les partenaires de travail et les objectifs spécifiques de chacune de structures. Vingt-quatre (24) questionnaires ont été retournés à la DCV.

#### ***Enquête à l'intérieur du pays***

Des missions de terrain conjointes DCV et PFDE, ont été réalisées sur un échantillon de quatre (04) départements de la République du Congo, auprès des Directions Départementales de l'Economie Forestière, des entreprises forestières, des organismes sous tutelle, des conseils départementaux ou municipaux, des organisations de la société civile et des médias spécialisés sur les domaines forêt/environnement. L'enquête s'est déroulée en deux (02) parties, simultanément au nord et au sud du pays, du mercredi 07 au mercredi 14 Mai 2014. Au total, vingt-cinq (25) questionnaires ont été administrés.



Photo 1. Equipe de la DDEF de la Cuvette-Ouest après l'enquête



Photo 2. Enquête des OSC d'Ewo

Photo 3. Enquête auprès du SNR à Pointe-Noire

### **Présentation des Bases de données**

Après la compilation de ces trois types de questionnaires, la saisie des données a commencé. Elle a permis d'organiser trois fichiers de la manière suivante :

**Tableau 23. Organisation des bases de données**

Base de Données	Nombre d'individus enquêtés
Personnel interne au MEFDD	73
Structures partenaires au MEFDD à Brazzaville	24
Structures travaillant à l'intérieur pays	25
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>

Source : enquête stratégie et plan de communication du MEFDD, 2014.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du plan de communication, ce sont donc au total cent vingt-deux (122) questionnaires qui ont été saisis et traités.

### **Rédaction du document**

A partir d'un plan organisationnel, une tâche a été confiée à chaque agent de la DCV ainsi qu'à l'Attaché de Presse du Ministre. Les articles ont été soumis en plénière et intégrés avec les amendements de tous au sein du présent document.

**Validation du document**

Le présent document a fait l'objet d'une analyse complète et d'une première validation, durant un atelier de 02 jours, par un comité d'analyse et de validation interministériel composé des instances et personnes suivantes :

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)**

Unité de Coordination du Projet  
B.P 14564 Brazzaville, République du Congo, Tel : 055514733, E-mail : pfdecongo2011@yahoo.com

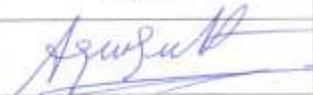
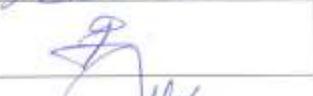
**LISTE DE PRESENCE**

Date : Mercredi 26 Novembre 2014

Lieu : Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC)

Heures : 9h00 – 17h30

Objet : Atelier d'analyse et de validation de la stratégie et du plan de communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)

N°	Noms et prénoms	Structures et Fonctions	Contacts : Tél + Adresse e-mail	Signature
01	YENOUITA Angein	DCV / MEFDD	06 608 33 4 3 guy-yung@yahoo.fr	
02	TATY Amélie Despres	MEFDD / DCV	05 550 50 36	
03	KOUSSIMATA Hugues	Chief de la Cellule IEC / CN-REM	05 564 50 40 koussimatahugues@yahoo.fr	
04	Médard Dilanda-Nsop	Conseiller Technique de P.R. (Président)	medmard@yahoo.fr 06 666 1164	
05	LOUZOH Amourou	DCV / MEFDD	05 515 38 46 louzohamou@yahoo.com	
06	NSIETE Jacques	CSE / DE MEFDD	06 9 20 79 01	
07	MOUSSAKI Guy Emy	CABINET MEFDD Attache COM	05 570 7259 gmooussaki@yahoo.fr	

08	NIAUSA Arcane	Communicateur PR	066764212 arsanamba@gmail.com	
09	Bonne Année MATOUMONA	Conseiller du PR DCV/MEFDD	055470565 066628042	
10	KINTANA Zéphirin	SCAD (chef de service)	066653140 zphirin.kintana@yahoo.fr	
11	NING-BALU G	DCV/MEFDD	066768916/04090028	
12	ETAKI Um-Nyobé	PR/DCV/MEFDD	069596774	
13	ITANGO Marie Odette	DCV/MEFDD	055007633 / 066763912 odette.itango@yahoo.fr	
14	DIBAKALA Guy-Paulin	MCRP	066551219	
15	Paul Sani -DEVOU	PFIDE	066365141	
16	MIKANGOU LYNE	PRONAR	066363011	
17	EBIWA Pauline	DAEF DAF	066443600	
18	Ewan	DAEF PFIDE	066659721	
19	YADON Nicolas	DAEF DAEF	066514617	
20	MOUCKATA-MOCTARD	MEFDD/DCV	066440148	

21	IKAMA Michel	DGDA	06 621 55 21 ikama.michel@gmail.com	
22	KANTE Hamaolou	DTF	kantehiglo@yahoo.fr 05 52 25 69	
23	NKEOUA Cogan	DTF	06 666 9448	
24	MBESSA Clarisse	Dev	06 802 4474	
25	HAPDLOHI BEN	}	04 431 6181	
26	BOSSEMBE CHRISTIAN	} PROTOCOLE	05 785 6773	
27	EVONGO ALFRED	C. Dir PRO.	06 577 7157	
28	NZALA Donatien	IGPEFAD	05 51 18373	
29	KONDI Joachim	DGDF	06 978 4445	
30	DIANKABAKANA WILFRID	DC NRP	06 692 2268	
31				
32				
33				

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORÊT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (PFDE)**

Unité de Coordination du Projet  
B.P 14564 Brazzaville, République du Congo, Tel : 055514733, E-mail : pfdecongo2011@yahoo.com

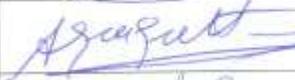
**LISTE DE PRESENCE**

Date : Jeudi 27 Novembre 2014

Lieu : Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC)

Heures : 9h00 – 17h30

Objet : Atelier d'analyse et de validation de la stratégie et du plan de communication du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD)

N°	Noms et prénoms	Structures et Fonctions	Contacts : Tél + Adresse e-mail	Signature
01	Erwan MONTAUD	PFDE - 835/6	erwan.montaud@yahoofr 06 64 47 21	
02	YENGUIITA Arber	DCV/MEFDD	06 668 33 43	
03	Mouckata MOCTARD	DCV/MEFDD	06 644-0148	
04	ITANGO Marie Odette	DCV/MEFDD	odetteitango@yahoo.fr 055007633/066763912	
05	TATY Aurélien Sapirés	MEFDD/DCV	05550 5036 ataspresaurélien@gmail.com	
06	KOUDIMBILA Hugues	chef de la cellule IEC/CN-REDD	05564 50 40 koudimbilahugues@yahoofr	
07	KINTANA Zéphirin	chef de service SCAD/DCV/MEFDD	Zphirin.kintana@yahoofr 06 666 91 40	

08	Dédard Talandier - Nsonge	Conseiller Technicien de P.R	medmland@yahoo.fr 066661464	
09	Bronatien NZALA	Inspecteur général MEFDD	05518373	<del></del>
10	Yvonne Nicols	DAF - DSEF MEFDD	066514617	
11	MIKANGOU LYNE	PRONAR - Supérieur de P.C.C	066363012	
12	Moukoum'ken	C.I.P.	055266433	
13	DIBAKALA Guy-Paulin	MGRP	066551219	
14	LOUZOU Ammann	DCV / MEFDD	05 515 38 46	
15	Paul Sossi - RENGAR	PFDE	066365141	
16	NING - BALA Guy	DCV / MEFDD	040900580	
17	ETAKI Um-Nyobé	BE/SI/DCV	069586774 um.nyobe@gmail.com	
18	NSIETE Jacques	CSE/DEP	069207908	
19	MOUSSOKI Guy Benhélemy	Attaché COM Cabinet MEFDD	055707259 gmoussoki@yahoo.fr	
20	IKAMA MICHEL	DPVSE/DGAD	066215501	

21	KONDI Joachim	MEFDD / DGEF	joachimkondi@yahoo.fr	
22	KOULINGANI	BOLIZER BARDEGE CHOUFER		
23	NGUIMBI	LYON-patrice	CHAMFFOUR	
24	Princesse Annie MATOUMONA	MEFDD/DCV	bonneannematoumona@yahoo.fr	
25	WILFRID DIANKABAKANA	DCMRP (Pdlc)	christawilla@yahoo.fr 066222268	
26	ETIENNE Paulette	ADEF BAV	055569567	
27	OKAMBA Patrice	Présidence	055264516	
28	Mme MBESSA	DCV / MEFDD	053041691	
29	HADOHO Ki Ben	PROTOCOLE MEFDD	069777157	
30	Sady Loumarie Dromy	DCV	066750830	
31	Makamona Heloise	DCV	066612562	
32				
33				

Enfin le document a fait l'objet d'une validation finale par un comité de relecture et de validation interministériel composé des institutions et des personnes suivantes :

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)**  
 Unité de Coordination du Projet  
 B.P 14564 Brazzaville, République du Congo, Tel : 055514733, E-mail : [pfdecongo2011@yahoo.com](mailto:pfdecongo2011@yahoo.com)

**LISTE DE PRESENCES**

Date : Jeudi 18 décembre 2014

Lieu : PFDE.....

Heures : 14 heures

Objet : Comité de relecture et de validation finale de la stratégie et du plan de communication du MEFDD

N°	Noms et prénoms	Structures	Fonctions et contacts	Signature
01	MIKANGOU LYNE	PRONAR	Superviseur de la cellule communication et coopération 06 636 30 11	
02	Médard Tilanda-Nsimpa	Cabinet du chef de l'état	conseiller Technique du P.R.	
03	YENGUIYA Arsen	DCV/MEFDD	06 608 33 4 3 yeng-yeng@yahoo.fr	
04	LOUELO Polinome	DCV/MEFDD	chef de bureau Gestion Participative 05 515 98 46	
05	KINTANA Zéphirin	SCAD/DCV/MEFDD	chef de Service des Archives et de la Documentation 06 666 01 60	
06	Paul SONI-BENGA	PFDE/HSSSE	Homologue 06 636 514 paulsonib@yahoo.fr	

07	Baron HOKAUN	MEFDD	06664 5762	
08	TATy Aurélien-Després	MEFDD	DCV 06668 2784 055505036	
09	Bonne Année MATOUMONA	MEFDD	Consultant DCV 055470565 066628042	
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				

## Annexe 2. LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Tableau 24. Liste non exhaustive des personnes interrogées

CATEGORIE	ID	ORGANISME	FONCTION	PRENOM	NOM
Questionnaire Personnel MEFDD	1	Parc Zoologique de Brazzaville	Directeur	Georges	MAKOSSO VHEIYE
	2	Projet "Maisons en bois"	Point focal	Simon	MAKANGA
	3	Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques (BCH)	Point focal BCH	Edouard	TABAKA
	4	Direction de la coopération	Directeur	Nestor	NGOUALA
	5	Convention sur la Diversité Biologique	Point focal	Augustin	NGOLIELE
	6	Service National de Reboisement	Chargé de la communication		
	7	PAGEF	Chef de file Assistance Technique	Michel	GALLY
	8	Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts	Secrétaire Général	Lambert	MABIALA
	9	Direction Départementale de l'Economie Forestière de Brazzaville	Directeur	Jacques	TSIETE
	10	Accord de Lusaka			
	11	Centre de prévention et de gestion des catastrophes naturelles	Coordonnateur du Projet	Edmond	MAKIMOUHA
	12	Programme sur les ressources génétiques forestières en Afrique		Jean Léon	SAMBA
	13	Projet de renforcement des capacités des ébénistes du Congo		Paulette	Ebina
	14	Service de contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE)			
	15	Gestion durable de l'Afrormosia dans le Bassin du Congo	coordonnateur national du programme conjoint OIBT/CITES	Jean -Claude	BANZOUZI
	16	Convention d'Abidjan	point focal convention d'Abidjan	Jean Pierre	KOMBO
	17	Projet TCP/PRC/3402 "Appui à la formulation de la politique forestière au Congo"	coordonnateur national du projet	Etienne	YOYO
	18	DGEF			
	19	Projet "Aménagement d'un bassin et stratégie de lutte contre l'érosion hydrique à Brazzaville"		Jean Léon	SAMBA
	20	CNIAF			
	21	protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la Biodiversité	point focal	Lucien	DZONO

Questionnaire Communauté Forestière	22	DVRF	Directeur	Marius	NGOYA KESSI
	24	DDEF Sangha	Chef de service forêt	Lambert	TSAMBI
	25	DDEF Cuvette-Ouest	DDEF Cuvette Ouest	Renaud	KIYENGUE
	26	DDEF Cuvette-Centrale	DDEF Cuvette-Centrale	Nicolas	OSSOULA-NGONGO
	27	Abiel Azi (PNGF)	Président	Jean	NGOLA
	28	Projet ETIC (Espace Tridum Interzone Congo)	Coordonnateur National	Dieudonné	BOBOMELA
	29	WCS - PROGEP PNOK (Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National d'Odzala Koukoua)	Chargé du programme communication / éducation / sensibilisation	Gervais Lambert	IKEBA
	30	CIB	Directeur Responsabilité Environnemental et Social	Hugues	EKANI
	31	CIB Programme social, économique et faune	Chargée de la Communication et aspects genre	Mariotte	ELEMA
	32	Radio Biso Na Biso	Radio Biso Na Biso	MPEMBA	MPEMBA
	33	Canal Pokola	Canal Pokola	Lydie	KONGO
	34	DDEF Sangha	Chef de service forêt	Lambert	TSAMBI
	35	Eucalyptus Fibre Congo	Directeur des relations exterieures et de la gestion durable	Maurice	Goma Maurice
	36	Actions pour le Développement de l'Environnement Local			
	37	Projet Appui à la gestion Durable des Forêts du Congo	Ingénieur terrain n°1	jean-Augustin	KOKOLO
	38	Service National de Reboisement			
	39	COFIBOIS			
	40	DD Kouilou			
	41	FORALAC	Secrétaire	Gina	MADEDE
	42	GLOBAL WOOD CONGO	Chef du personnel	Antoine	BOUKONGOu
	43	SINO CONGO FORESTS		Prosper	KOLO
	44	PGDF	Facilitateur principal	Donatien	IBASSA
	45	DDEF Pointe Noire	DDEF	Alfred	NDZERE EPORO
	46	Collectivité locale (Département et commune de Pointe-Noire)		Vincent	TELLIANE TCHICAYA

47	DDEF Niari	DDEF	Marcel	MAMPOUYA
48	OSC Abiel Azi	Coordonnateur	Daniel	NDOUMIANE
49	AVDR (Association des Volontaires du Développement Durable)	Président	Marc	DOULOU
50	Association Concertation	Secrétaire	Christian	AKOLO

### **Annexe 3. PROJET D'ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET BUREAUX DE LA DCV**

Avant la création de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation, les activités de communication du MEFDD étaient gérées par un attaché de presse. Les emplois de l'attaché répondaient aux responsabilités suivantes :

- Inviter et prendre en charge la presse pour la couverture médiatique des activités du ministère ;
- Rédiger les dossiers de presse ;
- Commander et acheter des outils de communication et d'information ;
- Préparer les conférences de presse du ministre ;
- Assurer la modération des cérémonies.

A partir de 2009, il a été créé au sein du MEFDD, une Direction de la Communication et de la Vulgarisation, dont l'organisation et les missions sont décrites par le projet d'Arrêté ci-dessous :

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
ET DE L'INTEGRATION

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----

-----

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

**Arrêté n° \_\_\_\_\_ /MEFPPPI/MEFDD**  
Fixant les attributions et l'organisation des services  
et bureaux de la Direction de la Communication  
et de la Vulgarisation

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille  
Public et de l'Intégration**

**Et**

**Le Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable**

Vu la Constitution :

Vu la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;

Vu la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées ;

Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du  
Gouvernement

Vu le décret n°2012-1155 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'Economie  
Forestière et du Développement Durable ;

Vu le décret n°2012-216 du 3 décembre 2012 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n°2013-219 du 30 mai 2013 portant organisation du Ministère de l'Economie Forestière  
et du Développement durable ;

**Arrêtent :**

## **Chapitre 1 : Disposition générale**

**Article premier** : le présent arrêté fixe, conformément à l'article 14 du décret n°2013-219 du 30 mai 2013 susvisé, les attributions et l'organisation des services et bureaux de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation.

## **Chapitre 2 : Des attributions et de l'organisation**

**Article 2** : la Direction de la Communication et de la Vulgarisation est animée par un directeur. Elle est chargée, notamment de :

- Assurer la promotion de la gestion participative ;
- Assurer les relations publiques ;
- Organiser et gérer le système informatique du ministère ;
- Mobiliser les différents acteurs intervenant dans les secteurs du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ;
- Sensibiliser le public sur les effets négatifs des activités anthropiques sur la santé humaine et les écosystèmes ;
- Informer le public sur les normes sectorielles et l'harmonisation des politiques de développement durable et de conservation de la nature.

**Article 3** : la Direction de la Communication et de la Vulgarisation, outre le secrétariat comprend :

- Le service de la communication ;
- Le service de la vulgarisation ;
- Le service de l'Informatique ;
- Le service central des archives et de la documentation.

## **Section 1 : Du secrétariat**

**Article 4** : le secrétariat est dirigé et animé par un chef de secrétariat qui a rang de chef de bureau. Il est chargé, notamment, de :

- Réceptionner et expédier le courrier ;
- Analyser sommairement les correspondances et autres documents administratifs ;
- Et d'une manière générale, exécuter toute autre tâche qui peut lui être confiée.

**Section 2 : du service de la communication**

**Article 5 :** le service de la communication est dirigé et animé par un chef de Service.

Il est chargé notamment de :

- Elaborer les stratégies et le plan de communication du ministère ;
- Mettre en œuvre le plan de communication du ministère ;
- Assurer les relations publiques ;
- Mettre à la disposition des publics interne et externe, les informations relatives aux activités ministérielles dans les domaines de l'économie forestière et du développement durable.

**Article 6 :** Le service de la communication comprend :

- Le bureau communication interne et relations publiques ;
- Le bureau communication externe
- Le bureau gestion des projets et programmes.

**Sous-section 1 :** du bureau communication interne et relations publiques

**Article 7 :** le bureau communication interne et relations publiques est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Elaborer la politique de communication interne du ministère ;
- Procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations ;
- Assurer la visibilité et la lisibilité des activités menées au sein du ministère ;
- Assurer les relations publiques ;
- Réaliser les enquêtes et sondages.

**Sous-section 2 :** Du bureau communication externe

**Article 8 :** le bureau communication externe est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- Elaborer la politique de communication externe du ministère ;
- Promouvoir les relations avec les médias ;
- Assurer la visibilité et la lisibilité des activités ministérielles dans les médias.

**Sous-section 3 :** Du bureau gestion des projets et programmes

**Article 9 :** Le bureau gestion des projets et programmes est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est notamment chargé, de :

- Elaborer les projets et programmes de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Assurer l'encadrement et le suivi des stagiaires.

### **Section 3** : Du service de la Vulgarisation

**Article 10** : Le service de la Vulgarisation est dirigé et animé par un chef de Service.

Il est chargé, notamment, de :

- Elaborer et mettre en œuvre la politique de vulgarisation ;
- Promouvoir la gestion participative ;
- Informer, mobiliser et sensibiliser les parties prenantes aux activités du ministère et l'opinion publique ;
- Evaluer les actions de vulgarisation.

**Article 11** : Le service de la vulgarisation comprend :

- Le Bureau politique de vulgarisation ;
- Le Bureau gestion participative ;
- Le Bureau médias et réseaux sociaux ;

**Sous-section 1** : Du bureau politique de vulgarisation.

**Article 12** : Le bureau politique de vulgarisation est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- Elaborer la politique de vulgarisation ;
- Proposer les outils et techniques de vulgarisation ;
- Procéder à la collecte des thématiques à vulgariser ;
- Evaluer les actions de vulgarisation.

**Sous-section 2** : Du Bureau gestion participative.

**Article 13** : Le bureau gestion participative est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- Assurer la promotion de la gestion participative ;
- Développer les mécanismes de gestion participative ;

- Proposer les politiques d'accompagnement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la gestion participative ;
- Accompagner les parties prenantes du ministère dans la mise en œuvre de la gestion participative.

**Sous-section 3** : Du bureau médias et réseau sociaux.

**Article 14** : Le bureau médias et réseaux sociaux est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- Gérer toutes les questions de presse et d'information qui intéressent le ministère ;
- Veiller sur les informations publiées au plan international sur le ministère ;
- Elaborer la politique de communication du ministère à travers les réseaux sociaux ;
- Assurer la visibilité et la lisibilité des activités ministérielles à travers les réseaux sociaux.

**Section 4** : Du service de l'informatique

**Article 15** : Le service de l'informatique est dirigé et animé par un Chef de service.

Il est chargé notamment, de :

- Elaborer la politique de gestion informatique du ministère ;
- Organiser et gérer le système informatique du ministère ;
- Assurer la promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au sein du ministère.

**Article 16** : le service de l'informatique comprend :

- Le bureau exploitation ;
- Le bureau maintenance ;
- Le bureau réseau.

**Sous-section 1** : Du bureau exploitation

**Article 17** : Le bureau exploitation est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Concevoir des applications informatiques au profit du ministère ;
- Gérer les bases de données associées au système de gestion ;
- Assurer le suivi/évaluation de l'ensemble des activités « Soft » de la gestion informatique ;
- Elaborer un manuel de procédures des différentes applications.

**Sous-section 2** : Du bureau maintenance.

**Article 18** : Le bureau maintenance est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Assurer la maintenance préventive et curative du parc informatique du ministère ;
- Assurer la gestion des stocks et des accessoires informatiques ;
- Elaborer une politique de réforme du parc informatique ;
- Concevoir et mettre en œuvre un guide d'intervention.

**Sous-section 3** : Du bureau réseau.

**Article 19** : Le bureau réseau est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Mettre en réseau le ministère ;
- Assurer la sécurité du réseau et des postes de connexion ;
- Gérer le signal Internet ;
- Assurer l'Intégration du réseau dans le système national.

**Section 5** : Du service central des archives et de la documentation

**Article 20** : Le service central des archives et de la documentation est dirigé et animé par un Chef de service.

Il est chargé notamment, de :

- Collecter, traiter, stocker et diffuser toutes la documentation dans le domaine de l'économie forestière et du développement durable ;
- Centraliser, gérer et conserver les archives ;
- Constituer et gérer la bibliothèque et la vidéothèque ;
- Réaliser les travaux d'impression, de reprographie et d'édition ;
- Et d'une manière générale, traiter toutes les questions liées à la documentation et aux archives.

**Article 21** : Le service central des archives et de la documentation comprend :

- Le bureau des archives ;
- Le bureau de la documentation ;
- Le bureau de la reprographie et des publications.

**Sous-section 1** : Du bureau des archives.

**Article 22** : Le bureau des archives réseau est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Répertorier et collecter tous les documents d'archives produits ou reçus par la Direction de la Communication et de la Vulgarisation ;
- Traiter et conserver les archives ;
- Rechercher et communiquer tous les documents d'archives à la demande des différentes structures du ministère ou de toute personne dûment autorisée ;
- Organiser les dépôts de pré archivage dans les directions centrales départementales.

**Sous-section 2** : Du bureau de la documentation

**Article 23** : Le bureau de la documentation est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Collecter et acquérir tout document pertinent dans les domaines couverts par le Directeur de la Communication et de la Vulgarisation ;
- Traiter et stocker le fonds documentaire du service ;
- Rechercher et diffuser l'information aux usagers du service ;
- Gérer la bibliothèque et la vidéothèque ;
- Elaborer les dossiers documentaires.

**Sous-section 3** : Du bureau de la reprographie et des publications

**Article 24** : Le bureau de la reprographie et des publications est dirigé et animé par un Chef de bureau.

Il est chargé notamment, de :

- Reproduire les documents du service ;
- Imprimer et / ou éditer les documents de la Direction de la Communication et de la Vulgarisation ;
- Restaurer les documents détériorés ;
- Assurer la promotion des publications du département.

**Chapitre 3 : Dispositions diverses et finales**

**Article 25 :** Les Chefs de service et de bureau sont nommés par arrêté du ministre.

**Article 26 :** Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre de l'Economie Forestière  
et du Développement Durable

Le Ministre d'Etat, Ministre de  
l'Economie, des Finances, du  
Plan du Portefeuille Public,  
et de l'Intégration

**Henri DJOMBO**

**Gilbert ONDONGO**

## Annexe 4. LISTE DES MEDIAS NATIONAUX

Tableau 25. Liste des médias nationaux

ID	Nom du média	Type de média	Département d'activité	Zone d'émission/ diffusion	Statut	Emission Forêt / Environnement
<b>Télévision</b>						
1	Télé congo	Télévision	Brazzaville	Nationale et internationale	Public	Oui
2	DRTV	Télévision	Brazzaville	International	Privé	Oui
3	Top Tv	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Oui
4	REHOBOTH	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
5	CANAL Bénédiction CB+	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
6	Télévision de FRTDH	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs (partie sud)	Privé	Non
7	ESTV	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
8	TV Assemblée Nationale	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs		Non
9	MNTV	Télévision	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
10	Télé canal NKAYI	Télévision	Bouenza	NKAYI et ses environs	Privé	Non
11	Télé DIVOUBA	Télévision	Bouenza	NKAYI et ses environs	Privé	Non
12	Télé MBONGUI	Télévision	Bouenza	MADINGOU et ses environs	Privé	Non
13	Télé MOUYONDZI	Télévision	Bouenza	Madingou et ses environs	Privé	Non
14	Télé Colombe	Télévision	Bouenza		Privé	Non
15	RTD Télé de MADINGOU	Télévision	Bouenza	MADINGOU et ses environs	Privé	Non
16	TV Nvelle Alliance RTNA	Télévision	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Non
17	Télé Dol	Télévision	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Non
18	Télé likouala	Télévision	Likouala	Impfondo et ses environs	Privé	Non

19	Digital télé Impfondo	Télévision	Likouala	Impfondo et ses environs	Privé	Non
20	Télé Congo	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Public	Oui
21	DRTV	Télévision	Pointe-Noire	International	Privé	Oui
22	NTI TV	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
23	Canal Océan TV	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
24	Télé pour tous (TPT1)	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
25	Télé Louzolo Amour	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
26	Télé Ponton FM	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
27	Télé pour tous (TPT2)	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
28	CANAL 7	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
29	DVS+ Télé	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
30	RME TV	Télévision	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
31	MNTV	Télévision	Cuvette		Privé	Non
32	Télé ékémongo	Télévision	Cuvette		Privé	Non
33	Télé AMWANDO	Télévision	Cuvette	Owando	Privé	Non
34	Télé SIBITI	Télévision	Lékoumou		Privé	Non
35	Télé Zananga	Télévision	Niari		Privé	Non
36	Télé de Komono (RTCK)	Télévision	Kouilou		Privé	Non
37	Canal Pokola TV	Télévision	Sangha		Privé	Non
38	Canal Ouessou TV	Télévision	Sangha		Privé	Non
<b>Radio</b>						
1	Radio Congo	Radio	Brazzaville	Quasi-totalité du territoire national	Public	Oui
2	Radio Brazza	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Public	Oui
	Radio Rurale	Radio	Brazzaville	Brazzaville et ses environs	Public	Oui
3	Radio Liberté	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
4	Canal FM	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Public	Non
5	Radio Magnificat	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Oui

6	Radio de FRTDH	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
7	Radio DRTV FM	Radio	Brazzaville	International	Privé	Oui
8	Top TV	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
9	Radio Louzolo amour	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
12	Radio Voix Evangelique	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Oui
13	Radio Mucodec	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
14	MN Radio	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Oui
15	ESTV	Radio	Brazzaville	BZV et ses environs	Privé	Non
16	Radio canal ocean	Radio	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Oui
17	Canal RME	Radio	Pointe-Noire	Pointe-Noire		Non
18	Radio la voix de l'orthodoxe	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
19	DRTV	Radio	Pointe-Noire	International	Privé	Oui
20	Réel média d'excellence	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
21	Radio Canal	Radio	Pointe-Noire	Pointe-Noire	Privé	Non
22	Radio SANGU	Radio	Pointe-Noire	Pointe-Noire et ses environs	Privé	Non
23	YAMBOTE	Radio	Pointe-Noire			Non
24	Radio Télé Amour (OPH)	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
25	Radio du Centenaire (EEC)	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
26	Radio Géo média	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
27	Radio mucodec	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
28	Radio Maria Congo	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
29	Radio yakala FM	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
30	Radio nouvelle Jerusalem	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
31	Radio DVS+	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
32	Radio sangu ya mboté	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
33	Radio Islamique au Congo	Radio	Pointe-Noire		Privé	Non
34	Radio Ponton FM	Radio	Pointe-Noire	P/N et ses environs	Privé	Oui
35	Radio Congo Pnr	Radio	Pointe-Noire	Pointe Noire et ses environs		Non

36	Radio et MINDOUL (RCM)	Radio	Pool	Mindouli et ses environs	Privé	Non
37	Radio Pamir de VINDZA	Radio	Pool		Privé	Non
38	Radio communautaire BANGOU Kindamba	Radio	Pool		Privé	Non
39	Radio Mbongui	Radio	Bouenza	Nkayi et ses environs	Privé	Non
40	Radio Divouba	Radio	Bouenza	Nkayi, Bouenza, zone de la Lekoumou et du Pool	Privé	Oui
41	Radio Départementale (RCTB)	Radio	Bouenza		Privé	Non
42	Radio Solidarité	Radio	Bouenza		Privé	Non
43	Radio Télé Nkayi	Radio	Bouenza		Privé	Non
44	Radio Colombe	Radio	Bouenza	Madingou et ses environs	Privé	Non
45	Radio Rurale	Radio	Bouenza		Privé	Oui
46	Radio Louvakou	Radio	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Oui
47	Radio RTNA	Radio	Niari		Privé	Non
48	Radio du Conseil Dtp du Niari (RDCDN)	Radio	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Oui
49	Radio Mayombe	Radio	Niari		Privé	Non
50	Radio Cent Kimongo	Radio	Niari		Privé	Non
51	Radio com. Du Niari	Radio	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Non
52	Radio Banda	Radio	Niari		Privé	Non
53	Radio Nyanga Bibaka Divénié	Radio	Niari		Privé	Non
54	Radio Londela Kayes	Radio	Niari		Privé	Non
55	Radio com. De Mossendjo	Radio	Niari	Mossendjo	Privé	Non
56	Radio Louesse	Radio	Niari		Privé	Non
57	Radio Nvelle Alliance	Radio	Niari	Dolisie et ses environs	Privé	Non
58	Radio Communautaire Makabana	Radio	Niari		Privé	Non
59	Radio Enyelle	Radio	Likouala	Enyellé, Bétou Dongou et Equateur (RDC)	Privé	Non

60	Radio MOKA	Radio	Likouala	Impfondo et ses environs	Privé	Non
61	Radio Apollinaire MAKASSELA Epéna	Radio	Likouala		Privé	Non
62	Radio Digital Impfondo	Radio	Likouala	Impfondo et ses environs	Privé	Non
63	Radio Likouala	Radio	Likouala	Impfondo et ses environs	Privé	Non
64	Radio Liranga	Radio	Likouala		Privé	Non
65	Radio MOKOUKA	Radio	Likouala			Non
66	Radio Puissance de Bétou	Radio	Likouala		Privé	Non
67	Radio Retour Bercaïl	Radio	Likouala		Privé	Non
68	Radio Bétou	Radio	Likouala	Bétou et ses environs	Privé	Non
69	Radio Dongou	Radio	Likouala	Dongou et ses environs	Privé	Non
70	Radio BENIE	Radio	Sangha	Ouessou et ses environs	Privé	Non
71	Canal Radio Pokola	Radio	Sangha	Pokola et ses environs	Privé	Non
72	Radio Maria	Radio	Sangha	OUESSO et ses environs	Privé	Non
73	Canal Pokola	Radio	Sangha	Pokola et ses environs	Privé	Non
74	Radio Biso Na Biso	Radio	Sangha	Pokola et ses environs	Privé	Oui
75	Radio Ouesso	Radio	Sangha		Privé	Non
76	Radio Akwa Penda FM		Cuvette	Makoua	Privé	Oui
77	Radio Boundji	Radio	Cuvette	Boundji	Privé	Non
78	Alima FM	Radio	Cuvette		Privé	Non
79	Radio Amwando	Radio	Cuvette	Owando	Privé	Non
80	MN Radio	Radio	Cuvette		Privé	Oui
81	Radio Ekembongo de Mossaka	Radio	Cuvette	Mossaka et ses environs	Privé	Non
82	Radio Com.Owando	Radio	Cuvette		Privé	Non
83	Radio Nkéni	Radio	Cuvette		Privé	Non
84	Radio ékémongo	Radio	Cuvette		Privé	Non
85	Radio	Radio	Cuvette	Owando et ses environs	Privé	Non
86	PRODER	Radio	Cuvette			Non

87	Canal FM	Radio	Cuvette	Privé	Non
88	Radio département la Lékoumou (RDL)	Radio	Lékoumou	Privé	Non
89	Radio Zananga	Radio	Lékoumou	Privé	Non
90	Radio Sibiti Fm	Radio	Lékoumou	Privé	Non
91	Radio De Komono (RTCK)	Radio	Lékoumou	Privé	Non
92	Radio Ozala	Radio	Cuvette-Ouest	Privé	Non
93	Radio Rurale Commun	Radio	Cuvette-Ouest	Privé	Oui
94	Radio Okoyo	Radio	Cuvette-Ouest	Privé	Non
95	Radio Djambala	Radio	Plateaux	Privé	Non
96	Radio Abala	Radio	Plateaux	Privé	Non
97	Radio Nkeni	Radio	Plateaux	Privé	Non
98	Radio Lékana	Radio	Plateaux	Privé	Non
99	Radio Ngalessa	Radio	Plateaux	Privé	Non
100	Radio Mobanda	Radio	Plateaux	Privé	Non
<b>Presse écrite</b>					
1	les Dépêches de Brazzaville (Adiac)	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
2	Epanza Makita	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
3	La Semaine Africaine	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
4	Journal d'Annonces	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
5	Manager Horizon	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
6	Sel-Piment	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
7	La Formule	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
8	Droit de cité	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
9	La Voix du Peuple	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
10	Le Troubadour	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
11	Rhésus Environnement	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non

12	Vision-Pour Demain	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
13	Cocorico	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
14	La Griffes	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
15	Le Manager	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
16	L'Agenda	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
17	Le Métropolis	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
18	Emmanuel	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
19	La référence	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
20	La Nouvelle République	Presse écrite	Brazzaville	Public	Non
21	Info Des Sports	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
22	Tam-tam d'Afrique	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
23	Le Pari Africain	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
24	Les Echos du Congo	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
25	La Tribune d'Afrique	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
26	Le Nouvel Observateur	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
27	Le Souverain	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
28	Le Chemin	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
29	ACI	Presse écrite	Brazzaville	Public	Non
30	Le Patriote	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
31	Eco news 777	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
32	L'Événementiel	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
33	Le Réveil des consciences	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
34	Le Baobab	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
35	Le Défi Africain	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
36	L'observateur	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non

37	Le Trottoir	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
38	Le Glaive	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
39	La Verité	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
40	L'Indiscret	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
41	Talassa	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
42	La Trompette	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
43	La Gazette du Gise	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
44	Maintenant	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
45	Le Reflet	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
46	Le Salutiste	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
47	Le Kimbanguiste	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
48	Entre deux pointes	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
49	Boponami	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
50	La Rue Meurt	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
51	Le Fanion	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
52	EVEIL D'AFRIQUE	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
53	Congo Site	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
54	Le Choc	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
55	AMICAL	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Non
56	Afrique environnement plus	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Oui
57	Le Canard de l'environnement	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Oui
58	Terr'Afrique	Presse écrite	Brazzaville	Privé	Oui

## Annexe 5. NOTE DE SERVICE DESIGNANT LES CADRES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION ET DE LA MAINTENANCE DU SITE WEB DU MEFDD

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

**CABINET**

-----

DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA VULGARISATION

-----

N° 000000 /MEFDD/CAB-DCV *ML*

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

-----



### NOTE DE SERVICE

-----

Dans le cadre de l'actualisation et de la maintenance du site web du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, il est mis en place une coordination et des points focaux composés ainsi qu'il suit.

#### 1. Coordination:

Directeur de publication	: Michel ELENGA	
Rédacteur en Chef	: Aurélien-Després TATY	(DCV)
Webmaster	: Um-Nyobé ETAKI	(DCV)
Webmaster adjoint	: Yann Igor ALANZI OKIAST	(DF)
Responsable technique	: Belfort WAMBA	(SNVL)
Responsable technique adjoint	: NING BALA Goy	(DCV)
Publicateur	: Bienvenu LOUZOLO	(DCV)
Publicateur adjoint	: Arsène YENGUITTA	(DCV)
Secrétaire	: Nicia Lahodicé NGOUALA	(DCV)

#### 2. Point focaux

Nestor NGOUALLAT	: (DCOOP)
Gaston PANDZOU	: (DEP)

Jacques NTSIETE	: (DEP)
Guimel Auguste NKOUNKOU	: (IGSEFDD)
Simon MAKANGA	: (IGSEFDD)
Annick DONGOU GOPO GAMANTALEY	: (DGEF)
Chander Lhy-Moeny MAKAYA	: (DGEF)
Edouard TABAKA	: (DGDD)
Romaric GAENSTSA	: (DGDD)
Léocadie OMBOMBI NGAKOSSOU	: (DGACFAP)
Serge Asté BONGUI	: (DGACFAP)
Hugues NGOMAT	: (CNIAF)
Yvonne DZIMBA	: (SNR)
Jean Régis LEME	: (SCPFE)
Paul SINGHA	: (DDEF-Brazzaville)
Célestin BOUSSIENGUI	: (DDEF-Kouilou)
Guy Rufin ITOUA	: (DDEF- Pointe Noire)
Joseph MIZINGOU	: (DDEF Lékoumou)
Ladislav NGOMA PEMBET	: (DDEF- Cuvette)
Judicaël Roméo NZO MPOUTOU	: (DDEF-Sangha)
Bernard MPELE	: (DDEF-Cuvette Ouest)
Judel Christian KINZONZI NKODIA	: (DDEF -Plateaux)
Antoine ONDZAN GABEKA	: (DDEF-Likouala)
Alphonse MOUBILOU	: (DDEF-Niari)
Rebecca Berline NZOBADILA BIKOUMOU	: (DDEF-Pool)
Gabriel BOULINGUI	: (DDEF Bouenza)

Hugues KOUDIMBILA : (Coordination Nationale REDD+)  
Mermans BABOUNGA : (ProNAR)

La présente note de service prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Brazzaville, le 27/09/2013

Le Directeur de Cabinet



Michel ELENGA

**Ampliations :**

MEFDD/CAB	: 1
Dt Rattachées	: 4
IGSEFDD	: 1
DGEF	: 1
DGDD	: 1
Organismes sous tutelle	: 4
ProNAR	: 1
PFDE	: 1
Intéressés	: 36
Archives	: 2/49

## Annexe 6. QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE DE TERRAIN REALISEE

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

CABINET

-----

DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA VULGARISATION

-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----

**QUESTIONNAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA  
STRATEGIE ET DU PLAN DE COMMUNICATION  
DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Nom du répondant et fonction exercée :

Téléphone :

Adresse électronique :

### **QUESTIONNAIRE**

- 1            Quel est le nom de votre structure ?  
              Qui en est le responsable (*nom, prénom, titre officiel*) ?
- 2            Dans quelle zone exercez-vous vos activités ?
- 3            Quel est l'objectif principal de votre structure en termes d'activités ?
- 4            Quels sont les objectifs spécifiques de votre structure ?  
              -  
              -  
              -
- 5            Quels sont les principaux partenaires directs de votre structure ?  
              -  
              -  
              -
- 6            Quels sont les bénéficiaires de vos activités ?  
              -  
              --

**7 Votre travail de communication**

Type de communication réalisé	Cibles visées (destinataires)	Domaines de communication (thématiques)	Moyens utilisés (canaux de diffusion, matériel utilisé ou autre)
7.1 – Informer OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
7.2 – Vulgariser OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
7.3 – Sensibiliser OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			

7.4 Quel est votre budget annuel pour la réalisation d’activités de communication ? ..... FCFA

7.5 Utilisez-vous un tableau d’affichage au sein de votre structure ? OUI  L’utilisez-vous ?

NON  Pourquoi ?

7.6 Avez-vous déjà bénéficié d’une campagne d’information de terrain ? OUI  Domaine, année et organisme :

NON

**8 Pour quels acteurs souhaitez-vous communiquer (groupes cibles) ?**

Groupes cibles	Noms des structures
8.1 Autorités publiques OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.2 Administration publique OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.3 Société forestière OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.4 Les ONG OUI <input type="checkbox"/> (citez-les) NON <input type="checkbox"/>	
8.5 La Société civile OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.6 Les collectivités locales OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.7 Les bailleurs OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	
8.8 Population locale OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
8.9 Population autochtone OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
8.10. Autres acteurs OUI <input type="checkbox"/> (citez les) NON <input type="checkbox"/>	

**9** **Quels sont les moyens de communication que vous utilisez et/ou que vous souhaitez utiliser ? Remplir OUI ou NON dans chaque case, préciser les informations pour la radio, la TV et l'internet**

	Réunion		Téléphone		Rapport / Brochures	
	Réalisé	Souhaité	Réalisé	Souhaité	Réalisé	Souhaité
C1. Nom cible 1 : MEFDD (niveau central)						
C2. Nom cible 2 : Société forestière. Nom : .....						
C3. Nom cible 3 : Organisation de la Société Civile. Nom : .....						
C4. Nom cible 4. Nom : .....						

	Campagne d'information		Radio <i>Précisez les canaux souhaités</i>		Télévision <i>Précisez les chaînes souhaitées</i>		Internet <i>Précisez les sites souhaités</i>	
	Réalisé	Souhaité	Réalisé	Souhaité	Réalisé	Souhaité	Réalisé	Souhaité
C1								
C2								
C3								
C4								

**10 Quels sont vos objectifs de communication ?**

10.1 Faire connaître quelque chose : OUI  Préciser les cibles et les thématiques

NON

Cibles :

Thématiques :

10.2 Améliorer un comportement : OUI  Préciser les cibles et les thématiques

NON

Cibles :

Thématiques :

10.3 Changer un comportement : OUI  Préciser les cibles et les thématiques

NON

Cibles :

Thématiques :

10.4 Attirer les financements OUI  Préciser les cibles et les thématiques

NON

Cibles :

Thématiques :

10.5 Quels sont vos besoins actuels pour améliorer votre communication ?

Moyens matériels

Préciser :

Formations

Préciser :

Autres

Préciser

**11. Quels médias existent dans votre localité ?**

<b>11.1 Radio</b>	Nationale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Stations captées :</i>
	Locale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Stations captées :</i> <i>Préciser la zone de couverture :</i>
<b>11.2 Télévision</b>	Nationale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Chaines captées :</i>
	Locale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Chaines captées :</i> <i>Préciser la zone de couverture :</i>
<b>11.3 Presse écrite</b>	Nationale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Journaux en vente sur place :</i>
	Locale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Journaux en vente sur place :</i>
	Internationale	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Journaux en vente sur place :</i>
	Spécialisée (secteur bois / forêt / environnement)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Journaux :</i>
<b>11.4 Autre moyen de communication</b>	Internet	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Citez les réseaux sociaux utilisés :</i>
	Autre	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	<i>Citez les autres médias existants :</i>

## 12. Organisation de la réception

- 12.1 En moyenne, combien de temps passez-vous quotidiennement à utiliser l'ordinateur ?
- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1 | Jamais                    |
| 2 | Moins d'une heure         |
| 3 | Entre 1 heure et 3 heures |
| 4 | Plus de 3 heures          |
- 12.2 Avez-vous une adresse mail ?                    OUI                     NON
- 12.3 En moyenne, combien de temps passez-vous quotidiennement à regarder la Télévision ?
- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1 | Jamais                    |
| 2 | Moins d'une heure         |
| 3 | Entre 1 heure et 3 heures |
| 4 | Plus de 3 heures          |
- 12.3.1 Précisez vos émissions préférées :*
- 12.3.2 Précisez vos horaires privilégiés pour regarder la Télévision :*
- 12.4 En moyenne, combien de temps passez-vous quotidiennement à écouter la radio ?
- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1 | Jamais                    |
| 2 | Moins d'une heure         |
| 3 | Entre 1 heure et 3 heures |
| 4 | Plus de 3 heures          |
- 12.4.1 Précisez vos émissions préférées :*
- 12.4.2 Précisez vos horaires privilégiés pour écouter la radio :*
- 12.5 En moyenne, combien de temps passez-vous quotidiennement à lire ?
- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| 1 | Jamais                      |
| 2 | Moins de 30 minutes         |
| 3 | Entre 30 minutes et 1 heure |
| 4 | Plus de 1 heure             |
- 12.5.1 Précisez vos lectures préférées :*

## STRATEGIE 2015-2017 ET PLAN DE COMMUNICATION 2015

### DU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEFDD)

---

Le contexte international est marqué par de nouveaux défis, notamment, ceux de la lutte contre le changement climatique, de la gouvernance environnementale, du développement durable, de la conservation des écosystèmes et de l'intégration de l'économie forestière au développement local.

Face à ces évolutions, les stratégies d'intervention du Gouvernement de la République du Congo sont claires, car dictées par le Plan National de Développement qui couvre la période 2012-2016. Au niveau du secteur forestier, une politique forestière nationale a été rédigée pour une période allant de 2014 à 2025.

De ces engagements dans le secteur forêt / faune / développement durable, découlent la stratégie de communication 2015-2017 du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), qui sera mise en œuvre à travers son premier Plan de Communication, pour l'année 2015. Ce document constitue donc, pour les trois (03) prochaines années, l'outil de travail de référence en communication du MEFDD, dont la Direction de la Communication et de la Vulgarisation (DCV) en détient la responsabilité d'exécution.

